

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	a
SOMMAIRE	b
Listes des figures	c
Liste des tableaux.....	c
Liste des cartes.....	c
ACRONYMES ET ABBREVIATIONS.....	d
INTRODUCTION	1
Partie I.	2
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : NOTIONS ET CONCEPTS	2
Chapitre 1. CONCEPT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	3
Chapitre 2. LES ACTEURS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	9
Chapitre 3. LES ENJEUX DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE A MADAGASCAR.....	19
Partie II.	27
LES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	27
Chapitre 1. LA VISIBILITE DE L'AMENAGEMENT DANS LES DOCUMENTS DE REFERENCE DE LA POLITIQUE DU DEVELOPPEMENT DE L'ETAT.....	28
Chapitre 2. LES OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE A MADAGASCAR52	
Chapitre 3. La synergie d'actions sectorielles avec l'Aménagement du territoire	55
Partie III.	59
MISE EN PLACE D'UN OUTIL DE COORDINATION DES ACTIONS SECTORIELLES AVEC L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	59
Chapitre 1. LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE L'OUTIL.....	60
Chapitre 2. LE SIG POUR L'OPERATIONNALISATION DE L'OUTIL	66
Chapitre 3. LA TRADUCTION SPATIALE DES ACTIONS DE L'AMENAGEMENT	80
CONCLUSION GENERALE	92
ANNEXE	i

Listes des figures

Figure 1: Organigramme du MEIEAT	11
Figure 2: Etat de lieu des outils de planification et urbanisme réglementaire	23
Figure 3: PND.....	39
Figure 4: Modèle d'échange d'information.....	57
Figure 5: Evolution des routes.....	63
Figure 6: Espaces décroissantes et ses pôles	Erreur ! Signet non défini.
Figure 7: SNOT vision pour Madagascar 2015-2025	65
Figure 8: Modèle Conceptuel de données	Erreur ! Signet non défini.
Figure 9: Modèle Logique de Données.....	70
Figure 10: Générer une base de données en PowerAMC	72
Figure 11: Sauvegarde de code SQL	73
Figure 12: Modèle du fichier.sql.....	74
Figure 13: Création des tables.....	75
Figure 14: Visualisation des tables	76
Figure 15: Remplissage des tables	77
Figure 16: Ajout des tables à partir de PostGIS.....	78
Figure 17: importation des tables	79
Figure 18: Requête graphique	80
Figure 19: Résultat de la requête	81
Figure 20: Création de vue	82
Figure 21: mode de création de vue	82
Figure 22: Processus de création de couche	83
Figure 23: Création de couche en QGIS.....	84

Liste des tableaux

Tableau 1: répartition de l'aide	18
Tableau 2: Etat de lieu des outils des planifications	21
Tableau 3: cohérence et complémentarité des actions entre l'aménagement et le foncier	24
Tableau 4: Engagement du MAP	32
Tableau 5: Cohérence et articulation de la PND et PGE.....	41
Tableau 6: Evaluation des PTA des Ministères.....	51
Tableau 7: Nombres d'activités par régions.....	56
Tableau 8: Dictionnaire de données.....	67

Liste des cartes

Carte 1: Mise en œuvre de l'Axe num 1 de la PGE en 2014.....	85
Carte 2: Mise en Œuvre Axe2 de la PGE en 2014.....	86
Carte 3: Mise en Œuvre Axe2 de la PGE en 2014.....	87
Carte 4: Mise en Œuvre de l'Axe 4 de PGE en 2014.....	88
Carte 5: Plan de travail annuel 2014 en 2014	89

ACRONYMES ET ABBREVIATIONS

AMP	Aid Management Platform / Plateforme de Gestion de l'Aide
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement en Afrique
DGATE	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement
DOAT	Direction de l'Observatoire de l'Aménagement du Territoire
FAO	Food and Agriculture Organization
GAVI	Global Alliance for Vaccines and Immunization
LOAT	Loi d'orientation de l'Aménagement du Territoire
MAP	Madagascar Action Plan
MEPATE	Ministère en charge de Projet-Présidentiel, de l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG/ ONGI	Organisation(s) Non Gouvernementale(s) / ONG Internationale(s)
OPEP	Organisations des Pays Exportateurs du Pétrole
PGE	Politique Générale de l'État
PSU	Plan Simplifié de l'Urbanisme
PRD	Plans Régionales de Développement
PNAT	Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire
PTF	Partenaire(s) Technique(s) et Financière(s)
PUDé	Plan d'Urbanisme de Détail
PUDi	Plan d'Urbanisme Directeur
RCD	Rapport(s) sur la Coopération au Développement
SAAT	Synergie d'Action de l'Aménagement du Territoire
SAC	Schéma d'Aménagement Communale

SAIC	Schéma d'Aménagement Inter-Communaux
SNRD	Stratégie Nationale de Relance pour le Développement
SRAT	Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire
SSU	Schéma Simplifié de l'Urbanisme

INTRODUCTION

La crise actuelle, tout comme les précédentes crises connues par Madagascar, résulte d'un problème profond de gouvernance. En effet, les dirigeants successifs ont adopté et mis en œuvre différents modes de gouvernance, sans un réel souci d'ancrage territorial voire social, et sans une réelle directive économique à long terme. De ce fait, les actions de développement du pays ont été planifiées et réalisées de façon sectorielle et ponctuelle, aboutissant à des résultats mitigés. Les bilans qu'on peut évoquer sont pour le moment : l'économie nationale fragilisée, la pauvreté généralisée, les disparités régionales accentuées, l'environnement menacé, les ressources naturelles mal gérées, l'insécurité humaine et matérielle préoccupante.

On constate alors qu'une incohérence des activités se produit sur le territoire de Madagascar à cause de ce problème que nous venons d'évoquer. Par ailleurs, la faiblesse d'ancrage de la culture de l'aménagement auprès de tous les acteurs du développement pose un problème sérieux (décideurs, élus, techniciens ministériels, collectivités, simple citoyens, etc.). La perception populaire de l'aménagement qui réside dans un domaine méconnu et se cantonne sur la démolition de maison des pauvres laisse à entrevoir que l'aménagement du territoire n'a pas encore sa place sur la formulation des stratégies du développement. Chacun agit de façon tubulaire et sectoriel et pense que tout soit du domaine transversal (foncier, environnement, eau, commerce, etc.). Cette situation chaotique favorise le manque de coordination, l'incohérence et le problème d'orientation de stratégie de développement pour sortir le pays de la pauvreté et cela va continuer encore dans ce sens.

C'est dans ce cadre, que le Ministère de l'aménagement du Territoire en tant que Ministère transversale décide à l'aide de la DOAT de faire un suivi aux interventions sur le territoire Malagasy. Cette décision nous conduit à créer un outil de suivi de la synergie d'action de l'aménagement du territoire et sur les stratégies du développement national.

Trois grandes parties alors parcourues pour achever ce travail de mémoire. En premier lieu, nous allons voir la généralité sur l'Aménagement du Territoire. Puis nous faisons des analyses comparatives des politiques sectorielles, des stratégies de développement avec l'aménagement du territoire. Et enfin, la mise en place d'un outil de coordination des actions sectorielles avec l'aménagement du territoire.

Partie I.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : NOTIONS ET CONCEPTS

Chapitre 1. CONCEPT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. LES THEORIES INTERNATIONALES :

a. QUELQUES DEFINITIONS

Il existe beaucoup de façon pour définir le concept de l'Aménagement selon les spécialistes et même les pays développés. Mais, nous allons aborder quelques définitions qui concernent notre thème.

- ✓ L'aménagement du territoire est la politique publique qui consiste à planifier et coordonner l'utilisation du sol, l'organisation du bâti, ainsi que la répartition des équipements et des activités dans l'espace géographique.
- ✓ Un « aménagement » est le produit d'une modification volontaire de l'organisation de l'espace. [12]
- ✓ En France, l'Aménagement du territoire consiste en un ensemble d'actions menées par l'Etat, les collectivités territoriales et certains établissements publics afin de favoriser le développement des régions formant le territoire national. Agissant sur une échelle plus vaste que la politique de la ville, l'aménagement du territoire porte sur la disposition spatiale des hommes et des activités. Il conjugue donc développement économique, habitat, transports et communications [11]
- ✓ Il s'agit alors d'un ensemble de modifications foncières et/ou de constructions qui visent à adapter un morceau du territoire local à une nouvelle fonction. On peut citer dans ce cas un quartier résidentiel, une zone d'activité, un parc de loisirs, ou un parc naturel ... Dans tous les cas, l'aménagement opère une mutation dans l'utilisation du sol, et cela induit une évolution des valeurs foncières en même temps qu'une transformation des modes de production et d'occupation de l'espace [12]
- ✓ Selon Bélisaire, l'Aménagement est une action volontaire portée sur des territoires à des échelles plus ou moins grandes : locale, régionale, nationale. Il s'agit d'une politique publique qui renvoie à une philosophie du «laisser-faire ». C'est pourquoi l'aménagement est une idée qui se situe en opposition au libéralisme (symbolisé par la figure de la « main invisible ») et qui a trouvé ses racines dans des économies planifiées (URSS, Chine). Ses objectifs consistent à mieux distribuer des activités sur un territoire (réduire les inégalités territoires) et à améliorer les performances globales de ces territoires [12]

- **Territoire** : est un espace approprié par un groupe social.

Les quatre thématiques de la territorialité :

- Matérialité physique : ce qui concerne l'occupation du sol, la biodiversité et la caractéristique physique.
- Société & Sociabilité : ce qui sont autour de la répartition, la caractéristique, la gouvernance et la composition.
- Appropriation économique : le système d'activité et la mise en valeur, l'économie.
- Organisation fonctionnelle : l'infrastructure structurante, le réseau urbain, les rôles des localités.
- ✓ **L'Aménagement du Territoire** : c'est un ensemble des actions publiques ou privées volontaires répondant à une vision prospective et tendant vers le développement structuré, équitable et durable du territoire. [12]

Vision prospective : la vision prospective répond à ces trois questions suivantes :

- Qu'est ce qui peut advenir ? (imagination)
- Que peut-on faire ? (action)
- Que va-t-on faire ? (construction).

b. PRINCIPES D'AMENAGEMENTS DU TERRITOIRE

En France, où l'aménagement du territoire est conçu et réalisé par l'Etat national, le géographe Jean Jacques Lévy distingue « quatre attitudes vis-à-vis de la ville et de l'aménagement en France :

- ✓ Les physiocrates, dont la logique d'action est le corporatisme (qui est une doctrine économique et social basée sur le regroupement de différents corps de métier au sein d'institutions défendant leurs intérêts) et la valeur fondatrice est l'indifférenciation inégalitaire
- ✓ Les Etatistes, dont la logique d'action est le dirigisme et la valeur fondatrice est l'indifférenciation égalitaire
- ✓ Les libéraux, dont la logique d'action est celle du marché dérégulé et pour qui la valeur fondatrice est l'indifférenciation égalitaire
- ✓ Les Urbanophiles, dont la logique d'action est portée par les acteurs et pour qui la valeur fondatrice de cette action est la différenciation égalitaire

c. LES GRANDS OUTILS DE L'AMENAGEMENT

Les grands outils de l'aménagement

- ✓ Alignement
- ✓ Aménagement foncier
- ✓ Permis d'aménager
- ✓ Permis de construire

- ✓ Plan local d'urbanisme (PLU)
- ✓ Schéma d'aménagement régional (SAR)
- ✓ Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- ✓ Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)
- ✓ Système d'Information Géographique (SIG)

d. CONCLUSION

Aménager, ce n'est donc pas seulement construire ou occuper un espace, c'est réfléchir, penser une action pour répondre à une situation défavorable. Il s'agit de lutter contre le mouvement spontané qui aboutit à des inégalités spatiales. Un des objectifs recherchés est en effet l'harmonie territoriale. Si l'Etat a été pendant longtemps l'acteur central des politiques d'aménagement du territoire, les compétences se trouvent aujourd'hui partagées à différents échelons tant national, régional que Communal ou local. Il continue néanmoins à définir les grandes orientations politiques d'aménagement

2. PROCESSUS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE A MADAGASCAR

a. HISTORIQUE

Le Ministère en charge de l'Aménagement du territoire est le premier responsable de la conduite des actions de l'Aménagement du territoire, actuellement c'est le ministère d'Etat en charge des Projets Présidentiels de l'Aménagement du territoire et de l'Equipement ou MEPATE

Chronologie de l'Aménagement du Territoire

- Pendant l'ère coloniale (1896–1960) : le premier Schéma d'Aménagement du Territoire, le PLAN ROTIVAL est élaboré en 1952; ce Plan partageait l'île en six grandes régions partant de données physiques et démographiques.
- **De l'Indépendance à 1971:** Exploitation des grands périmètres et des grands aménagements agricoles. Le Plan Quinquennal (1964–1968) a renforcé l'aménagement régional à vocation agricole et l'Aménagement du Territoire était limité à la gestion des villes au moyen du plan d'urbanisme.
- **La deuxième République (1975 - 1992) :** Dotation des équipements d'envergure de certaines grandes villes.
- **La troisième république à la quatrième république (1996 – actuel) :**
 - ☐ Création de plusieurs documents cadres (Plan National des Transports, le Plan

d'Action Environnementale, ...)

- ❑ Innovations des outils opérationnels de l'aménagement du territoire que des outils réglementaires, développement des politiques touchant particulièrement l'urbanisme et l'aménagement du territoire : la nouvelle politique de réforme foncière (2005) et la politique nationale de l'Aménagement du territoire (PNAT, 2006), des lois: LOAT (en projet, 2008), RNU (en projet), code de l'urbanisme)

En fait, à Madagascar, cet aménagement a commencé sur des zones limitées avec Andrianampoinimerina et d'autres rois, pour couvrir ensuite toute l'île durant la colonisation, et aboutir à la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire (PNAT) adoptée en 2006. Mais celle-ci n'a connu qu'un début de mise en œuvre, avec des schémas d'aménagement, des plans d'urbanisme, etc. Aujourd'hui, le premier piège à éviter sera donc de vouloir tout réinventer ou tout refaire : au contraire, il faut s'efforcer de connaître et d'évaluer le plus objectivement possible ce que les prédécesseurs ont décidé et mis en œuvre. Car la conscience des défis et des enjeux de l'aménagement du territoire, replacés dans une perspective historique et dans une prospective à long terme, aiderait à sortir le débat des querelles électoralistes à courte vue des politiciens. A partir de cette prise de conscience et d'une volonté commune, il faudra trouver les moyens de gouvernance appropriés, qui mettent les choix vitaux à l'abri des aléas politiciens. Car au-delà du changement du mode d'occupation qu'il induit, l'aménagement du territoire traduit un modèle de développement qui devra concilier la diversité et l'unité des Malgaches.

Madagascar possède un ministère qui est en charge de l'aménagement du territoire. C'est actuellement le Ministère d'Etat en charge des Projets Présidentiels de l'Aménagement du Territoire et de l'Equipement ou MEPATE.

b. DEFINITION selon LOAT

L'Aménagement du territoire est l'ensemble des actions publiques ou privées volontaires de l'organisation de l'espace dans le milieu urbain et rural tendant au développement structuré, équitable et durable de l'ensemble du territoire national et orientées vers une vision prospective

c. Objectif de l'Aménagement du Territoire

L'Aménagement du territoire a pour fin à la fois de promouvoir la mise en valeur des ressources régionales et d'améliorer le cadre de vie et les conditions d'existence des habitants en atténuant les disparités régionales de développement économique et social par une organisation prospective de l'espace reposant sur une orientation volontariste et concertée des équipements et des activités.

En d'autre terme, L'Aménagement de l'Espace repose sur la prise en compte de

besoins sociaux, économiques et politiques qu'exprime la population à ses dirigeants. Ceux-ci ont la nécessité d'atteindre trois objectifs pour leur pays.

L'autosuffisance alimentaire

Le pays est capable d'assurer la survie de sa population. Elle pourra durablement manger à sa faim et boire de l'eau potable à volonté,

L'autosuffisance énergétique

Le pays produit et/ou dispose d'assez d'énergies pour chauffer les habitations, faire circuler les moyens de transports et fonctionner les centres de production de richesse.

L'autosuffisance démographique

Le renouvellement de la population s'effectue par des voies naturelles. Le pays dispose de capacités suffisantes et adaptées pour assurer l'épanouissement (logement, santé, éducation...) de ses habitants.

Un Etat responsable va devoir aménager l'espace de façon à répondre à ces trois besoins. Des terres sont irriguées voire conquises sur la mer. Des réserves alimentaires et des stocks vont être constitués. Des barrages et des centrales sont construits... La diversification des approvisionnements, la conquête et la colonisation de nouveaux territoires, le développement de la recherche et de l'innovation sont aussi d'autres moyens utilisés.

d. Principe de l'Aménagement du Territoire

En matière d'aménagement du territoire trois (3) grands principes sont généralement observés:

- une vision globale quant à l'utilisation de l'espace, la répartition des investissements et des hommes sur le territoire. L'aménagement du territoire considère les macros composantes de la formation économique et sociale d'un pays, les éléments structurants sur lesquels se fondent le développement économique et social ;
- La recherche prospective pour trouver le meilleur chemin de développement possible. Les problèmes de développement de nos pays sont des problèmes de long terme (besoins essentiels prioritaires non satisfaits), car leur conséquences s'étendent dans la longue durée et ne sont donc pas immédiatement maîtrisables. Il faut donc prévoir l'impact des mutations économiques à opérer sur l'espace, dans la construction de la société future souhaitée.
- Une volonté politique affirmée, l'aménagement du territoire d'un pays procède de la volonté politique des gouvernements qui décident de l'orientation à donner à l'organisation de l'espace national. En outre, pour que la politique d'aménagement du territoire réussisse il

faudra s'assurer l'adhésion des groupes socioprofessionnels dès le départ.

e. Les instruments de mise en œuvre de l'Aménagement du Territoire

L'aménagement du territoire en tant qu'acte de volonté politique est de la responsabilité première de l'Etat. Pour assurer à cette responsabilité, l'Etat doit mettre en œuvre les principaux types de moyens d'action suivants:

- Les moyens politiques par la définition des orientations générales la politique et les stratégies à mettre en œuvre pour y arriver. Les moyens institutionnels et juridiques : sur le plan institutionnel, un certain nombre d'éléments doivent être réunis ;
 - Les cadres géographiques en précisant les cadres appropriés au niveau d'un pays pour mettre en œuvre la politique nationale d'aménagement du territoire. Les différentes collectivités (communes, départements, etc.) ont chacune un rôle et une place dans la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire;
 - Moyens juridiques qui constitués de lois et codes fonciers (code pastoral, code forestier, code de l'urbanisme, code de l'environnement, etc.) et les textes juridiques qui accompagnent les schémas ou plans d'aménagement ;
 - Moyens humains par la mobilisation de plusieurs équipes, multidisciplinaires de composées de géographes, urbanistes, aménagistes, planificateurs, économistes, agronomes, personnes ressources ainsi que les acteurs utilisant l'espace concerné ;
 - Moyens financiers qui requièrent la mise en place de mécanismes de financement adéquat (Fonds National d'Aménagement du Territoire).
 - Moyen matériel de photo-interprétation, des ordinateurs, des véhicules, des locaux et équipements, matériel et fourniture de bureau. Ce qui nécessite la création de sociétés d'intervention particulières pour les opérations d'aménagement du territoire.

Chapitre 2. LES ACTEURS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Les acteurs Etatiques

L'Etat est le premier responsable de l'aménagement du territoire. La mise en œuvre de la politique nationale de l'aménagement du territoire lui relève en premier lieu. Dans ce cadre, il veille à l'utilisation et l'exploitation rationnelle du territoire national et de ses ressources. Il s'assure de l'articulation et de la cohérence des actions d'aménagement du territoire effectués avec les outils nationaux y afférents. Il prend en charge la mise en œuvre de la PNAT et de la stratégie de développement territoriale grâce au MEPATE.

a. Le ministère en charge de l'aménagement du territoire et ses membres

Le Ministère d'Etat chargé des Projets Présidentiels de l'Aménagement du l'Equipement, et de l'Equipement (MEPATE) est un organe de l'Etat à vocation de mettre en œuvre et de surveiller les applications de la politique gouvernementale en matière de développement des infrastructures, de l'équipement, de l'aménagement du territoire, de la réforme foncière et des affaires domaniales, notamment :

- La Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT) ;
- Le Politique Nationale de l'Habitat (PNH) ;
- Le Lettre de politique foncière.

Dans ce ministère, le suivi de cette politique de développement a été confié à la Direction de l'Observatoire de l'Aménagement du Territoire (DOAT)

i. Voici l'organigramme instituant l'OAT

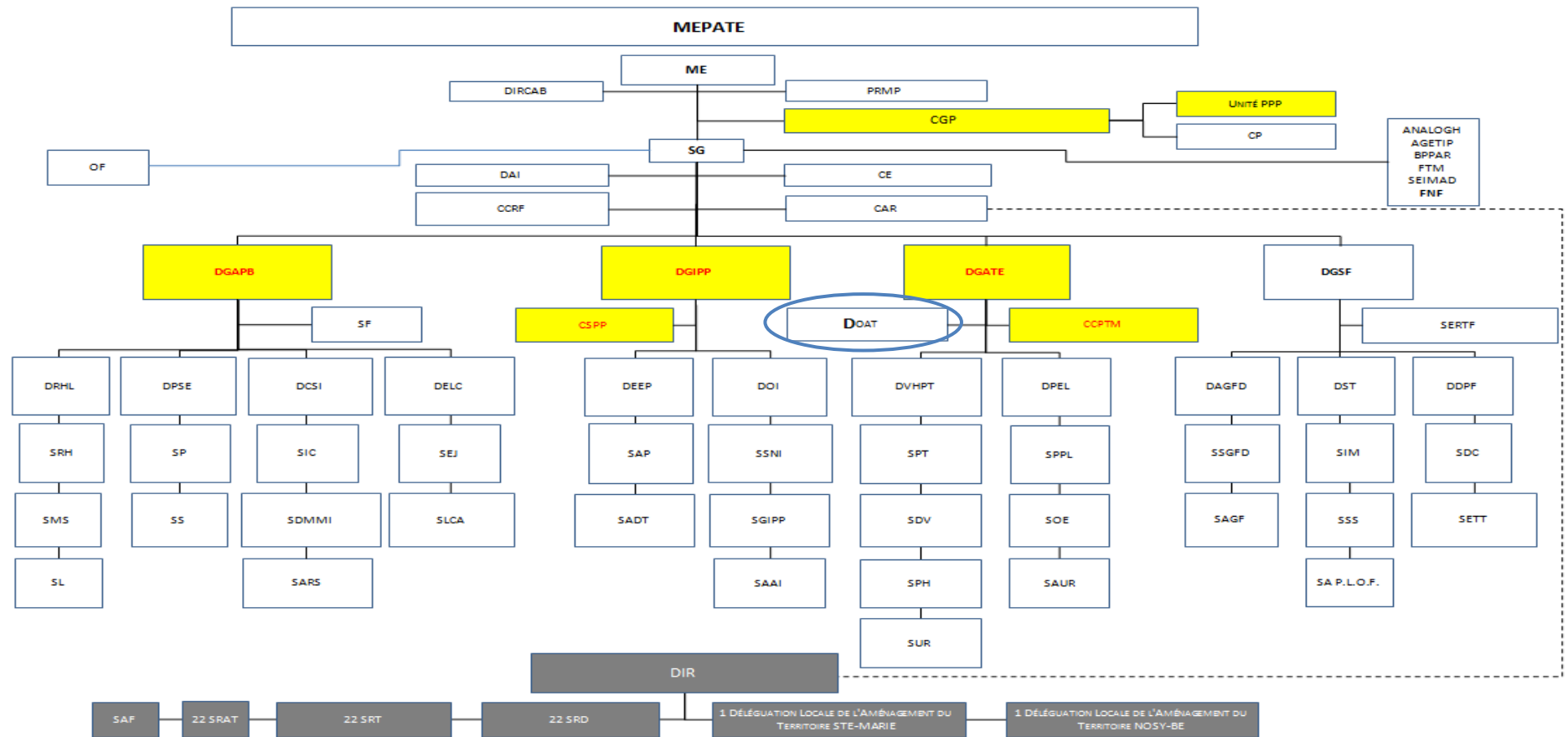


Figure 1: Organigramme du MEIEAT

ii. Les différentes directions du MEPATE

Selon l'organigramme présenté ci-dessous, la DGATE est l'une des directions générales du MEPATE. Elle comprend trois (3) directions et une cellule. Ce sont :

- La Direction des Villes, de l'Habitat et de la Planification Territoriale (DVHPT)
- La Direction de la Promotion de l'Équipement et du Logement (DPEL)
- La Direction de l'Observatoire de l'Aménagement du Territoire (DOAT)
- La Cellule de Coordination et de la Planification du Territoire Maritime (CCPTM)

Tout d'abord,

- ☞ La Direction des Villes, de l'Habitat et de la Planification Territoriale (DVHPT)

La DVHPT est notamment chargée de :

- Étudier et d'élaborer les projets d'actes législatifs et réglementaires rentrant dans le domaine de l'aménagement du territoire pour le développement des Villes Urbaines et Rurales;
- Promouvoir des projets de développement et d'extension des villes;
- Organiser la gestion des espaces urbains, régionaux et nationaux et mettre en valeur des espaces de croissance au service du développement de proximité au sein des collectivités territoriales décentralisées ;
- Elaborer les outils de planification territoriale indispensables à l'aménagement du territoire ;
- S'assurer du respect des dispositions législatives et réglementaires applicables en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;
- Promouvoir le développement et l'amélioration de l'habitat.

Elle comprend :

- Le Service de la Planification Territoriale (SPT) ;
- Le Service de Développement des Villes (SDV) ;
- Le Service de la Promotion de l'Habitat (SPH) ;
- Le Service de l'Urbanisme Réglementaire (SUR) ;

- ☞ La Direction de la Promotion de l'Équipement et du Logement (DPEL)

La DPEL est notamment chargée de :

- Favoriser le partenariat public privé ainsi que le partenariat bilatéral ou multilatéral rentrant dans le cadre de la promotion du logement et de l'équipement à Madagascar, notamment pour l'intégration des collectivités rurales dans le développement économique;
- Mener toutes études s'inscrivant dans la promotion des logements sociaux ;
- Procéder aux actions de communication relatives à la promotion du logement.
- Intégration des collectivités rurales dans la politique et les stratégies de

l'aménagement des grands travaux adaptés, notamment la construction de réseaux hydro-agricoles.

- Elaborer, programmer et mettre en œuvre le Code des Equipements destinés aux collectivités

Elle comprend :

- Le Service des Partenariats et de la Promotion des Logements (SPPL) ;
- Le Service de l'Opération des Equipements (SOE) ;
- Le Service de l'Assainissement Urbain et Rural (SAUR) ;

☞ La Cellule de Coordination et de la Planification du Territoire Maritime (CCPTM)

La CCPTM est notamment chargée de :

- Mener des réflexions et des études sur le développement du Territoire maritime malgache ;
- Procéder à la régularisation du Plateau continental malgache ;
- Coordonner les actions des départements ministériels concernés relatives au développement du territoire maritime ;

Travailler de concert avec tous les intervenants dans le territoire maritime malgache

Enfin la DOAT, cette direction est le premier responsable des outils de suivi dans le MEPATE et en plus au sein de cette direction aussi que notre stage se déroulait. C'est pourquoi que nous allons la connaître plus en détails.

iii. Insertion de l'étude au sein de la DOAT

L'Observatoire de l'Aménagement du territoire est une direction rattachée à la DGATE au sein de la Ministère d'Etat chargé des Projets Présidentiels de l'Aménagement du Territoire et de l'Equipement et (MEPATE). Ce travail de mémoire a été réalisé dans le cadre d'une convention de stage qui répond à l'attente de l'Observatoire sur la mise en exergue de la place de l'aménagement du territoire sur la formulation des stratégies du pays. Par ailleurs, l'OAT a participé sur le processus de l'élaboration du document de la SNRD et le suivi de PTA au niveau ministériel. On s'est convenu donc que le but de cette mémoire consiste à capitaliser et valoriser les acquis dans ce domaine spécifique du concept de développement.

En dehors de cette mission spécifique, la DOAT a pour mission de :

➔ Réaliser des actions pour le développement partenarial

- Formalisation de la convention de partenariat avec la FTM ;
- Elaborer de cadre de partenariat avec l'INSTAT ;
- Suivre et finaliser les dossiers de partenariat déjà ébauchés : AGORAH, PGDI, INDDL, etc.

- Prospecter et bâtir de cadre de partenariat avec les autres PTF : UN HABITAT, PNUD, etc.

→ Mener de réflexion sur l'équilibre du territoire et le développement harmonieux du territoire national

- Engager des débats territoriaux sur le déséquilibre de l'armature urbaine nationale ;
- Recueillir les attentes des acteurs territoriaux sur le problème de centralisation excessive de l'administration ;
- Ouvrir une piste de réflexion sur les problèmes de la capitale : les effets néfastes du phénomène de macrocéphalie (saturation, embouteillage, processus de bidonvilisation,).
- Proposer la création d'une nouvelle capitale (capitale économique) pour l'équilibre du territoire ;
- Les problèmes de monopolisation de fonctions urbaines de haut niveau et stratégiques à Antananarivo ;
- Poursuivre les débats sur le problème de réalisation du processus de décentralisation effective.

→ Renforcement du système d'ARCHIVAGE de l'OAT

- Constituer le système d'archivage de l'OAT : stockage des informations anciennes ;
- Capitaliser les archives communes de l'ancienne Ministère de la décentralisation et de l'aménagement. Ex : le Plan ROTIVAL.

→ Développer les cultures d'aménagement auprès de la population et des acteurs spatiaux

☞ Objectif : *développer et rehausser le niveau de connaissance du processus de l'aménagement afin de renforcer l'appropriation de tous les acteurs des actions de l'aménagement.*

- Mener des actions de diffusion et de vulgarisation des informations utiles à l'aménagement : textes, lois, documents, etc. ;
- Renforcer et poursuivre les actions de sensibilisation sur la notion de planification territoriale et de l'urbanisme réglementaire.

→ Faire le suivi des outils de planification territoriale et de l'urbanisme réglementaire

- SNAT, SRAT, SAC, etc. ;
- PUdi, PUdé, etc.
- Poursuivre les actions de suivi de PERMIS DE CONSTRUIRE.

→ Accompagner le processus de développement des villes à MADAGASCAR

- Réfléchir sur l'amélioration du cadre juridique : mener de réflexion sur les concepts et définitions des villes à Madagascar ;
- Ouvrir de pistes de réflexion sur l'anticipation de l'opérationnalisation des outils de planification territoriales et urbaines dans les petites villes ;
- Produire des informations sur le problème de prolifération de bidonville.

→ **Opérationnaliser l'OLT à travers les acquis du projet « RISQUES ET AMENAGEMENT »**

- Capitaliser et dupliquer les acquis du projet 'inventaire du territoire » ;
- Mutualisation des expériences avec le projet PAQT ;
- Prospector de financement dans les organismes partenaires : CITIES ALLIANCES

b. Les ministères sectoriels

L'Etat Malagasy possède TRENTE UN (31) ministères. Ce n'est pas tous ces secteurs qui sont à vocation de la mise en œuvre de l'Aménagement du territoire mais seulement les suivants:

- Ministère d'Etat chargé du Projet-présidentiel, de l'Aménagement du Territoire et de l'Equipement
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique
- Ministère de l'Education Nationale
- Ministère de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle
- Ministère des Travaux publics
- Ministère de la Sécurité publique
- Ministère de l'Environnement et de l'écologie et des forêts
- Ministère du Commerce et de la consommation
- Ministère de l'Energie
- Ministère de l'Eau
- Ministère de la Pêche et ressources halieutiques
- Ministère de l'Elevage et de la protection animale
- Ministère des transports et de la météorologie
- Ministère de la Fonction Publique et des lois sociales
- Ministère du Tourisme
- Ministère des Télécommunications, des postes et des nouvelles technologies
- Ministère de la Communication et des relations avec les Institutions
- Ministère des Sports et de la jeunesse
- Ministère de l'Artisanat, de la Culture et des patrimoines
- Secrétaire d'Etat auprès du Ministère de la Défense Nationale chargé de la Gendarmerie

2. Les Collectivités territoriales décentralisées

Les collectivités territoriales ce sont territoires bien délimités, habités par de groupement des peuples et qui joue le rôle de l'Etat en matière d'aménagement du territoire. Par exemple, les provinces, les régions et les Communes

Conformément aux dispositions de l'article 157 de la Constitution, les Provinces assurent la planification, l'aménagement du territoire et la mise en œuvre de toutes les actions de développement qui leur relèvent.

En matière d'aménagement du territoire, les Provinces sont notamment chargées de :

- contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale de l'aménagement du territoire à leur échelon ;
- participer activement à l'élaboration des outils de planification territoriale les concernant ;
- assurer la mise en œuvre des outils de planification territoriale à leur échelon ;
- identifier les actions d'aménagement à réaliser en tenant compte des besoins de la population ;
- mettre en place, avec le concours de l'Etat, les infrastructures et équipements permettant de viabiliser le territoire provincial ;
- stimuler les relations de partenariat pour la réalisation des actions d'aménagement du territoire

3. Les partenaires techniques et financiers ou PTF

- Les PTF ou Partenaires Technique Financier

Ce sont des organisations internationales donateurs ou allocateurs pour un appui de développement d'un pays. On l'appelle fréquemment « Bailleur de fond »

- Les différents aspects financiers du PTF

Ce paragraphe traite ces aspects en se basant sur les données disponibles dans la base de données sur l'aide (AMP-Madagascar) et validées par les Partenaires au développement eux-mêmes. On s'intéresse aux donateurs, montants, types de financement, etc.

Profil de l'Aide par Donateur

La base d'AMP comptabilise 801 projets (dont 460 actifs en 2012) :

- 267 projets pour les coopérations bilatérales (dont 127 actifs en 2012),
- 353 projets pour les coopérations multilatérales (dont 199 actifs en 2012),
- 123 pour les coopérations décentralisés (dont 89 actifs en 2012), et
- 63 pour les ONGI (dont 48 actifs en 2012).

L'ensemble de ces projets totalise un décaissement en effectif de 454 millions USD en moyenne par an sur la période 2009-2012. En 2012 le montant total des décaissements s'élevait à 418,9 millions USD, dont 33,5% provenant des coopérations bilatérales (y compris les coopérations décentralisées françaises),

environ 61,2% fournies par les coopérations multilatérales, et 5,3% par les ONGI.

Partenaires Techniques et Financiers	2009	2010	2011	2012	Cumul
Agence Bilatérales (267)	200 887	172 622	161 661	140 398	675 568
France (211)	65 787	56 056	60 645	48 661	231 149
France : AFD, SCAC et FFEM (88)	60 610	49 888	52 857	39 845	203 200
Coopérations décentralisées(123)	5 177	6 168	7 788	8 816	27 949
Etats-Unis (4)	34 650	69 526	57 106	49 466	210 749
Norvège et NORAD (107)	13 213	12 680	13 691	13 356	52 941
Japon(21)	18 176	8 722	8 122	9 403	44 423
Allemagne(19)	12 152	8 315	13 407	8 035	41 909
Chine(14)	27 283	5 098	3 135	4 843	40 359
Inde (1)	24 360	-	-	-	24 360
Koweït	1 301	9 547	2 067	3 711	16 625
Suisse (10)	3 453	2 518	3 009	2 584	11 565
Corée du Sud (1)	510	161	480	339	1 490
Agences Multilatérales (353)	228 845	321 629	255 714	256 204	1 062 392
Nations Unies (144)	70 651	92 079	95 987	84 421	343 138
Banque Mondiale (25)	35 250	96 080	51 911	67 906	251 147
Union Européenne (126)	55 619	36 413	33 291	30 643	155 147
Fonds Mondial : GFATM (19)	17 076	61 637	23 501	28 205	130 418
BAD (18)	35 558	17 727	24 738	12 115	90 139
GAVI (7)	5 350	9 376	10 574	17 908	43 208
OPEP(11)	5 069	7 399	14 092	8 106	34 665
BADEA (9)	4 271	918	1 621	6 900	13 711

Organisations Gouvernementales (63)	Non	11 296	21 953	22 226	22 341	77 816
ONG Internationales (53)		9 851	19 321	18 991	18 954	67 118
Fondations (10)		1 445	2 631	3 234	3 387	10 698
Total (801)		441 028	516 204	439 602	418 943	1 815 776

Tableau 1: répartition de l'aide

Source : AMP-Madagascar, 2014

- LES CRITERES DES PTF

Afin d'avoir une allocation des PTS, des conditions sont nécessaires. On va citer quelques exemples comme les suivants:

1) Domaine d'intervention

Chaque PTF intègre dans un domaine spécifique bien défini dès le début de sa création. Par exemple, le FAO (Food and Agriculture Organisation) s'intègre uniquement dans les domaines Agricultures et nutriments. Dont tous les projets alloués par le FAO doit orienter dans ces domaines

2) Existence de loi interne régissant sur le projet

Les PTF exigent l'existence des lois ou règlements ou disciplines qui orientent et favorisent la nécessité d'un projet.

3) Aspects techniques

Du point de vue technique, les PTF, demandent une bonne gestion financière très claire, et attendent des beaux résultats pendant ou à la fin de la mise en œuvre d'un projet. En fait, ils voudront que ses vœux ou ses attentes seront réalisés

4. Les secteurs privés et les sociétés civiles

Le secteur privé correspond au secteur d'activité de l'économie où l'Etat n'intervient pas ou du moins peu. Il s'agit principalement des entreprises privées n'appartenant pas à l'Etat et étant gérées par des particuliers et dont la raison d'être est profit.

Il est principalement constitué par : des entreprises, des Organisations Non Gouvernemental (ONG), des mutuelles et des coopératives, des banques et fonds d'investissement à capitaux privés

A part, les sociétés civiles sont celles auxquelles la loi n'attribue pas un autre caractère à raison de leur forme, de leur nature ou de leur objet.

Ces sociétés n'exercent que des activités de nature civile par exemple agricole, intellectuelle, libérale, immobilière, par opposition aux sociétés commerciales.

La société civile peut être créée à chaque fois que plusieurs personnes désirent se grouper pour exercer ensemble une activité civile.

Chapitre 3. LES ENJEUX DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE A MADAGASCAR

1. Contexte favorable de développement du pays

a. Abondance des ressources

Tout le monde Savé que Madagascar possède une immense ressource tant naturelle e que démographique. Selon l'étude souligne dans le PND, on a ceci :

- ✓ Capital naturel et Croissance inclusive
 - Il y a 105 espèces de lémuriens connues à Madagascar
 - Les ressources naturelles contribuent pour plus de 80% à la valeur totale des richesses tangibles par habitant du pays
 - Madagascar possède 1 200 000 ha de rizières, mais seules 10 % de ces infrastructures ont bénéficié de réhabilitations
- ✓ Potentiels géographiques et halieutiques
 - L'existence de 1.140.000 km²de zone économique exclusive (ZEE), plus de 5000km de côte, 50.000 ha de tannes d'arrière mangroves, 155.000 ha de lacs et de lagunes d'intérêts halieutiques, 150.000 ha de rizières propices à la pisciculture, 1.500 km² de plans d'eau naturels favorables à la pisciculture montre l'importance du secteur dans l'économie malgache.
 - le littoral de Madagascar concerne plus de 51% du territoire et abrite près de 65% de la population totale
 - les captures de crevettes entières de la pêche industrielle malgache ont passé de 8 652 tonnes en 2002 à 3 143 tonnes en 2010
 - Pays à vocation agricole et abritant 2 à 5 % de la biodiversité mondiale
- ✓ Des caractéristiques sociodémographiques façonnées par une hétéroculture caractérisée par l'identité autochtone où se reflète le poids de la tradition et par l'identité allochtone attirée par la modernité.

<u>Population</u>	18 595 469 hab.
<u>Accroissement naturel</u>	3,03 %
<u>Indice de fécondité</u>	5,62 enfants par femme
<u>Taux de natalité</u>	41,41 ‰
<u>Taux de mortalité</u>	11,11 ‰

Taux de mortalité infantile 75,21 ‰

Espérance de vie à la naissance 57,34 ans

b. Immensité du territoire

Madagascar a pour superficie de 587 041 km², avec 4 828 km de côtes et 1 600 km du Nord au Sud et sur 600km d'Ouest à l'Est. On dispose de 988 000 km² de bassin sédimentaire *onshore* et *offshore* favorables pour l'exploration des hydrocarbures qui s'étalent principalement sur la côte nord-est et la côte-ouest. 445 000 km² ont fait l'objet de travaux de recherche, soit un taux de couverture de 45 %.

c. Population jeune

L'île compte environ 14, 600,000 d'habitants (estimation de 1999). Mais aujourd'hui, il fait plus de 20 000 000 d'habitants. Selon les résultats de l'Enquête Nationale sur le Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement à Madagascar (ENSOMD 2012), environ 64% de la population ont moins de 25 ans et près de la moitié soit 47% ont moins de 15 ans. Ces indices prouvent que la population Malagasy est trop jeune. C'est pourquoi qu'on a des atouts humains pour le développement de notre pays

2. Etats des lieux de l'Aménagement du Territoire

a. Taux de Couverture des outils de planification et de l'Urbanisme réglementaires

Parmi les instruments de mise en œuvre de l'Aménagement du Territoire à Madagascar, on va prendre les outils de planifications et les plans d'urbanismes pour faire le diagnostic de couverture.

Les outils de planification sont : le SNAT, le SRAT, le SAIC et le SAC.

Le Schéma d'aménagement communal :

- Se situe à l'échelle d'une Commune
- Est adapté aux Communes Rurales
- Est un document d'orientation
- Est opposable à l'administration

Il Comporte :

- ✓ la vision du développement pour les quinze années à venir
- ✓ la délimitation des zones d'aménagement en fonction de leur vocation : soit à l'habitat, soit à l'agriculture, soit au tourisme soit au reboisement, soit à l'implantation d'infrastructures de base

- ✓ les programmes et projets d'aménagement
- ✓ les prescriptions d'aménagement

Et le plan d'urbanisme comprend : le PUDi, le PSU et le PUDé. Il comporte :

- ✓ la répartition du sol en zones suivant leur affectation ;
- ✓ le tracé des principales voies à conserver, à modifier ou à créer avec leur largeur et leurs caractéristiques ;
- ✓ les emplacements réservés aux principales installations d'intérêt général et aux espaces libres ;
- ✓ l'indication des espaces à maintenir ou à créer ;
- ✓ un règlement d'urbanisme

Ces plans sont opposables aux tiers. Toutes activités territoriales doivent respecter les contenus et l'orientation de ces plans. Sinon la loi lui sanctionne comme la destruction des constructions illicites.

Voici l'Etat de lieu des outils de planification et de l'urbanisme réglementaire réalisés

Type	Nombre	Localisation
SRAT	8	Itasy, AlaotraMangoro, Haute Matsiatra, Horombe, Anosy, Diana, Amoron'iMania, Melaky
PUDi	17	Ihosalava, Nosy Be, Toamasina, Ambatondrazaka, Manakara, Mahajanga, Antananarivo, Toliara, Moramanga, Mahanoro, Fianarantsoa, Antsirabe, Antsiranana, sainteMarienAntalaha, Morondava et Fort-Dauphin
PUDé	7	Bretelle Ankadimbahoaka, By-Pass, IvatoAéroport, Moramanga, Tsimenatse-Toliara, Nosy Be, Tanamakoa-Toamasina
SAC	12	Betanimena, Andranofasika, Ambalakida, Anosinalainolona, Manerinerina, Ankijabe, Betsako, Mariarano, Ambolomoty, Anjiajia, Katsepy, Sambaina
SAIC	2	(Moramanga-Ambohibary-Morarano) et (Taolagnaro-AmpasyNampoina- Fierenana)

Tableau 2: Etat de lieu des outils des planifications

Source: OAT, mars 2013

Remarque:

En Réalité, ces outils et plans d'urbanismes cités ci-dessus sont réalisés tout simplement mais pas tous approuvés. Voici les nombres exacts actuellement approuvés :

- 14 PUDi, approuvés parmi les 17 réalisés
- 15 PSU, approuvés
- 7 PUDé, approuvés
- 12 SAC & 2 SAIC
- 17 SSU

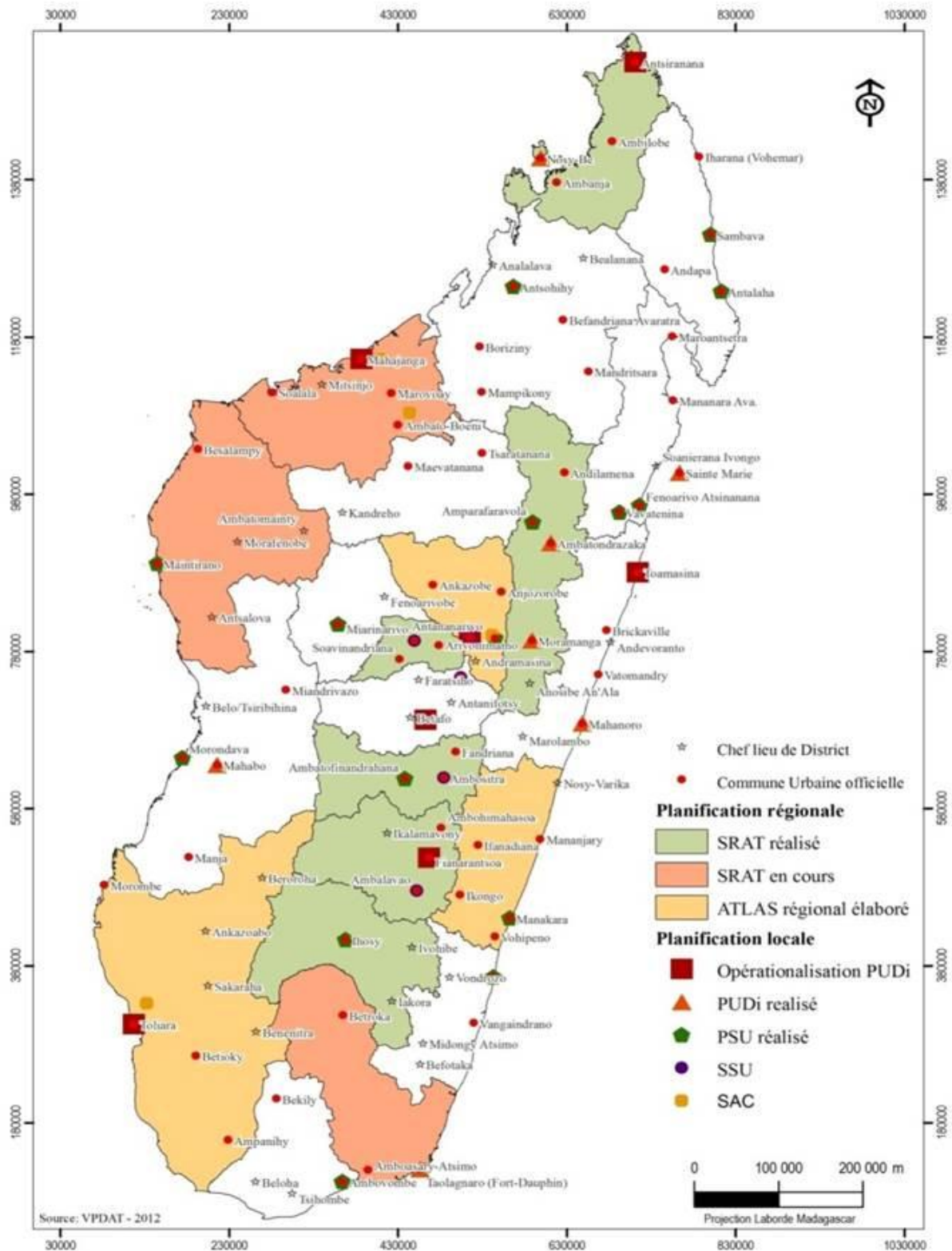


Figure 2: Etat de lieu des outils de planification et urbanisme réglementaire

Source: OAT, 2013

b. Incohérence des schémas d'aménagement avec le foncier

En termes d'organisation interne, il existe une répartition de tâche bien définie pour l'Aménagement du territoire et le service foncier. Le tableau () montre un peu de détail de cette répartition

Actions	Rôles de l'AT	Rôles du Foncier
Transaction foncière	Prescription d'urbanisme	Projet de morcellement
Octroi de permis de construire	Prescription d'urbanisme à travers le SRAT	Réalisation d'un plan régulier
Elaboration des outils de planification et de plan d'urbanisme réglementaires	Conception et mise en œuvre du PNAT	Insertion du volet foncier en tant que membre du comité de validation
Mise en œuvre des plans d'aménagement	Contrôle de respect des prescriptions du plan d'aménagement	Maîtrise foncière, expropriation

Tableau 3: cohérence et complémentarité des actions entre l'aménagement et le foncier

Source : DOAT, décembre 2014

Actuellement, certains membres veulent violer cette règle. En effet, il existe un gros problème entre ces deux services. D'où le décalage et l'incohérence du travail

c. Faible appropriation des acteurs sur l'aménagement du Territoire

De ce que nous venons de citer dans le contexte de notre étude, Madagascar est bien en retard en termes d'aménagement du territoire. Ce problème s'accroît par l'absence d'une école d'Aménagement. Il n'y a que la Sécurisation Foncière et Aménagement du Territoire (SFAT) de l'ESPA qui enseigne cette conception. Par conséquent, moins nombreux savent le vrai aménagement. De ce fait, le manque de cohésion territoriale, la jalousie, la violation de règle règnent chez la Grande île.

3. Cadrage du mémoire

a. Historique et contexte

A Madagascar, il existe beaucoup de plans et outils de développement mais il y a un manque de cohérence et de synergie avec l'Aménagement du Territoire. Au fil de temps, plusieurs documents de stratégies ou de références ont été élaborés à l'instar du DSRP, MAP, SNRD, PND, etc. Parallèlement, il y a également les Plans d'actions au niveau des Ministères ou les PTA qu'on pourrait apprécier la place de chaque secteur pour la mise en œuvre de la Politique Générale de l'Etat (PGE). Or l'aménagement du territoire est

l'ensemble des actions publiques ou privées volontaires de l'organisation de l'espace dans le milieu urbain et rural tendant au développement structuré, équitable et durable de l'ensemble du territoire national et orientées vers une vision prospective. L'aménagement du territoire n'est pas nécessairement alors une approche à connotation institutionnelle. Il ne relève pas du seul Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire. Il devrait contribuer au niveau de chaque secteur à la coordination spatiale et temporelle des interventions ou actions de développement, quel que soit leur initiateur : secteurs publics, secteurs privés, société civile, population,...

Le Ministère de l'Aménagement du territoire est un ministère à vocation transversale dans notre pays qui coordonne et oriente toutes les activités au niveau des ministères sectoriels. Malgré cette mission, on a ignoré le rôle principal et la place prépondérante de l'aménagement sur le développement harmonieux du territoire même si on avait la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire (PNAT) et le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT). Justement, les contenus de la politique générale de l'Etat ne ressortent pas clairement la notion de planification et la volonté de mettre en exergue les enjeux de l'aménagement sur le territoire national.

C'est pourquoi, les problèmes de planification persistent toujours tels que la construction illicite, le problème d'occupation illégale, le manque de synergie au niveau de secteur ministérielle, l'incohérence de la Service Foncière et de l'Aménagement du Territoire. D'ailleurs, la mise en place de l'Aménagement du territoire dépend essentiellement de la volonté institutionnelle de mettre en œuvre la notion de planification. Donc pour sa mise en œuvre, on a besoin de la volonté politique de l'Etat. Mais le non-respect du principe de la continuité entraîne l'existence de différent plan de développement. Car tous les Présidents successifs et ses alentours ont chacun sa propre vision de gouverner l'Etat et la Territoire Malagasy. En plus, On est en retard en termes d'Aménagement du territoire par rapport aux autres pays du monde.

A présent, le besoin de coordination se fait de plus en plus sentir dans la mesure où les ressources mobilisables sont très limitées par rapport à l'immensité des défis à relever ou surtout quand on constate de nombreux cas de doublons et d'empiètements dans certains volets alors que d'autres souffrent du manque de financement. Et plus important encore, la coordination est indispensable pour développer plus de complémentarité entre les différentes composantes territoriales du pays, suivant leur spécificité et leurs richesses naturelles, humaines et culturelles. Ainsi, la coordination constitue une condition importante dans la relance du développement. Ce besoin de coordination concerne aussi bien l'utilisation des ressources que la mise en œuvre des actions de développement au niveau de tous les secteurs, les Régions et les Communes. A cet effet, l'aménagement du territoire offre la plus grande chance de réussite, étant donné que le concept même de l'aménagement du territoire comprend en amont la planification et l'organisation du territoire et en aval l'aménagement physique du territoire. La finalité étant toujours de promouvoir le développement équilibré et harmonieux.

b. Justification de l'étude

Les problèmes rencontrés lors de notre stage dans la Direction de l'Observatoire de l'Aménagement du Territoire (DOAT) nous incitent à étudier ce thème pour mettre à la disposition des décideurs politiques et techniques un outil d'orientation pour la valorisation des actions de l'Aménagement du Territoire.

c. Buts de l'étude

La synergie des actions de l'Aménagement du Territoire sur les stratégies du développement national a pour but de :

- ☞ Rendre disponible des outils de comparaison des plans de travail annuel de chaque ministère avec le Schéma National de l'Aménagement du Territoire
- ☞ Avoir l'état de lieu des régions en termes du développement
- ☞ Avoir un outil d'aide aux décideurs
- ☞ Ressortir les niveaux des actions ministérielles
- ☞ Avoir SNAT synthétisé
- ☞ Disposer un outil de suivi des activités sectorielles
- ☞ Disposer une base de données opérationnelle

d. Résultats attendus

Cette recherche attend comme résultat :

- ☞ Lisibilité du PNAT et SNAT
- ☞ Critiques et Recommandations
- ☞ Base de données opérationnelle
- ☞ Lisibilité spatiale des actions de l'aménagement (Cartographies établies)

Partie II.

**LES STRATEGIES DE
DEVELOPPEMENT ET
L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE**

Chapitre 1. LA VISIBILITE DE L'AMENAGEMENT DANS LES DOCUMENTS DE REFERENCE DE LA POLITIQUE DU DEVELOPPEMENT DE L'ETAT

Chaque régime successif a élaboré un document de référence pour tracer les stratégies à lutter contre la pauvreté à Madagascar. La stratégie du développement national est un plan à suivre pour relancer le développement d'un pays. Elle a des objectifs à long terme et à court terme bien discrétisés. Elle est aussi un outil de référence pour les différents secteurs et institutions pour la mise en œuvre de son plan de travail. Nous allons donc analyser la lisibilité des actions d'aménagement à travers les différentes stratégies de développement de Madagascar

a. LES ACTIONS DE L'AMENAGEMENT TRADUITES DANS LE MAP

- ANALYSE

Le MAP est un plan sur cinq années, reflète les huit engagements qui permettront de faire sortir le pays de la pauvreté actuelle et de lancer un saut qualitatif dans le moyen terme.

Les engagements du MAP et les objectifs sont présentés en détails dans les programmes sectoriels, ou « Programmes nationaux »

La coordination des partenaires de développement sera effectuée à travers une conférence annuelle et des réunions sectorielles pour permettre une harmonisation et une allocation efficiente des ressources en vue d'accroître les impacts, particulièrement en terme de réduction de la pauvreté.

- ORIENTATION ET VISIONS DE MAP

La vision du MAP c'est « Madagascar Naturellement », et les Objectifs du Millénaire pour le Développement établis par les Nations Unies définissent l'orientation générale du pays à long terme.

Les huit (08) engagements du MAP

Défis à relever	Orientations Stratégiques
Gouvernance Responsable	<ul style="list-style-type: none"> -Fournir un niveau de sécurité suffisant pour assurer la sûreté des personnes et des biens -Renforcer l'Etat de droit -réduire la corruption -Etablir un processus budgétaire de l'Etat efficace et efficient -renforcer les prestations de services publics - décentraliser l'administration publique -devenir une nation ouverte au progrès
Infrastructure Reliée	<ul style="list-style-type: none"> -accorder une priorité aux infrastructures de développement pour les pôles de croissance - améliorer l'efficacité et la qualité de la circulation des biens et des personnes - améliorer l'accès à des services de transport dans tout le pays - assurer un approvisionnement d'énergie adéquat, à coût abordable et compétitif - assurer un système de communication efficace et abordable -meilleur système de prévision météorologique et d'information sur les cataclysmes naturels comme les cyclones - améliorer de manière significative l'accès à l'eau potable et à l'hygiène

Transformation de l'Éducation	<ul style="list-style-type: none"> -assurer l'accès de tous les enfants aux opportunités de développement avant leur véritable scolarisation - créer un système d'éducation primaire performant - intensifier le système d'éducation fondamentale de second cycle ou collège - améliorer le système d'enseignement secondaire ou lycée et développer la formation professionnelle - transformer l'enseignement supérieur -mettre fin à l'analphabétisme - développer les capacités et l'attitude mentale et psychologique des jeunes par les sports et la participation à la vie civique
Développement Rural	<ul style="list-style-type: none"> - sécuriser la propriété foncière - améliorer l'accès au financement rural - lancer une révolution verte durable - promouvoir les activités orientées vers le marché - diversifier les activités agricoles - accroître la valeur ajoutée agricole et promouvoir l'agrobusiness
Défis à relever	Orientations Stratégiques

<p>Santé, Planning Familial et lutte contre le VIH/SIDA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - assurer la fourniture de services de santé de qualité à tous - élimination des principales maladies transmissibles - gagner la lutte contre le VIH et SIDA - mettre en œuvre une stratégie efficace de planning familial - réduire la mortalité infanto-juvénile - réduire la mortalité maternelle et néonatale - améliorer la nutrition et la sécurité alimentaire - approvisionner la population en eau potable et généraliser les pratiques hygiéniques et Sanitaires
<p>Economie à forte croissance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - assurer un environnement macroéconomique stable - accroître l'investissement direct étranger - promouvoir le plein emploi - réformer le système bancaire et financier - renforcer les entreprises locales, les PME et l'artisanat - renforcer la compétitivité commerciale internationale - développer intensivement le secteur minier - promouvoir et développer intensivement le secteur tourisme - exploiter intensivement les opportunités régionales - développer des synergies économiques à travers la diplomatie

Prendre soin de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - augmenter les aires protégées pour la conservation et la valorisation de la biodiversité terrestre, lacustre, marine et côtière - réduire le processus de dégradation des ressources naturelles - développer du réflexe environnemental à tous les niveaux - renforcer l'efficacité de l'administration forestière
Solidarité Nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Honorer la diversité culturelle, la compréhension et le respect mutuels - Développer une confiance sociale et promouvoir la participation citoyenne - Promouvoir l'identité, la solidarité et la fierté nationales - Améliorer l'appui aux très pauvres et vulnérables - Promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes

Tableau 4: Engagement du MAP

Source : MAP, 2008

- ACTION DE L'AMENAGEMENT

Selon le défi 6 de l'Engagement 1, intitulé « DÉCENTRALISER L'ADMINISTRATION PUBLIQUE », énoncé dans le MAP, le Ministre responsable de l'aménagement du territoire doit à jour les PRD (Plans Régionales de Développement) par la planification territoriale avec des outils comme l'imagerie, l'analyse spatiale et la cartographie pour identifier les potentialités économiques. Cette activité est considérée parmi les axes prioritaires.

On a pris alors comme objectifs que :

Les Communes et Régions ayant assez de pouvoir et de ressources pour traiter les affaires locales et régionales, et jouant un rôle important dans le processus participatif. Régions ayant des plans d'aménagement pour prioriser les zones de développement et l'allocation de ressources entre les secteurs.

Il a existé trois (03) stratégies pour atteindre ces objectifs :

1. Renforcer les PRD pour s'assurer qu'ils ont fait l'objet de l'analyse de la situation, des besoins et des potentialités régionales.
2. Améliorer la capacité des Régions et des Communes à faire face aux défis locaux et régionaux.
3. Améliorer les pouvoirs politiques et légaux des Régions et des Communes dans les processus de résolution de problèmes, de prise de décisions et d'exécution.

Dans l'Engagement 4, défi 1 du MAP encore, il a souligné que le ministère en charge de l'aménagement du territoire y compris le service foncier doit :

- Inventorier, restaurer et numériser les documents fonciers
- Informatiser les archives
- Mettre en place des standards de service, Guichets Uniques et Guichets Fonciers
- Acquérir un système d'imagerie satellite
- Mettre en place des Plans d'Occupation Fonciers
- Réactualiser les textes et conduire des campagnes de sensibilisation et vulgarisation
- Valoriser les certificats fonciers pour permettre leur affectation en garantie
- Promouvoir la profession de Géomètres Libres Assermentés

Le système foncier assurera les rôles suivants : social, économique et écologique. Il constituera un outil d'incitation aux initiatives privées, à petite et à grande échelle. Tous les Propriétaires fonciers, en milieu rural et urbain, se sentiront en sécurité.

Il va aborder la stratégie de :

- Moderniser et informatiser la propriété foncière et l'archivage des documents topographiques.
- Décentraliser la gestion de la propriété foncière aux niveaux des communes et des régions.
- Reformuler la législation foncière.
- Renforcer la capacité des agents du service foncier.
- Créer des bases de données foncières en vue des investissements dans le tourisme, l'agro-business et les industries manufacturières.
- Harmoniser l'intervention des partenaires de développement dans la Politique Nationale Foncière.

b. VISION AMENAGEMENT DE LA PGE

i. Présentation de la PGE

Conscient de la situation de fragilité, de vulnérabilité du pays, l'Etat entend prendre en mains de **façon nettement volontariste** la direction des actions du développement du pays. Une telle volonté se situe à trois (03) niveaux :

- Vision proprement dite du développement : la Politique Générale de l'Etat (PGE) ;
- Approche et démarche
- Moyens techniques et institutionnels

PND avec un Programme d'Urgences
Présidentiel (dit PND intérimaire)

La Politique Générale de l'Etat (PGE) est à la base de l'intervention volontariste de l'Etat. Elle se voit traduite en termes concrets et tangibles au niveau du PND. Celui-ci constitue en fait **l'instrument par excellence** aux mains de l'Etat pour réduire la pauvreté, susciter la croissance, assurer le développement du pays.

L'objectif de cette Politique Générale de l'Etat est d'asseoir un développement inclusif et durable fondé sur une croissance inclusive pour combattre la pauvreté

ii. VISION DE LA PGE

La PGE admet comme Vision :

« MADAGASCAR : UNE NATION MODERNE ET PROSPERE »

Madagascar sera une nouvelle force économique où :

- Le bien être de sa population est affirmée ;
- son développement est soutenu par ses propres potentialités ;

Madagascar sera un pays de l'excellence où :

- S'instaure la haute qualité sociale et environnementale
- Règne l'Etat de droit, la sécurité pour tous, la bonne gouvernance et la rédevabilité sociale
- Prévalent la communion nationale, la dignité nationale et l'intérêt général

Ses grandes lignes d'orientation

Les thématiques prioritaires de la Politique Générale de l'Etat touchent :

- Le renforcement de la Gouvernance, de l'Etat de droit et l'instauration d'une justice équitable ;
- La reprise économique à travers l'instauration d'un environnement social et politique stable, le maintien de la stabilité macroéconomique et le rétablissement d'un climat des affaires attrayant ;
- L'élargissement de l'accès aux services sociaux de base de qualité.

Ces choix intègrent les dimensions genre, humanitaire, sociale, environnementale, territoriale et la nouvelle technologie.

iii. Défis et orientations stratégiques de la PGE

Afin de réaliser la vision MADAGASCAR : UNE NATION MODERNE ET PROSPERE, la PGE comporte quatre axes d'orientation et vingt-deux défis. Mais pour plus de détail (cf. dans l'annexe)

- Les axes de la PGE sont :
 - Axe numéro 1 « Gouvernance démocratique et Etat de droit »
 - Axe 2: «Croissance inclusive, promotion de l'emploi et développement du territoire »
 - Axe 3 : « Amélioration de l'accès aux services sociaux de base et renforcement du capital humain »
 - Axe 4 « Protéger l'environnement et Atténuer les effets néfastes du changement climatique »
- Et les défis sont :

1. Unité et Réconciliation Nationale
2. Gouvernance, Etat de droit, démocratie
3. Lutte contre la corruption
4. Justice impartiale
5. Protection sociale
6. Eau et assainissement
7. Reprise économique
8. Création d'emplois
9. Défense Nationale et intégrité de l'Etat
10. Sécurité Publique
11. Infrastructures, grands travaux, équipements
12. Efficacité énergétique
13. Redynamisation du monde rural
14. Renforcement du système éducatif et formation professionnelle
15. Décentralisation effective
16. Préservation de l'environnement
17. Gestion des Ressources Stratégiques
18. Développement du tourisme
19. Renaissance culturelle et sportive
- 20 Développement du secteur privé
21. Santé pour tous
22. Diplomatie au service du développement

iv. Action de l'Aménagement du territoire selon la PGE

Le défis n° 11 de la PGE souligne que le Ministères en charge de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures, de l'Equipement, (MEIEAT) avec les secteurs de Travaux

publics, Transports, des Télécommunications, de l'Eau et les autres institutions, sont en charge de :

- Constructions d'infrastructures : autoroutes, ports, aéroports, ouvrages d'arts, barrages hydrauliques, réseaux d'irrigations, et barrages hydroagricoles,
- Désenclaver le territoire à travers les constructions, réhabilitations et entretiens du réseau routier ; et optimisation du réseau circulaire toute l'année
- Améliorer l'efficacité et la qualité de la circulation des biens et des personnes
- Assurer la maintenance du patrimoine routier
- Mettre en œuvre le Plan National d'Aménagement du Territoire
- Maitriser le développement urbain et la gestion des espaces
- Mettre en œuvre la Politique foncière et moderniser le Service des domaines
- Améliorer la gestion du système national de transport, la productivité, la sûreté et la sécurité,
- Optimiser le réseau des stations et système d'informations météorologiques, renforcer les outils de communication,
- Développer les réseaux d'infrastructures de télécommunications,
- Développer l'accès aux TIC notamment dans les zones rurales par l'amélioration du cadre légal et réglementaire
- Renforcer les partenariats et des relations internationales en matière de NTIC

Evaluer et capitaliser le Programme sectoriel de transport

c. Les axes de l'aménagement dans la SNRD

Les interventions en matière de l'aménagement du territoire se font en amont par la planification et l'organisation du territoire et en aval par l'aménagement physique du territoire. L'usage des outils de planification territoriale compte parmi les conditions du développement territorial cohérent. A cela s'ajoutent la planification des zones d'aménagement spécifiques et la réforme de la politique foncière.

Pour y parvenir, il faut :

- Adopter la loi d'orientation de l'Aménagement du territoire et celle fixant les règles relatives à l'urbanisme et à l'habitat y compris les textes réglementaires y afférents;
- Redynamiser le Comité National de l'Aménagement du Territoire(CNAT)
- Encourager et appuyer les Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'élaboration et la mise en œuvre de leur Schéma Régional d'Aménagement du Territoire ;
- Mettre à jour les outils de planification territoriale et l'urbanisme réglementaire à tous les niveaux : le SNAT, le SRAT, le SAC, le PUDi ;
- Multiplier et accompagner des guichets fonciers pour atteindre l'objectif de 125000 titres et 125000 certificats délivrés ;
- Mener une réforme visant à renforcer la valeur légale des titres et des certificats ;
- Concrétiser les plans d'aménagement de la zone d'industrie économique (ZIE) dans

- les chefs-lieux de province ;
- Concrétiser l'aménagement des zones prioritaires identifiées dans le cadre du plan d'urbanisme directeur : Antananarivo, Antsirabe, Taolagnaro;
- Appuyer le développement des autres villes
- Mettre en œuvre les premiers jalons d'aménagement dans les quatre espaces de croissance préconisés par le SNAT : Antsirabe, Antananarivo, Tamatave, Nosy be-Diego, Atsimo Andrefana, Manakara, Espace Maritime ;
- Préserver les capitaux fonciers de l'Etat au niveau des villes pour leur développement ;
- Mener une campagne de collecte, de capitalisation, de vulgarisation et de diffusion des informations, de base de données, des textes réglementaires et des outils en vue d'une meilleure prise de décision en matière d'aménagement du territoire.

d. La visibilité de l'aménagement inscrit dans le PND

La vision d'un « Madagascar Prospère et moderne » de la PGE devra se projeter en des capacités multiformes (économique, sociale, politique, spatiale, environnementale...) et en une adéquation harmonieuse avec les formes de progrès vécues et rencontrées à travers le monde. Nous pouvons imaginer une *nouvelle force économique et sociale*, où le modernisme ne s'acquiert qu'avec une remarquable forte *Culture et volonté d'Excellence*. Le PND permet d'explicitier et d'exploiter les potentiels ou capital de diverses natures qui puissent générer des conditions amenant ces diverses forces et cette excellence tant désirée. Ceci, tout en respectant au mieux les rythmes et équations propres de la Nation.

A ce titre, il convient de souligner l'importance majeure d'explicitier et d'exploiter les potentiels et types de capital ci-après suivant la philosophie et la logique. Il s'agit :

- Du Capital naturel et physique (à élargir et à exploiter dans une perspective durable qui puisse garantir le bien-être de la population) ;
- Du Capital humain et social (à valoriser et à rendre efficient) ;
- Du Capital infrastructurel et d'équipement territorial (à intensifier et à rendre fonctionnel) ;
- Du Capital institutionnel (à rendre plus dynamique, plus fédérateur et redevable effectivement vis-à-vis de la population) ;
- Du Capital culturel et de savoir national, technologique (à le rendre plus fécond, mieux approprié par la population et à avoir plus d'effets d'entraînement).

Ces divers types de capital reposent en fait sur un socle sur la base duquel toutes les réalisations vont pouvoir s'appuyer. Ledit socle comprend plusieurs niveaux qui s'analysent en termes de traits principaux de domaines à caractère économique, social, politique et environnemental.

Voici un panorama suffisamment exhaustif des couches de cette fondation :

- La Stabilité macroéconomique et la Soutenabilité de l'espace budgétaire ;
- La Vitalité du monde rural, la valorisation du capital naturel, l'atténuation des risques et catastrophes naturels ;
- Des Pôles de compétitivité, l'Innovation et la Croissance économique à base élargie ;
- Des Infrastructures économiques, des Espaces de croissance, des Espaces de solidarité et le Développement régional/local ;
- La Responsabilité citoyenne et de la jeunesse, la Valorisation du capital humain, la Protection sociale ;
- De l'Emploi décent et à haute intensité de main d'œuvre structuré ;
- L'Etat de droit et Bonne gouvernance politique, économique, sociale, institutionnelle et environnementale.

Le but final est de parvenir à Une croissance économique soutenue et partagée permettant à la société malagasy d'être résiliente aux chocs additionnels de par l'utilisation de ces différents types de capital naturel, humain et productif d'une manière inclusive, intégrée et durable

Pour des aspects pratiques de regroupement et de transformation vers des activités plus opérationnelles, ces différentes couches sont par la suite classées sur quelques axes stratégiques principaux bien ciblés.

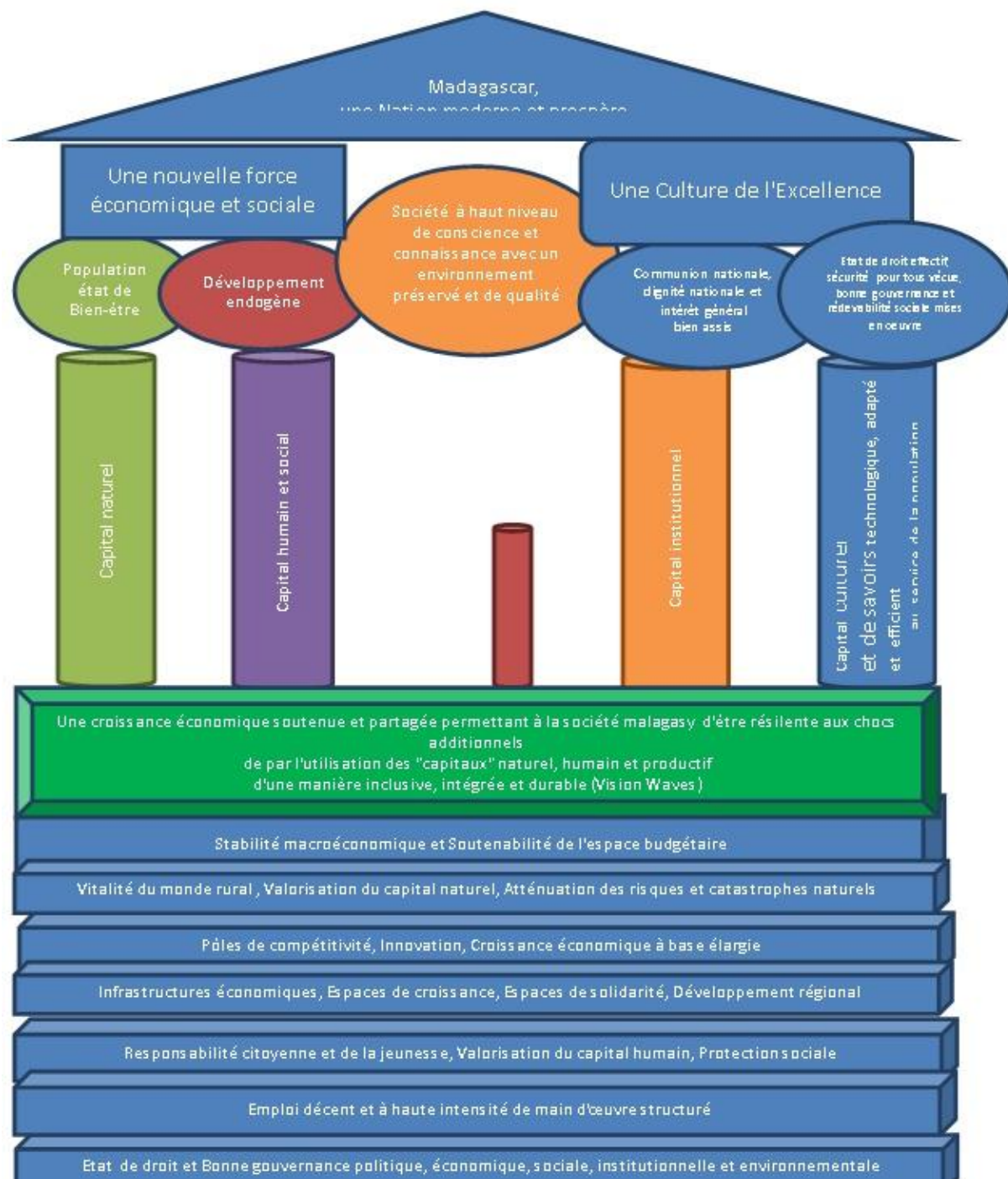


Figure 3 : PND

Les Axe stratégiques de la PND sont:

-Axes 1 : « Gouvernance, Etat de Droit, Sécurité, Décentralisation, Démocratie, Solidarité nationale ».

-Axes 2 : « Préservation de la stabilité macroéconomique et appui au développement ».

-Axes 3 :« Croissance inclusive et ancrage territorial du développement »

-Axes 4 : « Capital humain adéquat au processus de développement »

-Axe 5 : « Valorisation du Capital naturel et renforcement de la résilience aux risques de catastrophes ».

Remarque :

Il existe toujours une cohérence et articulation entre les défis de PGE et les axes stratégiques de la PND. On peut le représente dans un tableau qui suit :

Axes de la PND	Défis de la PGE
Gouvernance, Etat de Droit, Sécurité, Décentralisation, Démocratie, Solidarité nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Unité et Réconciliation Nationale - Gouvernance, Etat de droit, démocratie - Lutte contre la corruption - Justice impartial - Défense Nationale et intégrité de l'Etat - Sécurité Publique - Décentralisation effective - Diplomatie au service du développement
Préservation de la stabilité macroéconomique et appui au développement	<ul style="list-style-type: none"> - Reprise économique - Développement du secteur privé

Croissance inclusive et ancrage territorial du développement	<ul style="list-style-type: none"> - Reprise économique - Création d'emplois - Infrastructures, grands travaux, équipements - Efficacité énergétique - Redynamisation du monde rural - Gestion des Ressources Stratégiques - Développement du tourisme - Développement du secteur privé
Capital humain adéquat au processus de développement	<ul style="list-style-type: none"> - Eau et assainissement - Création d'emplois - Renforcement du système éducatif et formation professionnelle - Renaissance culturelle et sportive - Santé pour tous - Protection sociale
Valorisation du Capital naturel et renforcement de la résilience aux risques de catastrophes	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation de l'environnement - Gestion des Ressources Stratégiques

Tableau 5: Cohérence et articulation de la PND et PGE

e. Evaluation de PTA des Ministères

1. Processus d'Evaluation

Dans le paragraphe suivant, notre travail se concentre plus. Le processus d'évaluation se comporte alors comme ceci:

- Tout d'abord, on débutait par les recueils de données au sein des ministères
- Conception et mise en relation avec les Défis et Orientations
- Création des tableaux cartographiables

2. Création de tables cartographiables

Chaque Ministère comme le MEPATE admet son plan de travail annuel ou PTA pour la mise en œuvre de la stratégie de développement national telle que la PGE. Le tableau ci-dessous

nous montre l'analyse des PTA de quelques Ministères et Institution pour qu'on puisse avoir des données cartographiables. Dans ce tableau, on trouve dans la première colonne l'Intitulés des activités. Cette rangée nous affirme les actions cartographiables déjà fait ou en cours de projet de tous les secteurs. En deuxième colonne, on assiste le nom du Ministère qui est en charge de ces activités. En troisième et quatrième colonne, on a mis les numéros des axes stratégiques et défis d'orientation de la PGE. L'intitulé «Localisation» de la cinquième colonne signifie le territoire où les activités ont été mise en œuvre. Et la dernière colonne correspond au Type d'objet de la conception cartographique. C'est à dire, dans cette colonne qu'on a mis le type de couche utilisé par rapport aux données de la DOAT

Tableau d'évaluation du PTA

Intitulé des activités	Ministère de mise en œuvre	Axe n°	Défis n°	Localisation	Type d'objet
Collection d'idées des focus groupes	Ministère de la Jeunesse Sport	1	2	Analamanga	Polygone (région Plg)
Opération de coup d'arrêt	SEG	1	10	sud/est anosy androy sud/ouest menabe melaky bongolava ihorombe haute matsiatra	Polygone (Chf région)
Sécurisations côtières	SEG	1	10	Nosy-Be Fort-Dauphin Toamasina Mahajanga Antalaha Sainte-Marie Toliary Morondava Maintirano	Polygone (région)

Création de nouveaux Centres de Sécurité Routière (CENSERO)	SEG	1	10	les grands axes routiers (A localiser)	Point (route)
Mis en œuvre du projet « infrastructures et équipements sportifs pour tous »	MJS	2	8	Villages pilotes (40)	Point (commune)
Construction de bureau logement pour les directions régionales de la JS	MJS	2	8	10 régions A localiser	Point (région)
Réhabilitation des bâtiments administratifs					
Travaux de finition de la maison des jeunes à Diego	MJS	2	8	Diego	Point (district)
Réhabilitation/construction de stades, plateaux sportifs, salle arts martiaux (dojo), gymnases couvert	MJS/MTP	2	19	Stades d'Ampasambazaha et d'Ambalavao à Fianarantsoa réhabilités Gymnase couvert construit à Ambalavao Fianarantsoa	Point (commune)
Construction de maison des jeunes	MJS/MTP	2	19	Maison des jeunes construite à Fianarantsoa et Ambalavao	Point (commune)

Finition entière des constructions des Bâtiments R+3	MESupReS/Min Eau /MinEnergi	2	11	Antananarivo Fianarantsoa Majunga	Point (région)
Finition de construction des Centres de Recherches (CNRE et CNRIT)	MESupReS	2	11		Point (REGION)
Réhabilitation et équipement des infrastructures universitaires	MESupReS	2	11	- 6 Universités - 3 IST	Point (région)
Mise en place des Maisons de culture	MACP	2	19	22 régions	Point (région)
Multiplication des Centres de Lecture et d'animations Culturelles ainsi que les bibliothèques de lecture publiques	MACP	2	19	DIANA, SAVA, MENABE, SOFIA, ALAOTRA MANGORO, ANALAMANGA	Point (région)
Création des villages artisanales	MACP	2	8	A localiser	Point (commune)

Valorisation des spécificités régionales des cultures	MACP	2	19	Region : -Vakinakaratra (mamahoaka, Z'ovy) -Analanjirofo (Mitsaka) -Amoron'i Mania (Volambetohaka) -Sofia (Trato) -Haute matsiatra (festival du vin) -Boeny (Sobaya, Katsepy, Koezy) -Horombe (Karitaka)	Point (région)
Mis en place des Centres d'Information et d'Orientation commerciale et opérationnels (CCI ou DRCC)	Min Commerce	2	7	au niveau des 06 ex-Provinces	Point (région)
Mis en place des 06 Services Régionaux de la statistique et des informations commerciales et opérationnels	Min Commerce	2	7	Dans les 06 ex-Provinces	Point (région)

Organisation d'un forum économique des Chambres de Commerce et d'Industrie de Madagascar	Min Commerce	2	7	Dans la région d'Antsinanana	Point (région)
Externalisation de culture	Min Commerce	2	7	Namakia	Point (commune)
Sensibilisation des opérateurs économiques	Min Commerce	2	7	Sambava, Atsinanana, Manakara, Sofia, Atsimo andrefana, Amoron'i Mania Antananarivo	Polygone (REGION)
Exécution d'état des lieux des fréquences disponibles	Min Communication	2	17	Par districts	polygone (DISTRICT)
Mis en place de six cellules d'observations de la gestion des affaires publiques dans six sites	Min Communication	2	11	6 sites à localiser	Point (COMMUNE)
Extension de réseaux de télécommunications et désenclavement des zones rouges	Min Télécommunication & MinDefensN	2	10	Zones rouges (à localiser)	Point (DISTRICT)
Construction de nouvelles salles de classes du primaire	MEN	2	14	Zones vulnérables (à localiser)	Point (COMMUNE)

Mise en œuvre du programme de cantine scolaire dans les zones sensibles	MEN	2	14	zones sensibles (à localiser)	Point (COMMUNE)
Programme d'Economie d'Energie	Min Energie	2	12	Atsimo Andrefana, Boeny, Anosy, Menabe, Diana	Point (REGION)
Promotion de l'Electrification rurale par les énergies renouvelables (PERER) :	Min Energie	2	13 & 12	Bongolava, Atsimo Andrefana, Androy	Point (REGION)
Sensibilisation, Formation et amendement des textes règlementaires	Min Energie	2	12	Régions pilotes: Alaotra Mangoro, Menabe	Polygone (REGION)
Installation de 4 pico centrales hydro-électriques	Min Energie	2	12	Amoron'i Mania	Point (REGION)
Projet d'aménagement hydroélectrique du site	Min Energie	2	12	Ihorombe	Point (REGION)

Installation de 02 microcentrales hydroélectriques	Min Energie	2	12	Atsinanana, Vatovavy Fitovinany	Point (REGION)
Electrification rurale	Min Energie	2	12	Alaotra Mangoro Anosy, Androy	Point (Chef région)
Electrification du Fokontany de Befandeva par des équipements photovoltaïques (PV).	Min Energie	2	12	CR Befandeva – Atsimo Andrefana	Point (COMMUNE)
Etude de dimensionnement réalisée	Min Energie	2	12	Analamanga, Antsinanana	Point (REGION)
Mise en place du groupe 4 de la CHE Andekaleka et d'une piste de desserte	Min Energie	2	12	Analamanga, Antsinanana	Point (REGION)
Travaux d'aménagement hydroélectrique d'Ambodiroaka - Maevatanana (Projet nouveau)	Min Energie	2	12	Boeny, Betsiboka	Point (REGION)
Evaluation de la post-formation de l'Association Herin'ny Tantsahan'i Menabe (HTM) sur le biogaz	Min Energie	2	12 & 17	Menabe Atsimo Andrefana	Point (REGION)

Réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux de distribution de la ville de Maroantsetra et AEE de 07 villages	Min Energie	2	12	Analanjirofo	Point (REGION)
RN 9 – Travaux d'aménagement et de bitumage entre (107 km)	Ministère des Travaux publics	2	11	entre Toliary et Analamisampy (107 km)	Polyligne (ROUTE)
Construction de la Rocade Nord Est et Rocade Est à Antananarivo	MTP	2	11	Antananarivo	Polyligne (ROUTE)
RN 43 - Travaux de réhabilitation du PK 81+340 au PK 132+000	MTP	2	11	Faratsiho-Sambaina	Polyligne (ROUTE)
Réaménagement de la Piste rurale Tsianisiha-Andoharano	MTP	2	13	Tsianisiha-Andoharano	Polyligne (ROUTE)
Pavage route reliant Ambohimasina Alakamisy à Ambodizozoro	MTP	2	11	Ambohimasina Alakamisy à Ambodizozoro	Polyligne (ROUTE)
Reboisement communautaire	Min Population	2	8	dans les communes vulnérables victimes de chocs	Point (COMMUNE)

Entretien routier et désenclavement	MTP	2	11	Ambatolampy kely Vers RN2, PK 6+100 et PK 9+900	Polyligne (route)
RN 4 - Pont métallique de la BETSIBOKA au PK 337+900	MTP	2	11	BETSIBOKA	Point (route)
RN 4 - Pont métallique de la KAMORO au PK 406+300	MTP	2	11	KAMORO	Point (route)
RN 4 - 2 ponts en béton armé à 2 voies	MTP	2	11	Malazarivo III et Manambatromby I	Point (route)
réparation du pont métallique		2	11	Andohandambo	Point (route)
RN 4 - 2 ponts en béton armé à 2 voies	MTP	2	11	Bongomena I Bongomena II	Point (route)
RN 4 - 2 ponts en béton armé à 2 voies	MTP	2	11	Ambovondra manesy et Berivotra I	Point (route)
RN 4 - 2 ponts en béton armé à 2 voies	MTP			Berivotra II et Antsalava I	Point (route)

RN 6 - Pont de MANANJEBA	MTP	2	11	MANANJEBA	Point (route)
RN 6 - Pont de Mahavavy	MTP	2	11	Mahavavy	Point (route)
RN 9 - Pont de Befandriana	MTP	2	11	Befandriana	Point (route)
RN 5 – Pont Pomay	MTP			Pont Pomay	Point (route)
Réhabilitation et redynamisation des 2 sites communautaires	Min Population	3	5	Ankarefo et Andranofeno	Point (COMMUNE)
Redynamisation des sites de nutrition communautaire	Min Population	3	5	dans les districts où le taux de malnutrition est élevé (à localiser)	Point (DISTRICT)
<ul style="list-style-type: none"> • Etude de faisabilité des sites de reboisements • Choix des espèces adaptées • Acquérir des matériels et appareils de mesures 	Min Energie	4	16	Diana, Boeny	Point (REGION)

Tableau 6: Evaluation des PTA des Ministères

Source : Auteur

Chapitre 2. LES OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE A MADAGASCAR

1. Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)

Le schéma national d'aménagement du territoire est un instrument de coordination de programmes sectoriels nationaux dans l'espace et dans le temps

Il constitue un cadre de référence dans lequel doivent s'intégrer toutes les politiques et actions de développement s'exécutant sur le territoire national. Dans ce cadre, il définit la problématique et les grands axes de développement spatial du pays à long terme.

LE PROCESSUS du SNAT :

L'élaboration du SNAT se fait en trois phases :

- Phase I : Elaboration du diagnostic territorial et du SNAT à moyen terme (10 ans)
- Phase II : Elaboration des 22 Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT)
- Phase III : Elaboration du SNAT à long terme (Vision prospective 30 ans)

C'est l'outil de base de l'Aménagement du Territoire. Il est à l'échelle nationale, dont il comporte quatre (4) missions importantes:

- ✓ Mission 1 : Diagnostic Démographique et Social, Economique, Urbain
À partir des données cartographiées disponibles qui devaient être actualisées ou à élaborer selon le cas, la Mission 1 consistait à dresser l'état des lieux du territoire de Madagascar qu'il faut par la suite diagnostiquer.
- ✓ Mission 2 : synthèse et traduction cartographique des politiques et programmes sectoriels inclus dans le MAP
C'est un schéma national d'aménagement pour une vision de 10 ans. Nous allons plus détailler dans la partie III de notre étude.
- ✓ Mission 3: Mise en perspective des données et déterminations des espaces de croissance
- ✓ Mission 4 : schéma national des orientations sectorielles et transversales (SNOST) à 10 ans (2015 – 2025)
Cette partie du SNAT comprend deux actes importants :
 - la création des espaces de croissance :
 - ESPACE DE CROISSANCE POLARISE PAR TOAMASINA
 - ESPACE DE CROISSANCE AUTOUR D'UN AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLE : LE LAC ALAOTRA
 - ESPACE DE CROISSANCE ET DEVELOPPEMENT URBANO-RURAL EN HAUTE

MATSIATRA

- ESPACE DE CROISSANCE AUTOUR D'UN AXE ROUTIER : LE CAS DE LA RN7
 - ESPACE DE CROISSANCE METROPOLITAIN D'ANTANANARIVO
 - ESPACE DE CROISSANCE METROPOLITAIN D'ANTANANARIVO
 - UN BASSIN FLUVIAL COMME ESPACE DE CROISSANCE : L'IKOPA BETSIBOKA
 - ESPACE DE CROISSANCE DERIVE DU PIC TAOLAGNARO
 - ESPACE DE CROISSANCE DERIVE DU PIC VAKINANKARATRA ASSOCIANT ANALAMANGA
 - ESPACE DE CROISSANCE DERIVE DU PIC NOSY BE ASSOCIANT DIANA ET SAVA
 - ESPACE DE CROISSANCE DU MENABE
- le SNOST. (cf. Partie III)

2. Les autres outils : (SRAT, SAC)

A. Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT)

Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) est l'un des outils, qui doit orienter et guider les actions de développement à l'échelon régional. Il doit prendre en compte les objectifs nationaux (PNATH, SNAT) et intégrer les objectifs communaux (PCD, PUDé, PUDI, etc.) dans la mesure de leurs implications régionales.

Le schéma régional d'aménagement du territoire comprend un document d'analyse prospective, une charte régionale d'aménagement du territoire et des documents cartographiques. Le schéma régional d'aménagement du territoire constitue la déclinaison du schéma national d'aménagement du territoire à l'échelon régional. Il précise, affine et concrétise les options retenues par les schémas national et provincial d'aménagement du territoire ainsi que les principes d'aménagement.

B. Le Schéma d'Aménagement Communal (SAC)

Le Schéma d'Aménagement Communal ou SAC est un document d'intention et d'orientation formulé et conçu de manière à faire ressortir une vision communale du développement économique, social et environnemental. Il établit les lignes directrices de l'aménagement du territoire communal.

- C'est un document de référence qui n'a pas force d'utilité publique dans son ensemble. Pourtant, pour protéger les zones d'emprise des infrastructures et des équipements publics existants et ceux à projeter, certaines zones définies dans le SAC classées d' « utilité publique » sont immédiatement opposables aux tiers. Il sera accompagné, une fois élaboré, des règlements locaux d'aménagement du territoire et d'urbanisme.
- Il intégrera dans son processus d'élaboration, les orientations régionales (issues du PRD) et intercommunales d'aménagement, la mise en cohérence territoriale et

intersectorielle et la mise en synergie des options locales de développement.

- Le cadre de référence pour tous les projets et programmes de développement sectoriel au niveau local.

- Utilité du SAC:

Le SAC servira de cadre de référence cohérent pour :

- L'organisation et la réglementation de la valorisation de l'espace communal
- La planification stratégique à court ou à moyen terme tels que le Plan de Développement Communal (PDC), l'élaboration des projets d'investissements publics, le plan d'urbanisme.
- La coordination des initiatives de développement ☒ La promotion des investissements privés et du partenariat public-privé
- Le développement de partenariat avec l'Etat et ses démembrements, les autres collectivités et les partenaires techniques et financiers.
- L'amélioration de la gouvernance locale dont l'arbitrage nécessaire entre les différentes zones homogènes de développement, la fiscalité, la gestion foncière décentralisée, la préservation de la qualité de l'environnement et de la capacité reproductive du milieu naturel, la prévention des risques et catastrophes.

Chapitre 3. La synergie d'actions sectorielles avec l'Aménagement du territoire

A. Problèmes des mises en Œuvres

Tout d'abord, pour pouvoir critiquer et mettre en place le rôle de l'Aménagement du Territoire, nous allons capitaliser tous les activités sectorielles dans un tableau suivant

REDONDANCES D'ACTIVITES EN 2014

Régions	Nombres d'Activités
Alaotra-Mangoro	3
Amoron'i Mania	3
Analamanga	6
Analanjirifo	2
Androy	3
Anosy	5
AtsimoAndrefana	6
AtsimoAtsinanana	1
Atsinanana	2
Betsiboka	1
Boeny	5
Bongolava	2
Diana	3
Haute Matsiatra	4
Ihorombe	2
Itasy	0
Melaky	1
Menabe	6
Sava	1

Sofia	3
Vakinakaratra	1
Vatovavy-Fitovinany	2

Tableau 7: Nombres d'activités par régions

Source : Auteur

D'après ce tableau, on constate qu'il existe un déséquilibre régional dans la mise en œuvre des PTA des Ministères. Car certaines régions telles que Analamanga, AtsimoAndrefana, Menabe étaient plus bénéficiaires tandis que les autres comme Melaky, Betsiboka voire Itasy, ne sont pas touchées.

- Lors de la capitalisation des PTA, on a remarqué qu'il existe des activités non spatialisées. Les politiques et stratégies sectorielles manquent au plan spatial, au référence qui leur permet de s'adapter et de se focaliser sur les réalités locales. Par ailleurs, elles n'impliquent pas suffisamment les acteurs locaux à leur définition. En un mot, il existe des plans de développement mais manque de respect à la mise en œuvre.

B. Problèmes intersectoriels

- Le manque d'échange d'informations

Tout le monde sait que l'échange d'information est très nécessaire pour développer un territoire avec cohérence et même pour une sorte de connaissance. Mais la tendance au sein des ministères sectoriels, c'est l'inverse qui règne. Chaque Ministère réagit de façon cloisonné dans le territoire sans une coordonnassions et synergie d'actions pour la mise en œuvre d'une stratégie bien claire. C'est pourquoi, les déséquilibres régionaux et le manque de capitalisation des efforts d'actions restent toujours un grand problème.

De plus, les actions menées sur le territoire émanent d'acteurs différents, publics et privés et sont parfois contradictoires. Il manque la coordination nécessaire pour assurer leur synergie sur le territoire, et elles ne sont pas toujours focalisées sur les problèmes réels de leur zone d'intervention. Par ailleurs, le suivi et l'évaluation sont difficiles car les différentes actions s'ignorent et n'adoptent pas toujours un indicateur de suivi standardisé.

- Les actions structurantes de l'aménagement du territoire (outils de planification) qui ont pour vocation de provoquer une dynamisation du processus de structuration du territoire national ne sont pas identifiées. Or, sans leur exécution, les orientations de l'aménagement du territoire ne peuvent être appliquées. En d'autre terme, ces outils ne sont pas maîtrisés par le responsable mais réalisable grâce au PTF sans connaître ses contenus. Par exemple, le SAC, le SRAT et le SNAT.

- Le manque de considération du rôle et de la notion de l'aménagement
On constate aussi un manque d'ouverture de la vision entre chaque Ministères lors de notre recueil de données. Le Ministère en charge de l'Aménagement du territoire, en tant que Ministère d'Etat et transversale devrait avoir le droit de capitaliser tous les PTA des ministères afin de gérer rationnellement le territoire national. Ceci provoque les autres à contredire le MEPATE en termes de cohésion territoriale et synergie d'actions. En plus, on peut dire que le concept et la culture de l'aménagement n'est pas assez développé chez les autres acteurs sectoriels.

C. Recommandations pour assurer la coordination et la synergie des actions sectoriels avec l'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire doit inspirer les stratégies sectorielles à venir, assurer leur cohérence sur le territoire et permettre le recentrage de celles qui existent déjà par l'harmonisation et l'articulation de leurs instruments

Il est nécessaire de faire des Echanges d'information directs ou via internet intersectorielles et le MEPATE. Cet échange peut présenter sous forme comme ceci :

Propositions – Réclamations + Propositions – Planification – Mise en Œuvre

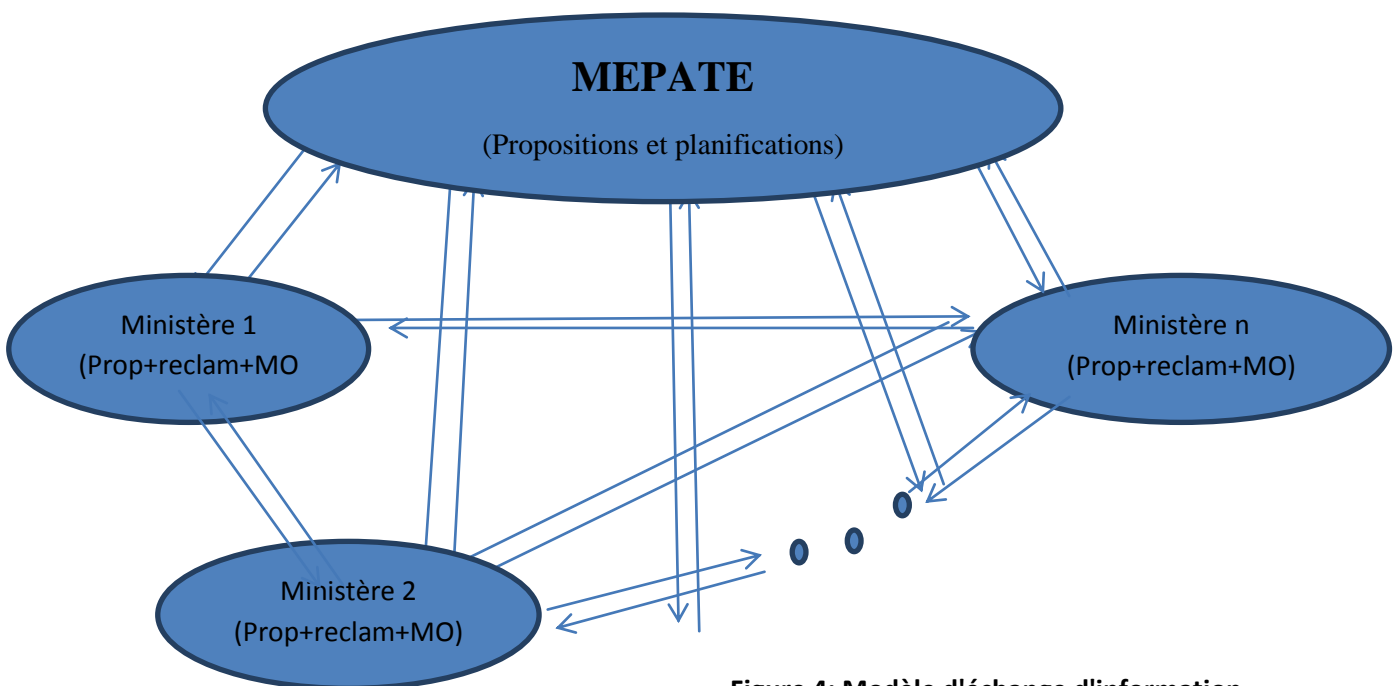


Figure 4: Modèle d'échange d'information

Ce schéma affirme que chaque secteur possède son propre plan de travail. Donc il a le droit de proposer sa vision pour un développement général du Territoire. Mais ceci doit viser par le MEIEAT pour recadrer avec le PNAT et afin d'avoir une cohérence avec le PTA des autres ministères.

- ✓ Recrutement de ressources au sein de la DOAT
 - ressources humaines : recruter des personnels compétents
 - ressources matérielles : Renforcer les matériels de base (imprimante, connexion à internet)
 - ressources financières

Partie III.

**MISE EN PLACE D'UN OUTIL
DE COORDINATION DES
ACTIONS SECTORIELLES AVEC
L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE**

Chapitre 1. LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE L'OUTIL

I. Approche méthodologique

a) Conception et présentation de l'outil

Définition

La SAAT (Synergie d'Action de l'Aménagement du Territoire) est un outil de suivi ou une méthode pratique pour faciliter le contrôle et le suivi évolution des actions ministérielles afin d'atteindre les objectifs présentés dans le SNAT. C'est un élément nécessaire à la prise de décision

Cet outil sert à mettre en synergie l'action de l'aménagement et les actions de mise en œuvre des ministères en cadrant avec la politique générale de l'Etat

b) But de l'outil

Le but de cet outil c'est de donner :

- l'état de lieu de l'intervention sectorielle
- des aides aux décideurs
- Pouvoir reconnaître des nouveaux PTA afin d'atteindre l'objectif en 2025 (prévu dans le contenu du SNOST)
- Un indicateur de suivi de la politique générale de l'Etat et les outils des planifications
- Un indicateur de suivi de l'occupation du sol (par rapport à sa vocation du sol)

c) Mise en œuvre

Pour sa mise en œuvre, on commence par le recueil des données PTA de tous les ministères. C'est qu'on appelle capitalisation des interventions et des orientations sectorielles. Cette action va durer environ 30 jours à cause de ceux-ci :

- Manque de diffusion en ligne (via internet)
- Manque de transport
- Demande audience
- Pénurie de main d'œuvre au sein de la DOAT

Puis, trier ces données brutes, en données cartographiables pour la diffusion en carte, et en données stockables dans la base de données (cf. tableau 7)

Après, passer à création de la base des données : remplir les champs de la table « Activité »

Et enfin, diffusion de la carte d'état de lieu en utilisant les logiciels PostGIS, Quantum GIS et ArcGIS 10.0

II. Le SNOST : un plan de mise en œuvre des actions de l'aménagement

Le SNOST ou Schéma National d'Orientation Sectorielle et Transversale contenue la partie de la Mission 4 du SNAT. Il concerne les objectifs d'Aménagement du Territoire à 10 ans pour Madagascar.

LES ELEMENTS STRUCTURANTS DU SNOST :

➤ Espaces naturels protégés

Au-delà de leurs fonctions de préservation-conservation de la faune ou de la flore, les aires protégées sont (doivent être) des foyers de reprise en main du patrimoine naturel du pays et de meilleure gestion des ressources naturelles

Trois catégories d'espaces protégés sont figurés sur le document graphique : les forêts classées, les parcs nationaux et réserves spéciales et naturelles, les réserves forestières

➤ Réseau routier national

Le réseau de routes est l'élément structurant du territoire par excellence. Il répond aux besoins de déplacement et de transport les plus divers.

Le document graphique du Schéma des orientations à 10 ans figure :

- L'état du réseau routier national à la date de 2012 constitué des sections en bon et en moyen état, suivant les définitions du Ministère des Travaux Publics et de l'ARM1.
- Des sections de routes nationales qui n'étaient pas prévues dans le PMO de juin 2009 mais qui sont proposées par le Schéma pour optimiser la collecte des produits d'exportation et rentabiliser les investissements portuaires.
- Des sections du réseau national qui devraient être prises en compte dans le programme routier 2015-2020, au titre de la politique d'espaces de croissance, indépendamment des investissements routiers justifiés par le trafic sur des voies existantes en mauvais état, qui seront ajoutés au Schéma lorsque les projets correspondants auront été arrêtés.

➤ Le réseau ferré

La prise en charge par un opérateur privé de la gestion des deux réseaux ferrés existants, la ligne Toamasina-Antananarivo-Antsirabe et son embranchement vers Ambatondrazaka, et la ligne Manakara-Fianarantsoa, a permis de relancer le transport par chemin de fer. Ce sont des lignes de faibles caractéristiques et il n'est pas envisagé de les transformer ou d'en créer

de nouvelles, à moyen terme au moins. Les trajets sont en outre doublés par la route. Le Schéma se limite donc à prendre en compte l'existant.

- De façon plus globale, tous les vision pour Madagascar contenu dans le SNOST peut représenter dans un seul figure 7

EVOLUTION DU RESEAU DE ROUTES NATIONALES DE 2008 À 2012
d'après document ARM

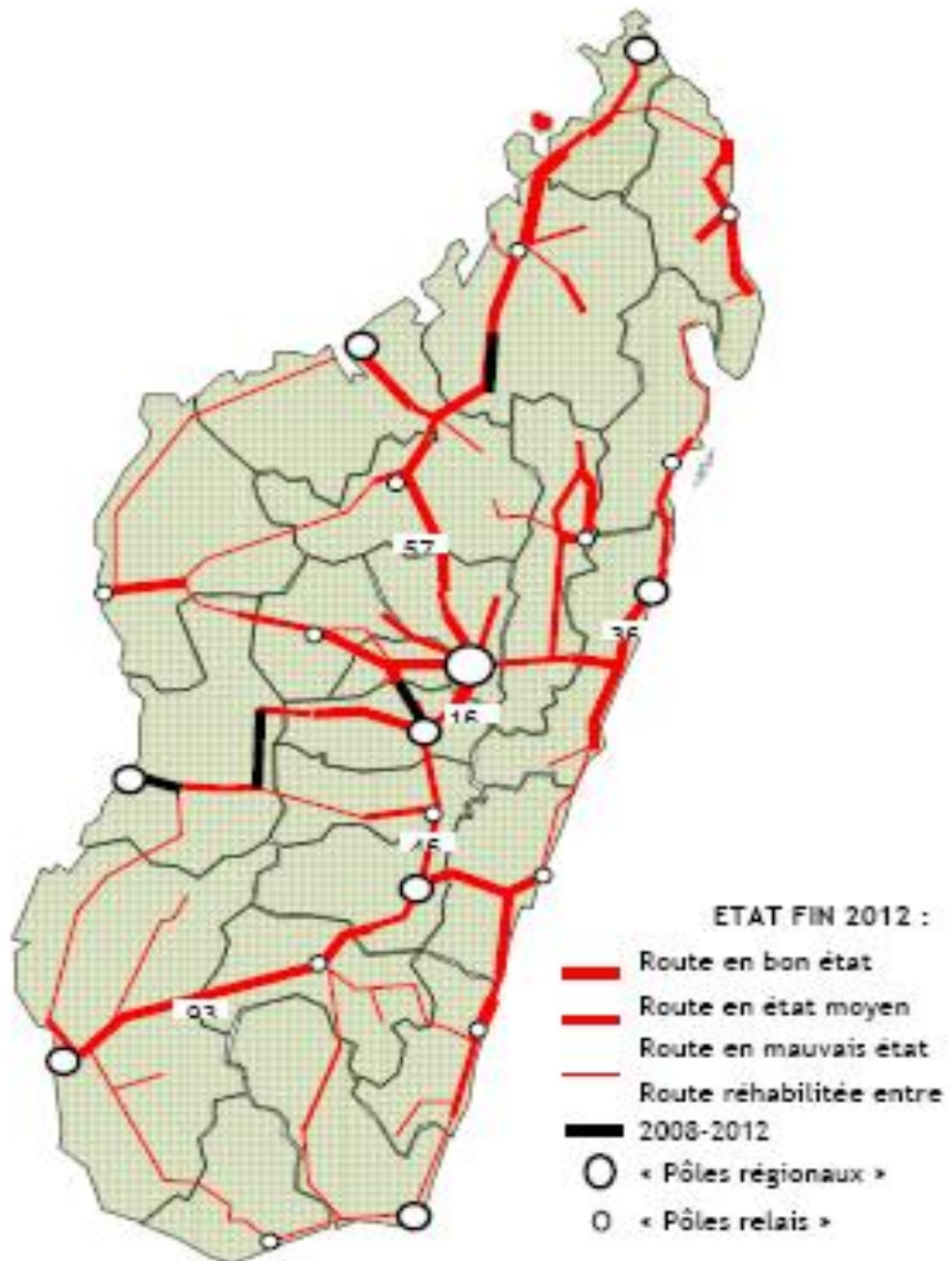


Figure 5: Evolution des routes

➤ Les Espaces décroissantes et ses pôles

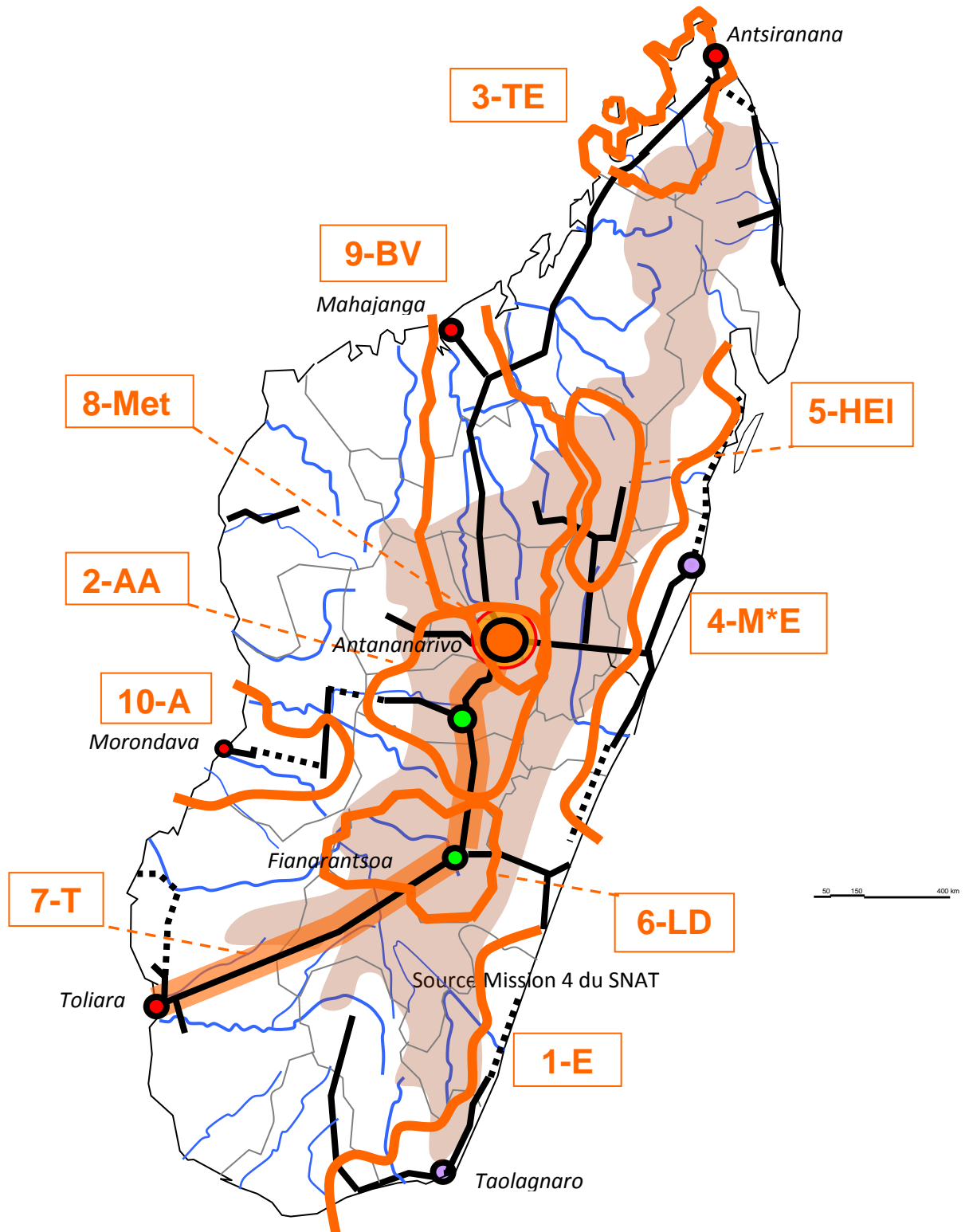


Figure 6: Espaces décroissantes et ses pôles

Chapitre 2. LE SIG POUR L'OPERATIONNALISATION DE L'OUTIL

1. Création de base de Données

1.1 Définition

Une base de données c'est un ensemble structuré des données enregistré avec le minimum de redondance sur des supports accessibles par l'ordinateur pour satisfaire simultanément plusieurs utilisateurs de façon sélective et en un temps opportun.

1.2 Choix de la méthode

Nous avons choisi la méthode MERISE pour notre étude :

- ✓ **Le niveau conceptuel** correspond à la définition des finalités de l'entreprise en expliquant sa raison d'être. Ce niveau traduit les objectifs et les contraintes qui pèsent sur l'entreprise. L'informatique doit les intégrer sans remise en cause. Ces finalités constituent généralement le niveau le plus stable. On y trouvera par exemple les règles de gestion du personnel, de tenue de la comptabilité ou de livraison des produits finis.
- ✓ **Le niveau organisationnel** permet de définir l'organisation qu'il est souhaitable de mettre en place dans l'entreprise pour atteindre les objectifs visés. On parle alors de choix d'organisation, pour lesquels la marge de manœuvre est plus importante. Ce niveau précise les postes de travail, la chronologie des opérations, les choix d'automatisation, tout en intégrant les contraintes éventuelles.
- ✓ **Le niveau technique** intègre les moyens techniques nécessaires au projet. Ils s'expriment en termes de matériels ou de logiciels et sont (par suite des progrès technologiques) les plus sujets à changement.

1.3 Mise en œuvre de la méthode

Pour mettre en œuvre la méthode MERISE, on va parcourir les quatre différents niveaux suivants :

- La création du dictionnaire des données.
- L'élaboration du Modèle Conceptuel de Données (MCD).
- Le Modèle Logique de Données (MLD).
- Le modèle physique de données
- Le passage sur un logiciel de SGBDR (Système de Gestion de Base de Données Relationnelles), par exemple Access.

Nous entamons directement le premier niveau

a) La création du dictionnaire des données

Le dictionnaire des données est un tableau formé de trois colonnes en général. Il répond à l'utilité de l'attente des partenaires. C'est donc une modélisation des données.

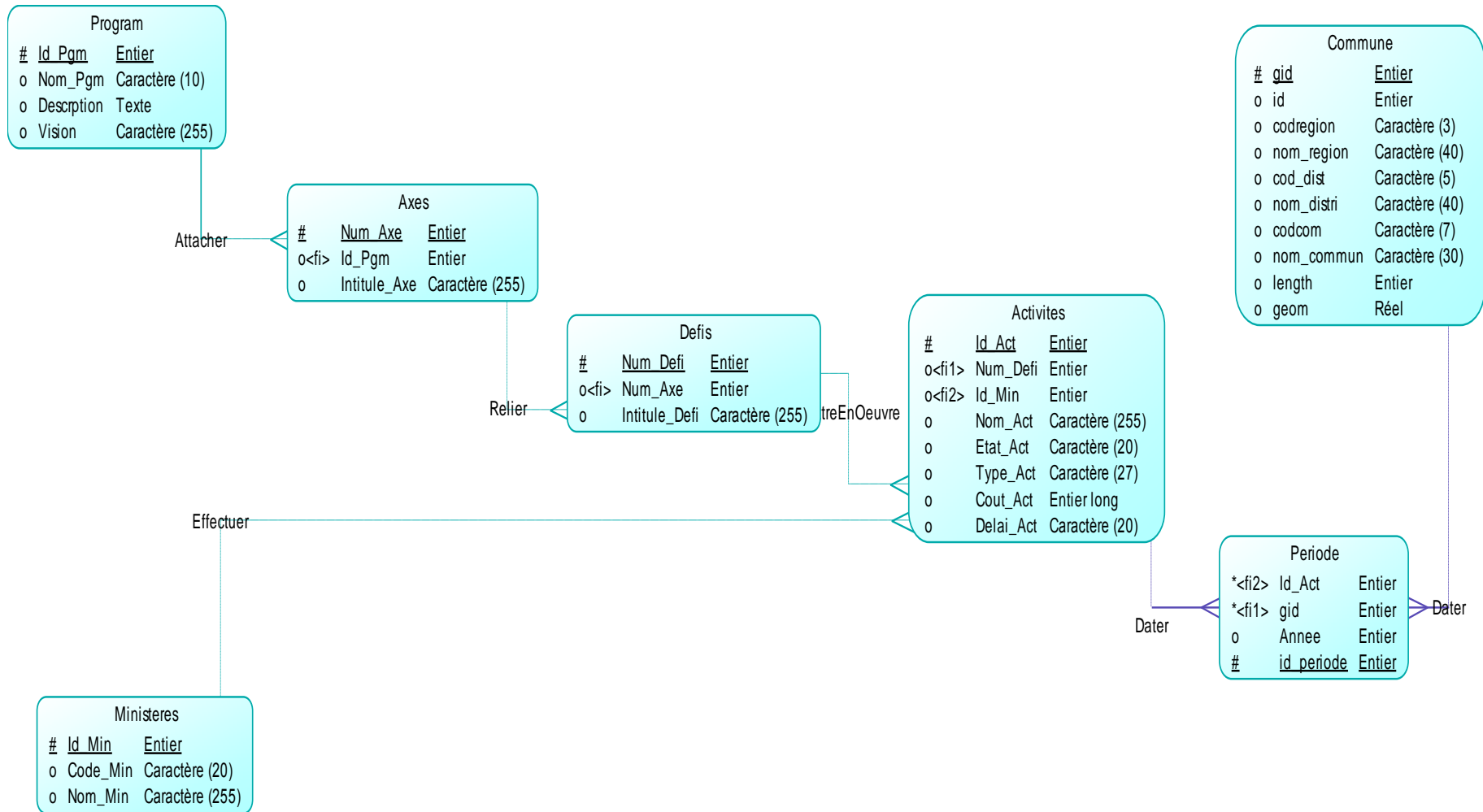
Champs retenu	Type des données	Commentaire
Id_Ministere	Entier	Numéro d'identification du Ministère
Nom_Min	Caractere(50)	Nom du Ministère
Id_Periode	Entier	Numéro d'identification de la Période
Annee	Entier	Année
Id_Act	Entier	Numéro d'identification de l'activité
Nom_Act	Caractere(50)	Intitulé de l'activité
Etat_Act	Caractere(50)	Etat de l'activité
delai_act	Entier	Delai de mise en œuvre de l'activité
Cout_act	Entier	Coût d'activité
Type_Act	Caractere(50)	Type d'activité
Id_Axe	Entier	Numéro d'identification des axes d'orientation
Nom_Axe	Caractere(50)	Intitulé de l'axe d'orientation
Id_defi	Entier	Numéro d'identification des défis d'orientation
Nom_Defi	Caractere(50)	Intitulé du défi d'orientation

Tableau 8: Dictionnaire de données

Source : auteur

b) L'élaboration de la Méthode Conceptuelle des Données (MCD)

Le MCD est un schéma montrant les tables reliées par des associations; pour cela, nous allons utiliser le logiciel « PowerAMC 15.1 » pour le schématiser.



c) Le modèle logique des données (MLD) :

Le modèle logique constitue la dernière étape avant le passage sur un logiciel de SGBD.

Il permet de déterminer les clés étrangères et les requêtes. Il consiste donc en deux étapes : supprimer les relations complexes pour les transformer en table à part entière d'une part et d'autre part de trouver les clés étrangères.

La clé étrangère est formée d'un ou plusieurs attributs permettant de relier la clé primaire d'une table. Cette clé est toujours placée du côté 1,1 de l'association. Elle est précédée habituellement du signe # en MLD, mais parfois elle est indexée par l'indice <fk>, qui signifie foreign key: ou clé étrangère en français, en MPD

Program(Id_Pgm, Nom_Pgm, Description, Vision)

Axes (Num_Axe, Intitule, # Id_Pgm)

Defis (Num_Defi, Intitule_Defi, # Num_Axe)

Ministeres (Id_Min, Code_Min, Nom_Min)

Activites (Id_Act, Nom_Act, Etat_Act, Type_Act, Cout_Act, Delai_Act, # Num_Defi, #Id_Min)

Commune (gid, id_com, codregion, nom_region, cod_dist, nom_distri, nom_commun, length, geom)

Periode (id_periode, Annee, # gid, #Id_Act)

d) L'élaboration du Modèle Physique des Données (MPD)

Dans la méthode Merise, le modèle physique des données consiste à implanter une base de données dans un SGBDR ; le langage utilisé pour ce type d'opération est le SQL. Un système de gestion de base de données ou SGBD représente un ensemble

coordonnée de logiciel permettant à un utilisateur de communiquer avec une base de données pour décrire et organiser les données, rechercher, sélectionner et modifier les données, mémoriser, manipuler, interroger, traiter les données ; un SGBD offre la possibilité à l'utilisateur de manipuler les représentations abstraites des données indépendamment de leur organisation et de leur implantation sur les supports physiques, on peut considérer un SGBD comme un interpréteur d'un langage de programmation de haut niveau qui dans le cas idéal permet à l'utilisateur de décrire précisément ce qu'il veut obtenir et non comment l'obtenir

Voici le modèle physique de données conçus à partir du MLD :

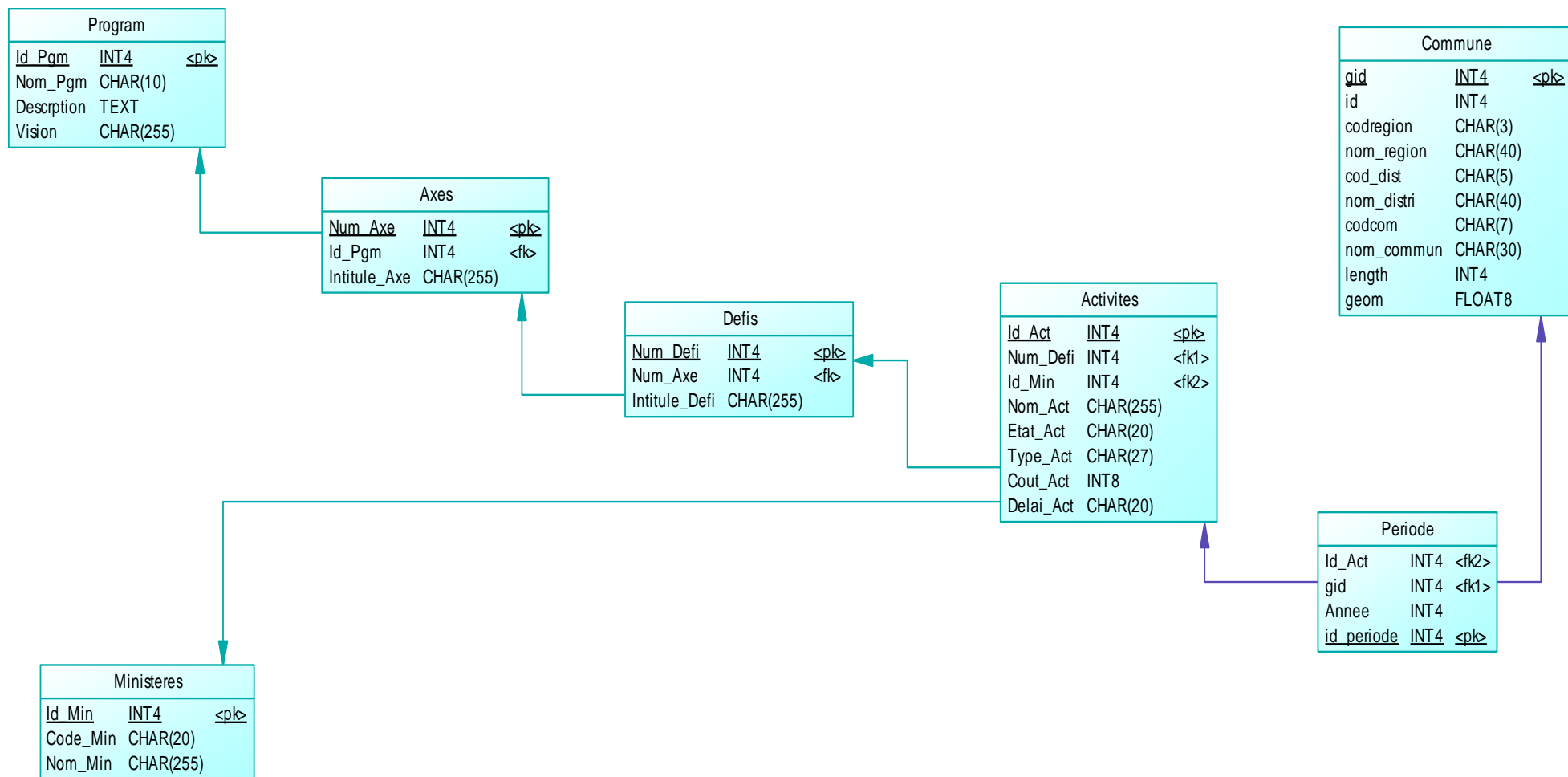
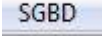


Figure 9: Modèle Logique de Données

1.2. Implémentation de la base de données dans le logiciel PostgreSQL :

2. *Utilisation des logiciels SIG (PowerAMC15, PostGIS, Quantum GIS et ArcGis10.0)*

Après avoir terminé le MPD, Nous allons générer le model SGBD. Passons au menu du PowerAMC 15, et cliquer sur  et pour Générer la base de données. Comme indique la figure 9 suivante:

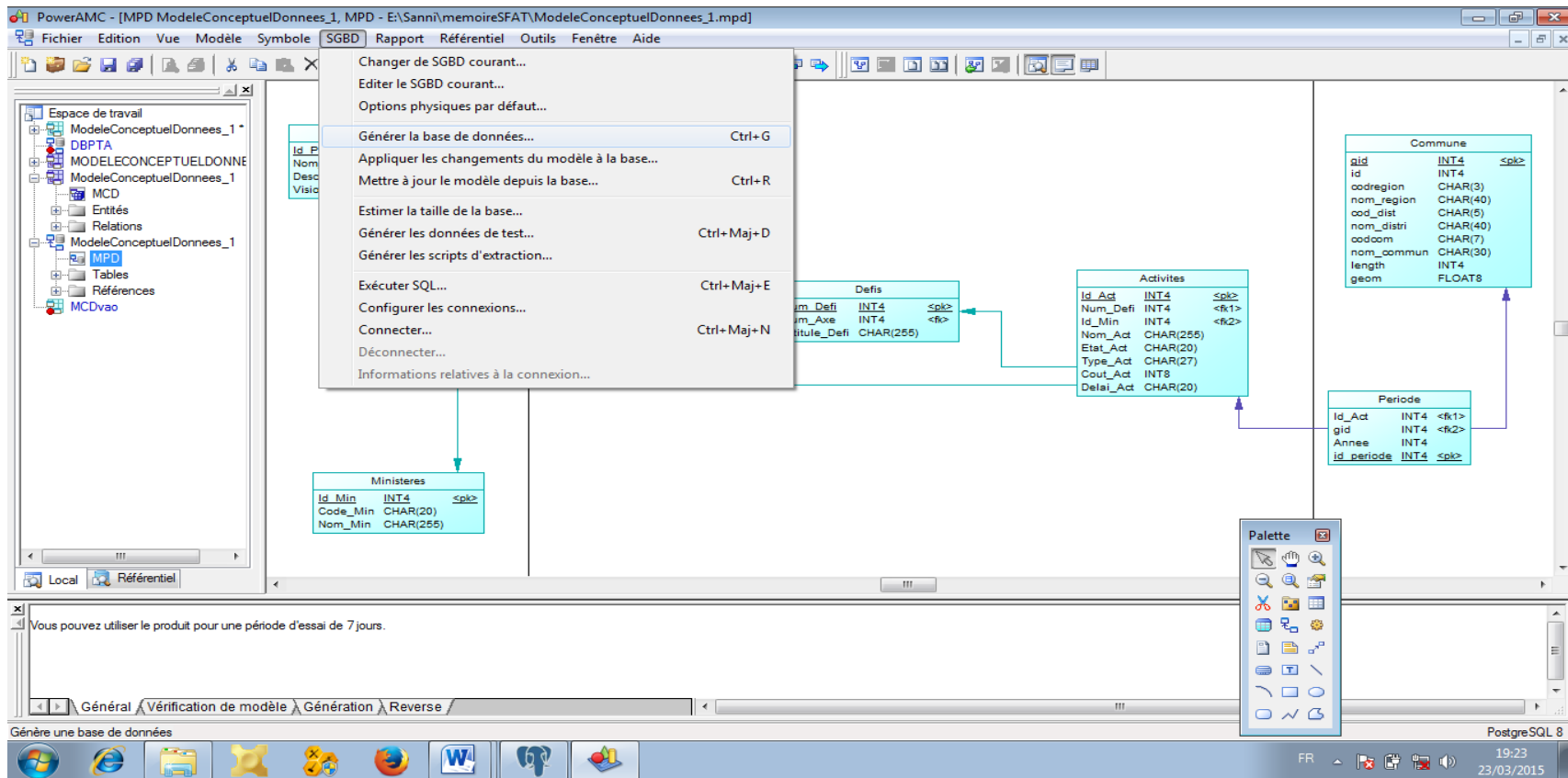
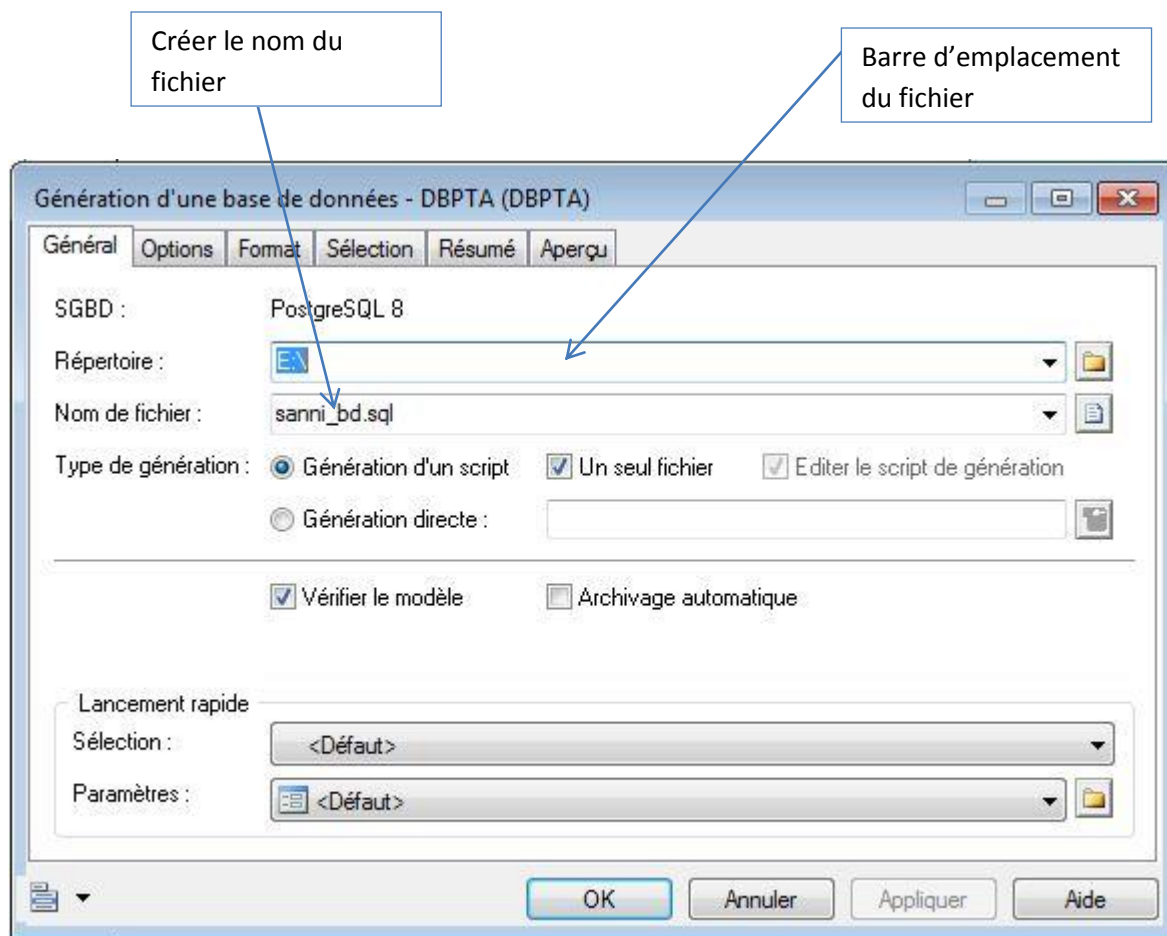
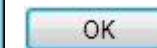


Figure 10: Générer une base de données en PowerAMC



Cette fenêtre indique que vous pouvez enregistrer votre fichier SQL

Dans le répertoire de votre choix et son nom que vous voulez. Puis appuyer sur la touche de validation ou le bouton



Votre fichier SQL est bien enregistré

Figure 11: Sauvegarde de code SQL

Afin de générer la base dans lepostgres : Trouver l'emplacement du fichier .sql que vous venez d'enregistrer. Puis ouvrir ce fichier à partir du « Notepad » ou de logiciel de texte

Et vous avez retrouvez les codes SQL de votre MPD comme le suivant :

```

/
=====
/
/* Nom de SGBD : PostgreSQL 8
*/
/* Date de création : 15/03/2015 17:11:37
*/
/
=====
/

drop table ACTIVITES;

drop table AXES;

drop table COMMUNE;

drop table DEFIS;

drop table MINISTERES;

drop table PERIODE;

drop table PROGRAM;

/
=====
/
/* Table : ACTIVITES
*/

```

Figure 12: Modèle du fichier.sq

Attention : L'entête du fichier contenu le mot clé « **drop** », qui signifie « **supprimer** » une table. Donc, si ces tables (ACTIVITES, MINISTERES, PERIODES,...) n'existent pas dorénavant, alors vous devrez supprimer ces codes afin que ses créations s'achèvent normalement.



Ensuite, Ouvrir votre postgres et diriger vous jusqu'au « Tables » et appuyer sur la

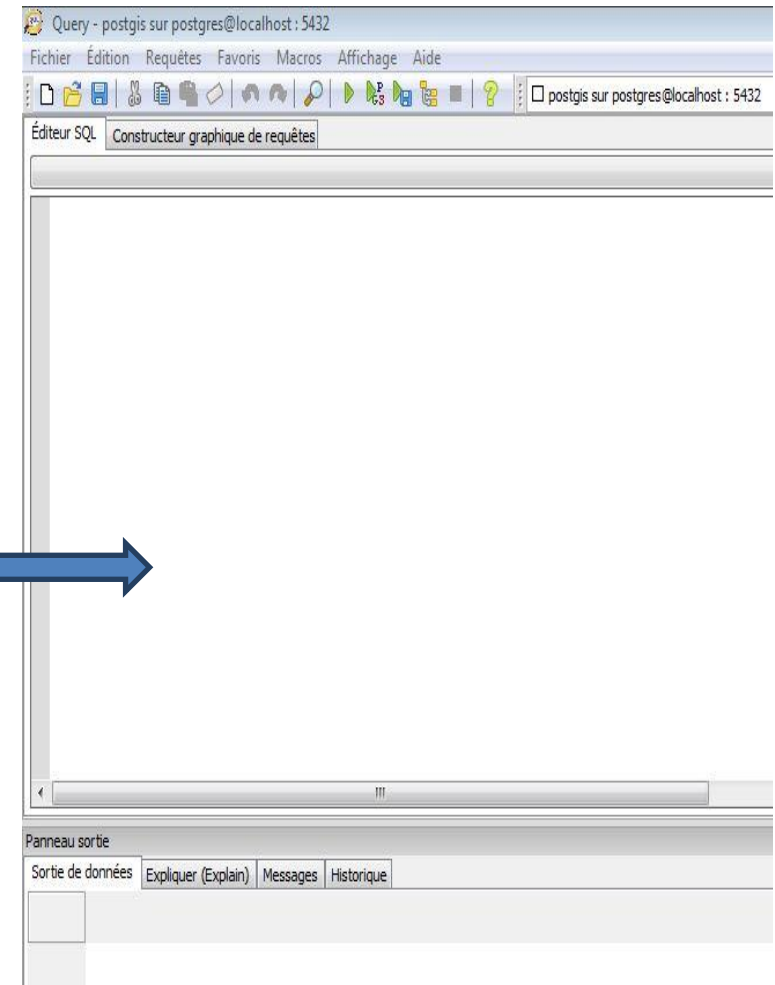
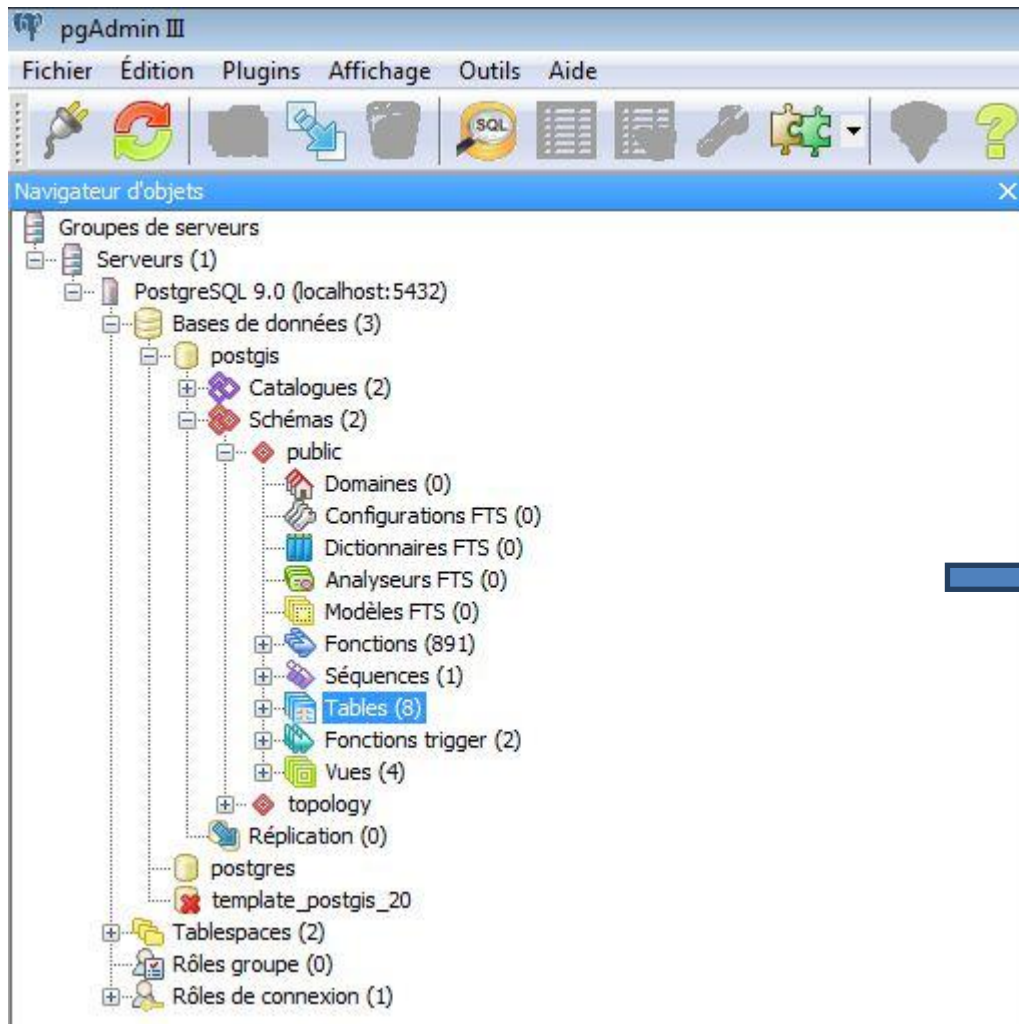




Figure 13: Création des tables

Quand on avait cette fenêtre SQL à droite, vous pouvez coller les codes SQL générés, et lancer enfin l'exécution du programme : il suffit de cliquer sur le

bouton  en haut de la fenêtre.

Attendez jusqu'à un message de confirmation s'affiche et

Vérification si les tables étaient bien créées :

Appuyer une seule fois le bouton actualiser  et rediriger vous jusqu'aux «Tables » comme la montre la figure12 à gauche et on a les tables créées à droite

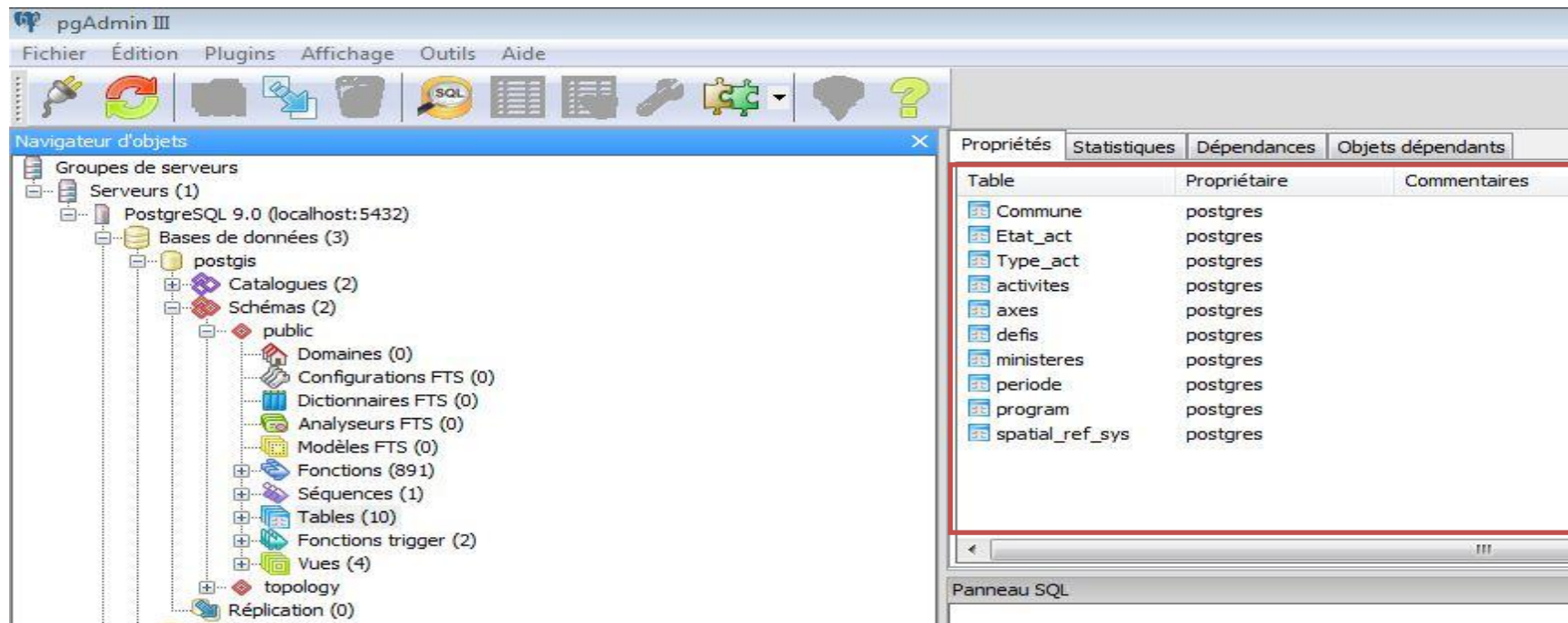


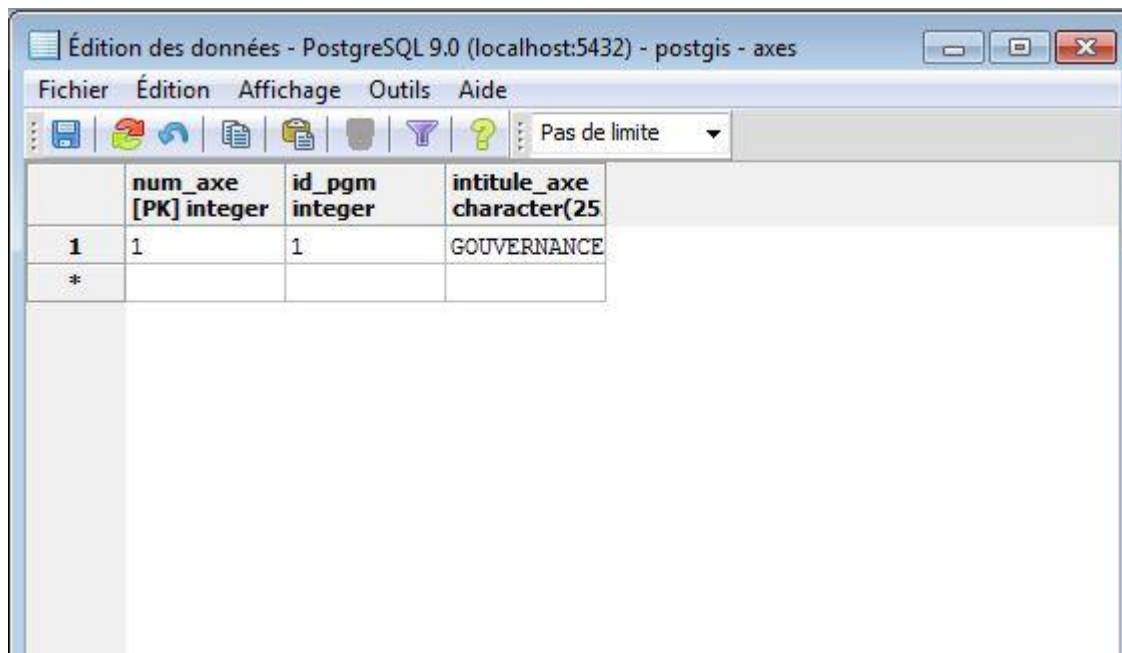
Figure 14: Visualisation des tables

AJOUTS DE DONNEES DANS UNE TABLE

Pour remplir la table par des données, il suffit d'ouvrir le postgres, puis parcourir jusqu'à la table de votre sélection. Après, cliquer sur le bouton



au-dessus de la fenêtre. Une nouvelle fenêtre s'ouvre et remplir enfin les champs par vos données. La figure 14 montre la fenêtre qui contient les champs d'une table «Axes » prête à remplir.



	num_axe [PK] integer	id_pgm integer	intitule_axe character(25)
1	1	1	GOUVERNANCE
*			

Figure 15: Remplissage des tables

Cliquer le bouton d'enregistrement  dès qu'une ligne est bien remplie pour stocker les données et pour pouvoir passer à la ligne suivante

AJOUT DU TABLE

Pour ajouter une table déjà existée, comme notre cas : la table COMMUNE, il suffit d'ouvrir le logiciel postGIS. Si il n'existe pas un touche de raccourcis dans le bureau, alors parcourir sur le menu démarrer  , puis Tous les programmes après PostGis 2.0 for PostgreSQL 9.0et enfin, PostGIS 2.0 shapefile .

Et on a la figure15

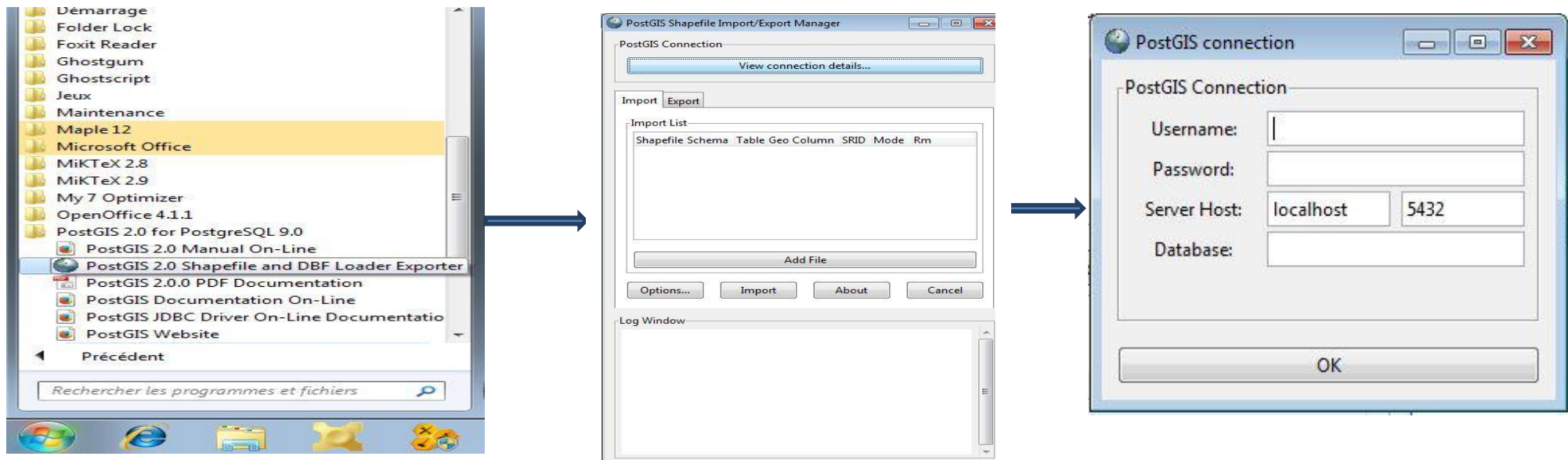


Figure 16: Ajout des tables à partir de PostGIS

Connecter alors votre PostGis avec le PostresSQL : cliquer sur l'onglet « Viewconnectiiondetails ... » et la fenêtre à droite s'affiche.

Puis, Saisissez « postgres » sur Username, votre mot de passe sur Password, et « postgis » sur Database puis cliquer sur OK. Et vous êtes

connecté

Après tout, cliquer Add File pour ajouter le fichier de type « shp », puis trouver votre fichier.shp et cliquer enfin l'onglet « Import » pour importer le fichier à postgresSQL, attendez jusqu'au processus soit terminé. Et vous devrez enfin utiliser la table COMMUNE dans le postgresSQL

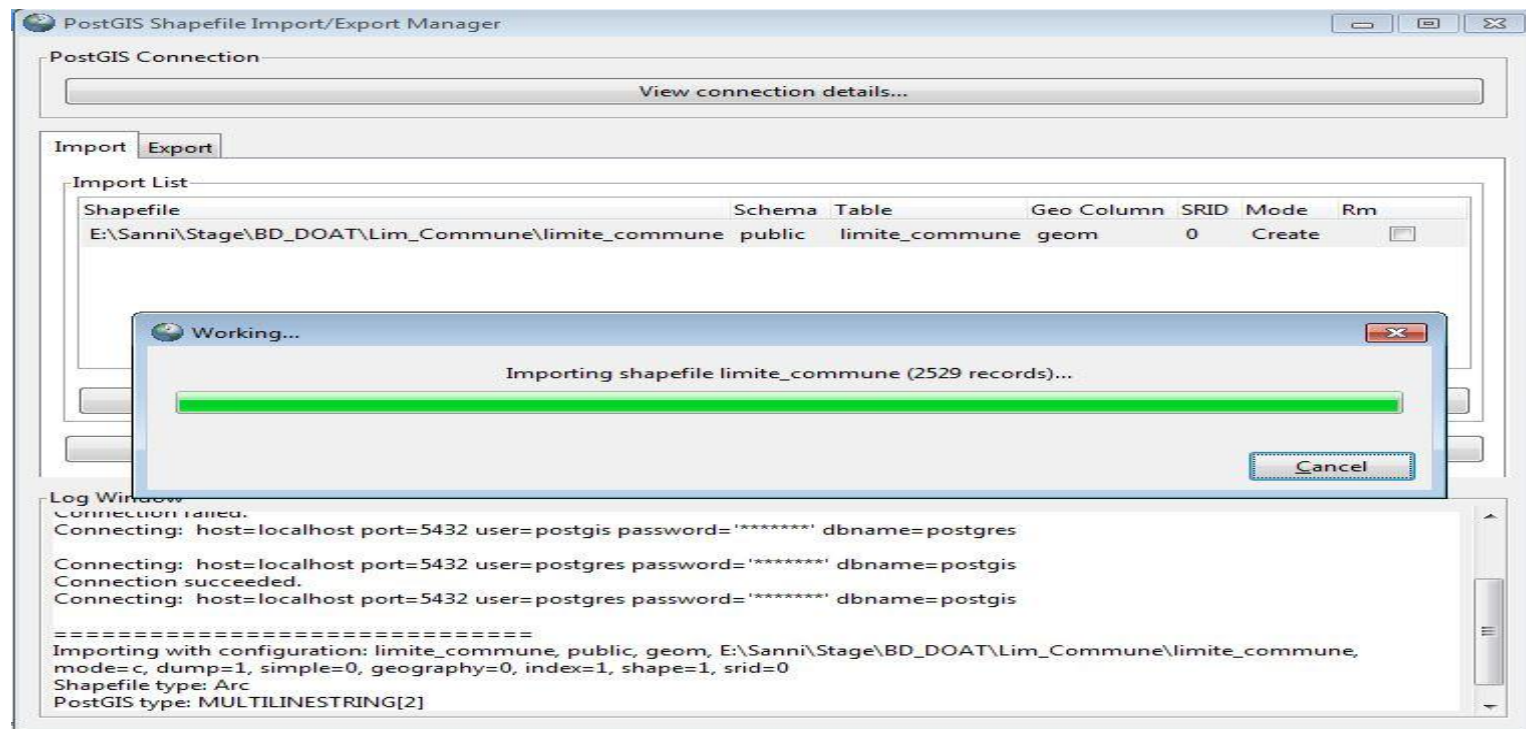


Figure 17: importation des tables


Chapitre 3. LA TRADUCTION SPATIALE DES ACTIONS DE L'AMENAGEMENT

A. PROCESSUS DE DIFFUSION CARTOGRAPHIQUE

La diffusion de la carte va procéder les étapes suivantes :

1. REQUETE

Deux méthodes pourraient faire pour faire une requête en SQL : l'une utilise les codes SQL comme « SELECT » pour sélectionner la base des données, « FROM » pour choisir la table, « WHERE » pour faire une condition, ..., l'autre s'appelle méthode graphique. Nous allons choisir la deuxième méthode. Cette partie utilise les logiciels : postgres et le QGIS .Si vous

venez d'ouvrir pgAdmin III du postgres alors cliqué sur le bouton  et une fenêtre de requête s'affiche. Choisir le constructeur graphique de requêtes. Puis, cliquer sur l'onglet « public » pour afficher les tables (cf. figure 17)

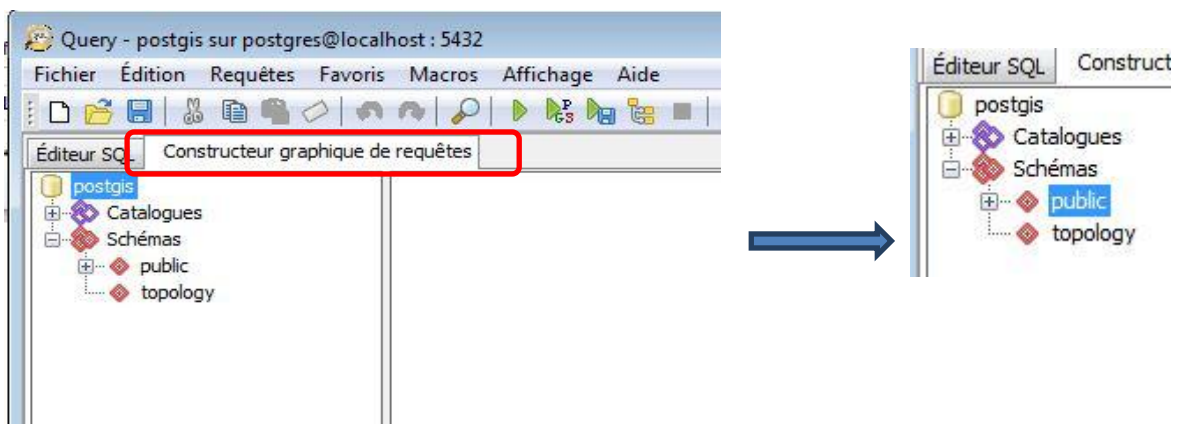



Figure 18: Requête graphique

Et choisir vos tables et cliquer deux fois pour qu'elles puissent s'affiche sur l'espace de requête. Puis, relier vos tables conforme à la MPD. Cocher après les colonnes que vous voulez afficher et exécuter la requête à l'aide du bouton  et enfin, on a le résultat comme la figure 18 qui est au-dessus les codes SQL relatives à la requête graphique, et au-dessous les résultats sous forme de tableau :

The screenshot shows a PostgreSQL query editor window titled "Query - postgres sur postgres@localhost : 5432 - [C:\Users\DERANJANAHARY\Desktop\REQUETE.sql] *". The window contains an SQL query in the "Editeur SQL" tab. Below the query, the "Panneau sortie" (Output Panel) displays the results of the query in a table format. The table has columns for various attributes and rows of data.

```

SELECT
  axes.num_axe,
  axes.intitule_axe,
  activites.nom_act,
  periode.annee,
  periode.gid,
  "Commune".nom_commun
FROM
  public."Commune",
  public.axes,
  public.defis,
  public.activites,
  public.période
WHERE
  "Commune".gid = periode.gid AND
  axes.num_axe = defis.num_axe AND
  defis.num_defi = activites.num_defi AND
  activites.id_act = periode.id_act
ORDER BY
  axes.num_axe ASC;

```

	num_axe integer	intitule_axe character(255)	nom_act character(255)	annee integer	gid integer	nom_commun character varying(30)
1	1	GOUVERNANCE	Sécurisations	2014	1072	Maintirano
2	1	GOUVERNANCE	Sécurisations	2014	1621	Morondava
3	1	GOUVERNANCE	Sécurisations	2014	2124	Toliara I
4	1	GOUVERNANCE	Sécurisations	2014	498	Antalaha
5	1	GOUVERNANCE	Sécurisations	2014	659	Mahajanga I
6	1	GOUVERNANCE	Sécurisations	2014	1097	CU Toamasina
7	1	GOUVERNANCE	Sécurisations	2014	2044	Andriandampy

Figure 19: Résultat de la requête

2. CONNECTION AVEC QGIS

Dès qu'on a fini l'étape ci-dessous, revenez à l'accueil du postgres et un clique droite sur « vues » et « ajouter une vue » afin de voir ses couches à QGIS. Créer un nouveau nom pour « vue »

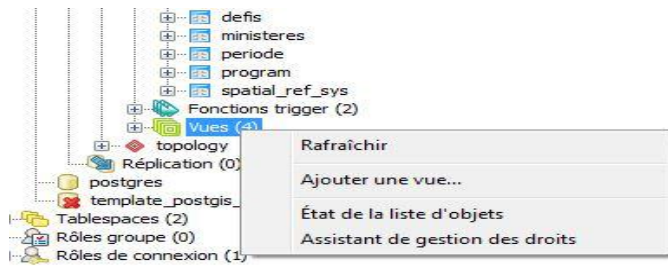


Figure 20: Création de vue

Puis remplir le nom de votre vue, et choisissez la propriétaire « postgres » et passez à l'onglet « définition » puis coller les codes SQL requit à la requête.

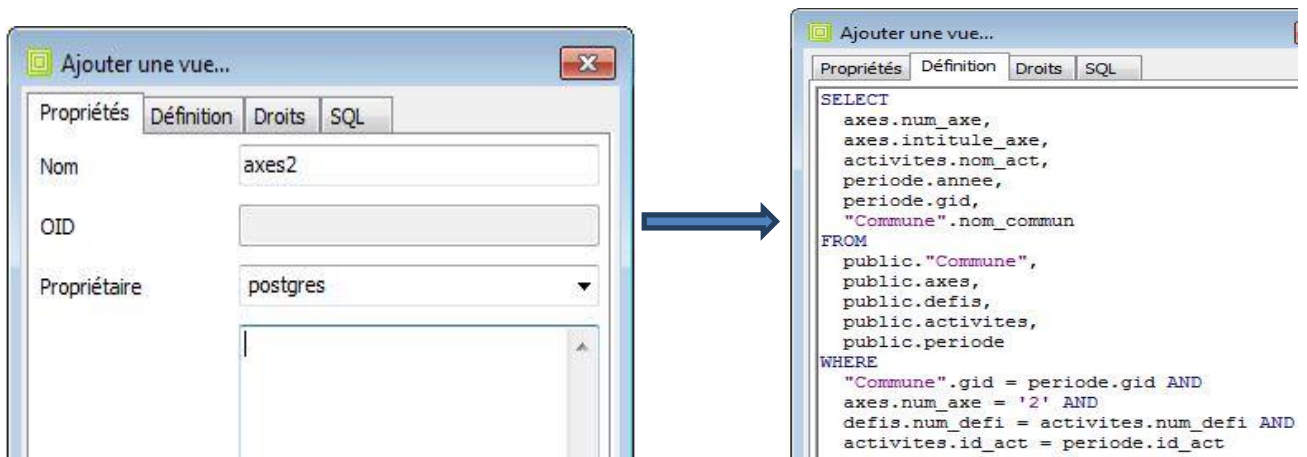


Figure 21: mode de création de vue

Ensuite, ouvrir QGIS et cliquer sur  pour ajouter une couche et  pour créer votre couche

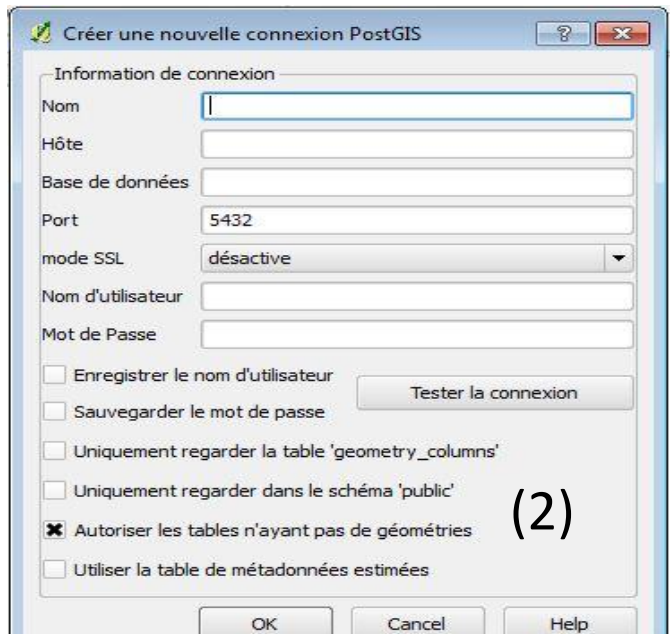
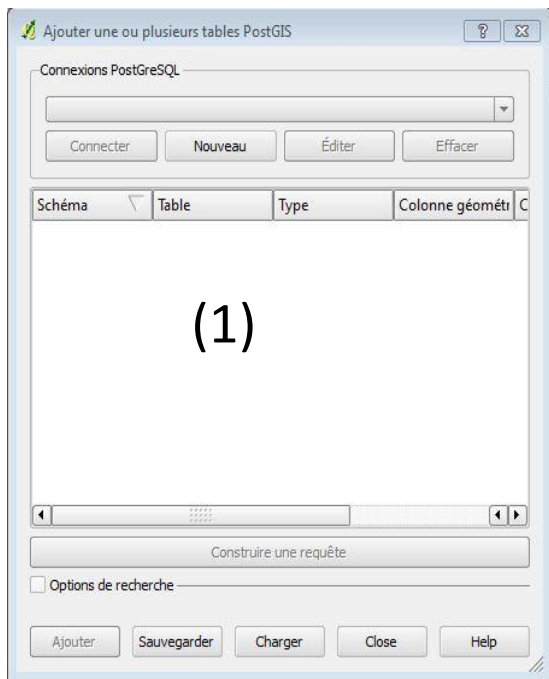


Figure 22: Processus de création de couche

Remplir les champs où le « Nom » indique le nom de votre couche, l'Hôte par « localhost », Base de données c'est le nom de votre base de données (notre cas c'est postgis), le Nom d'utilisateur est « postgis » et enfin votre mot de passe.

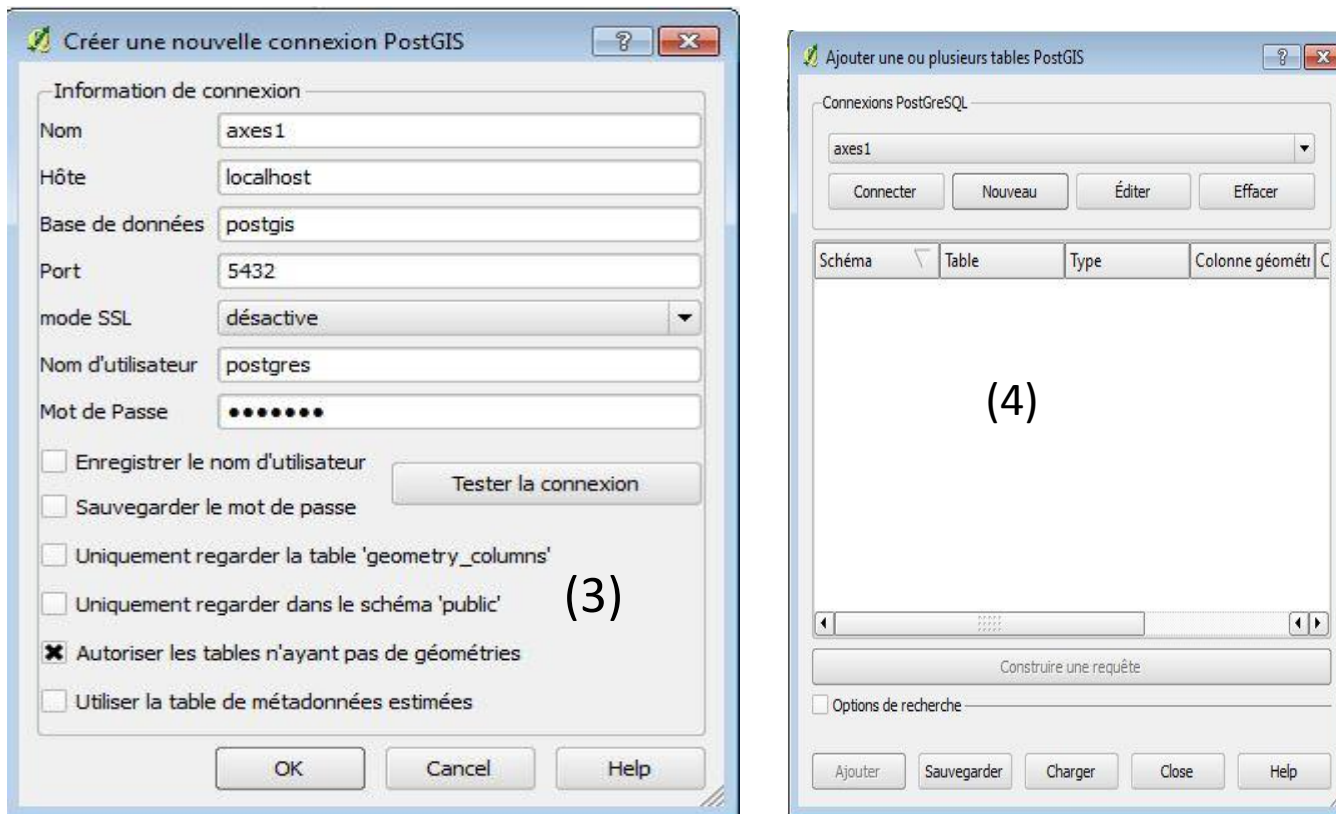

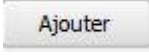


Figure 23: Création de couche en QGIS

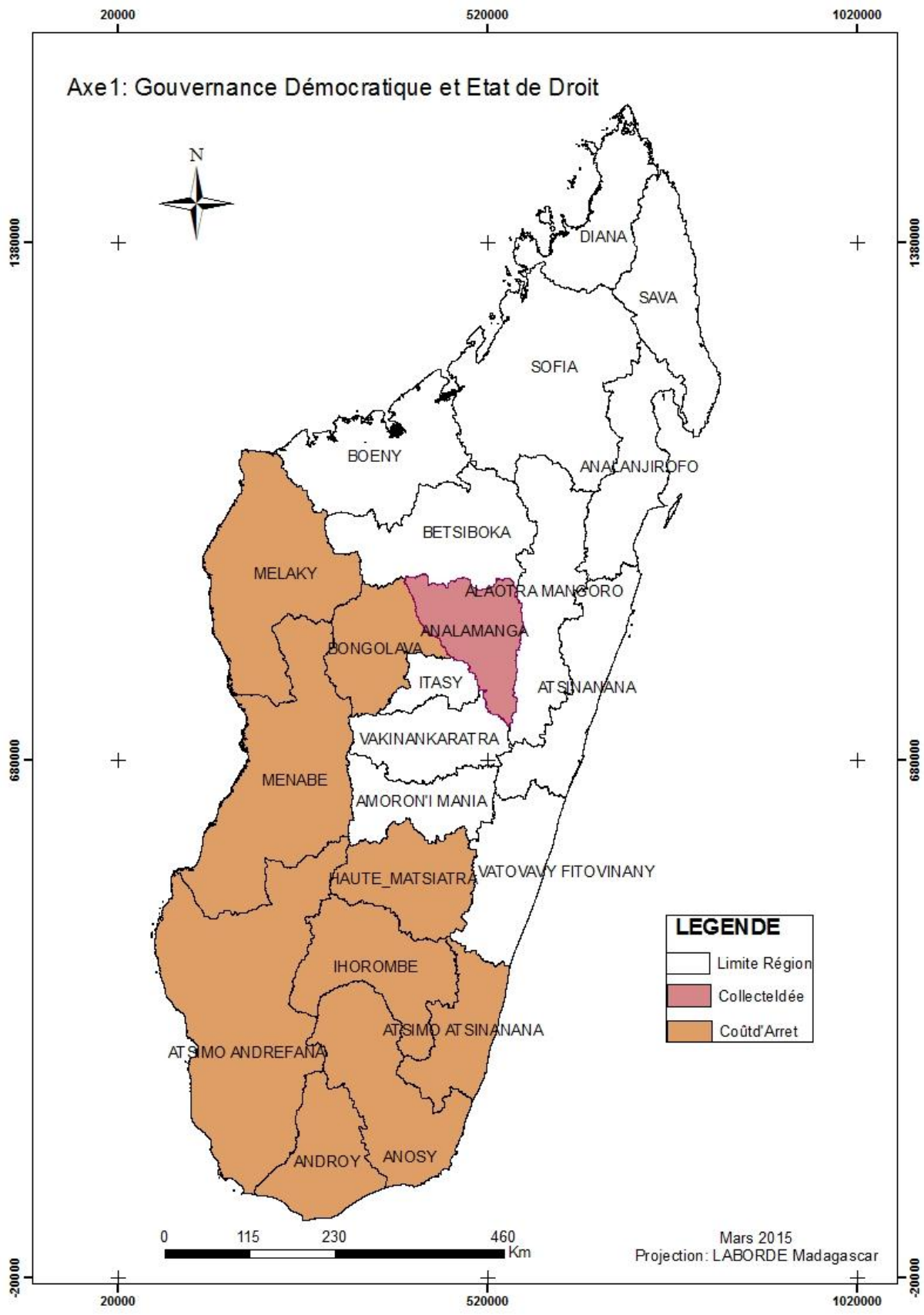
Enfin, cliquer l'icone  et choisir votre couche, puis sur  et la couche est affichée.

3. MISE EN PAGE SUR LE LOGICIEL ArcGIS

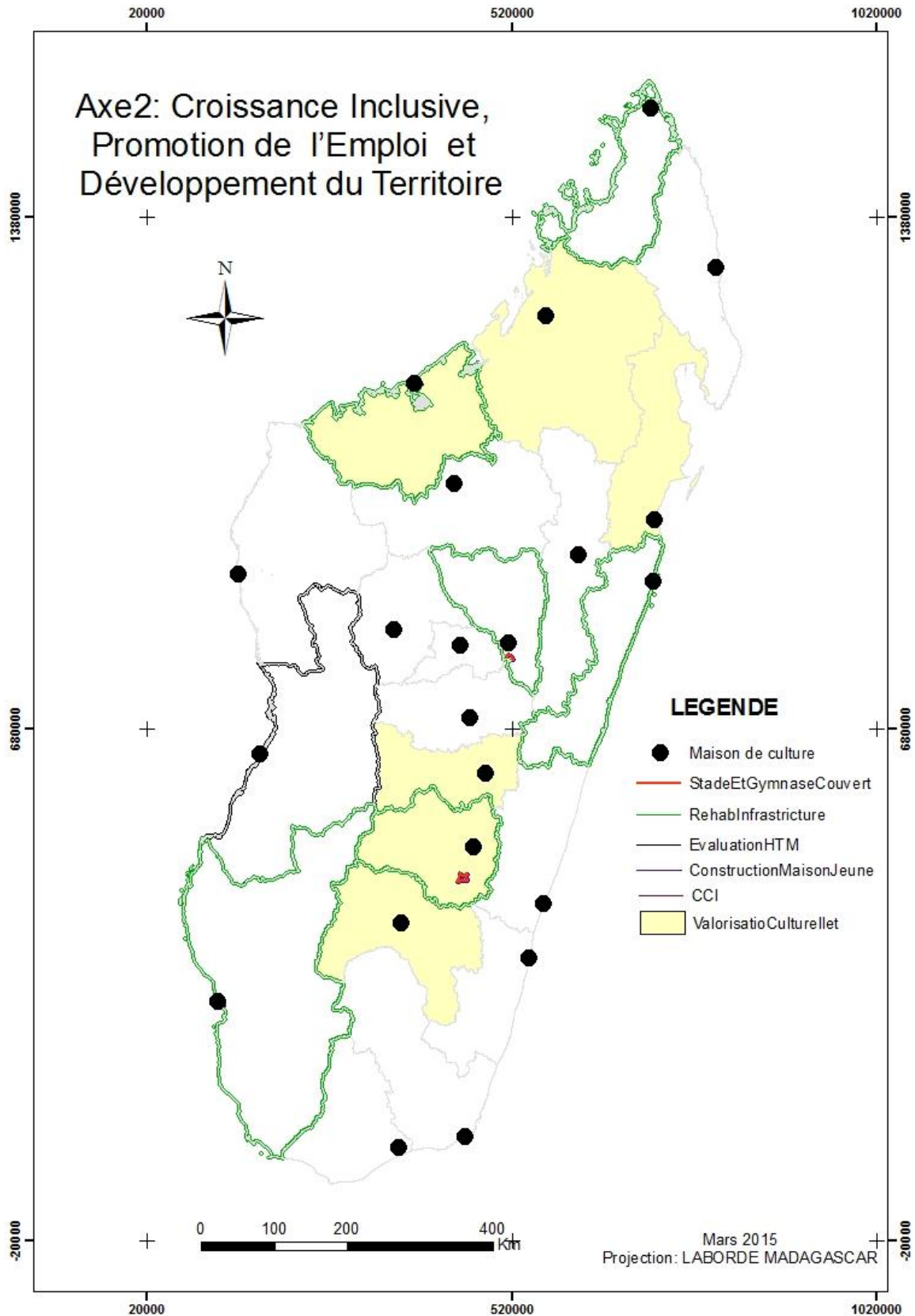
Dès qu'on a tous les couches des interventions ministérielles, il nous reste que la mise en page de la carte avec le logiciel SIG. On a choisi le fond de carte selon l'attente du client : par exemple SNOT, SNAT. Et puis on fait superposer les couches des activités, et on termine par la mise en page standard de l'élaboration de carte telle que l'insertion de légende, du titre, etc.

4. DIFFUSION DE LA CARTE

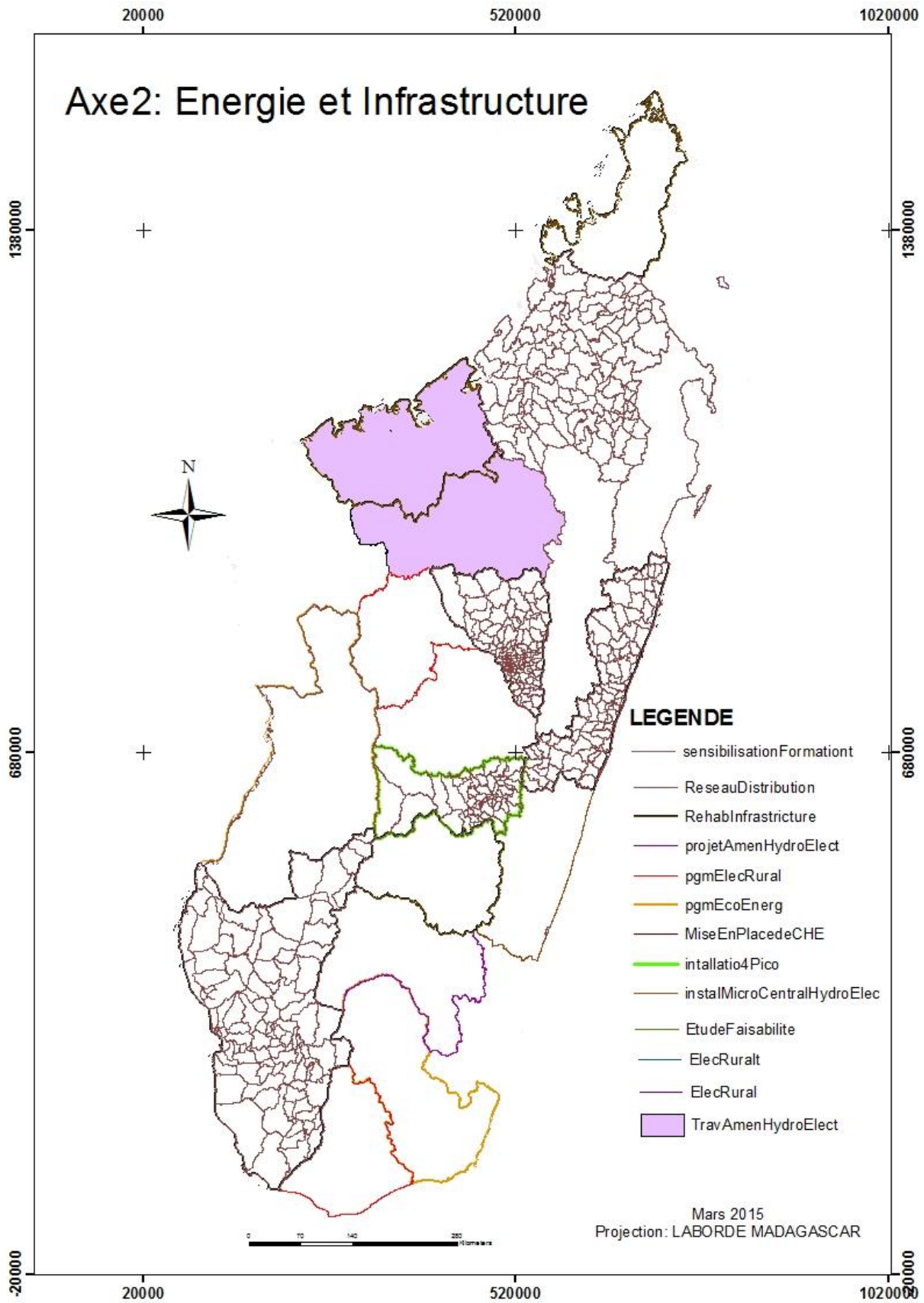
Nous faisons une suite de la mise en œuvre de chaque axe de la PGE. Dons on va essayer de créer une carte à chaque axe. Malheureusement l'axe numéro 3 n'a pas d'activité bien localisé, tandis que le numéro 2 est assez nombreux. Alors ce dernier exige de dresser deux cartent afin de afficher tous interventions.



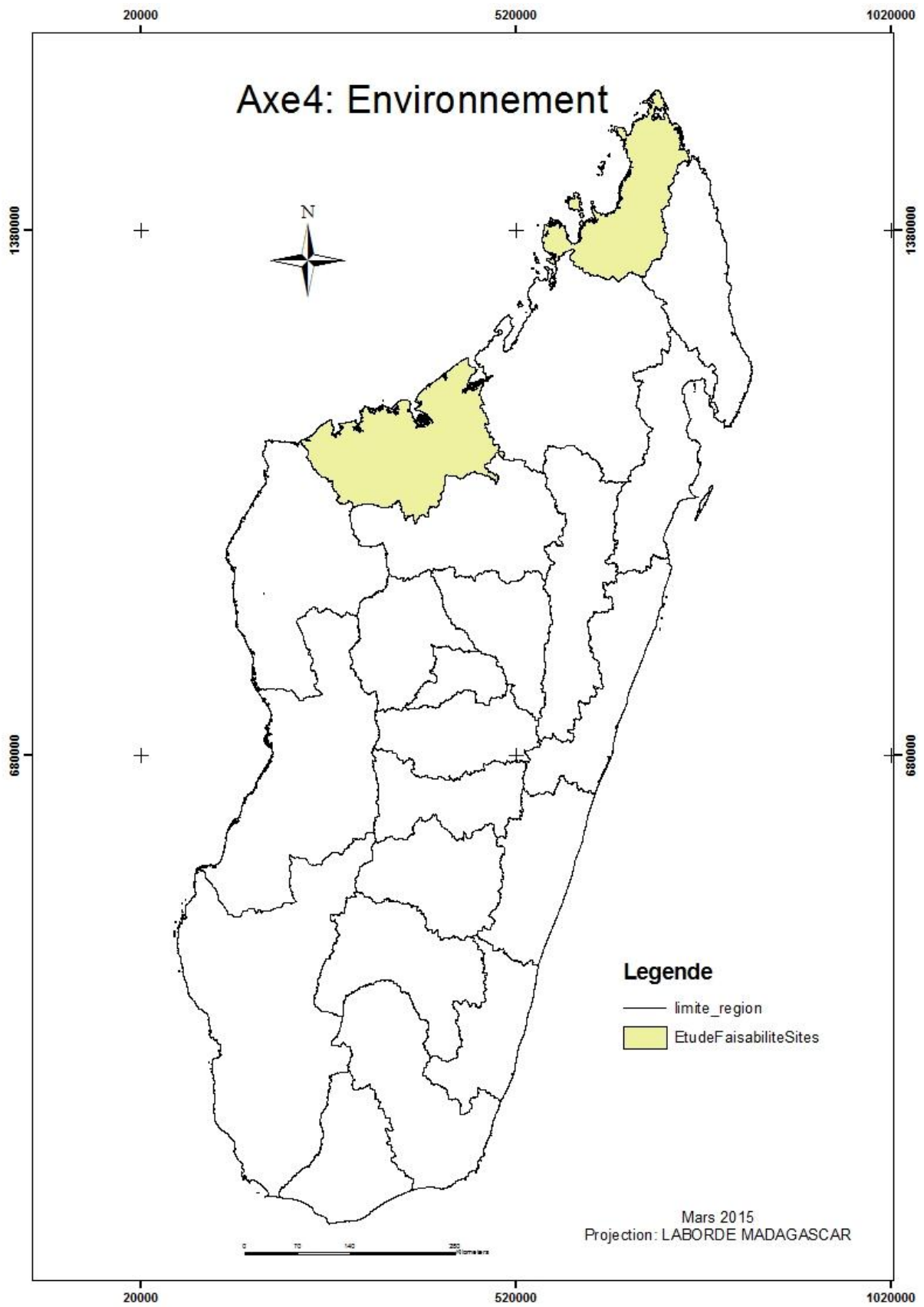
Carte 1: Mise en œuvre de l'Axe num 1 de la PGE en 2014



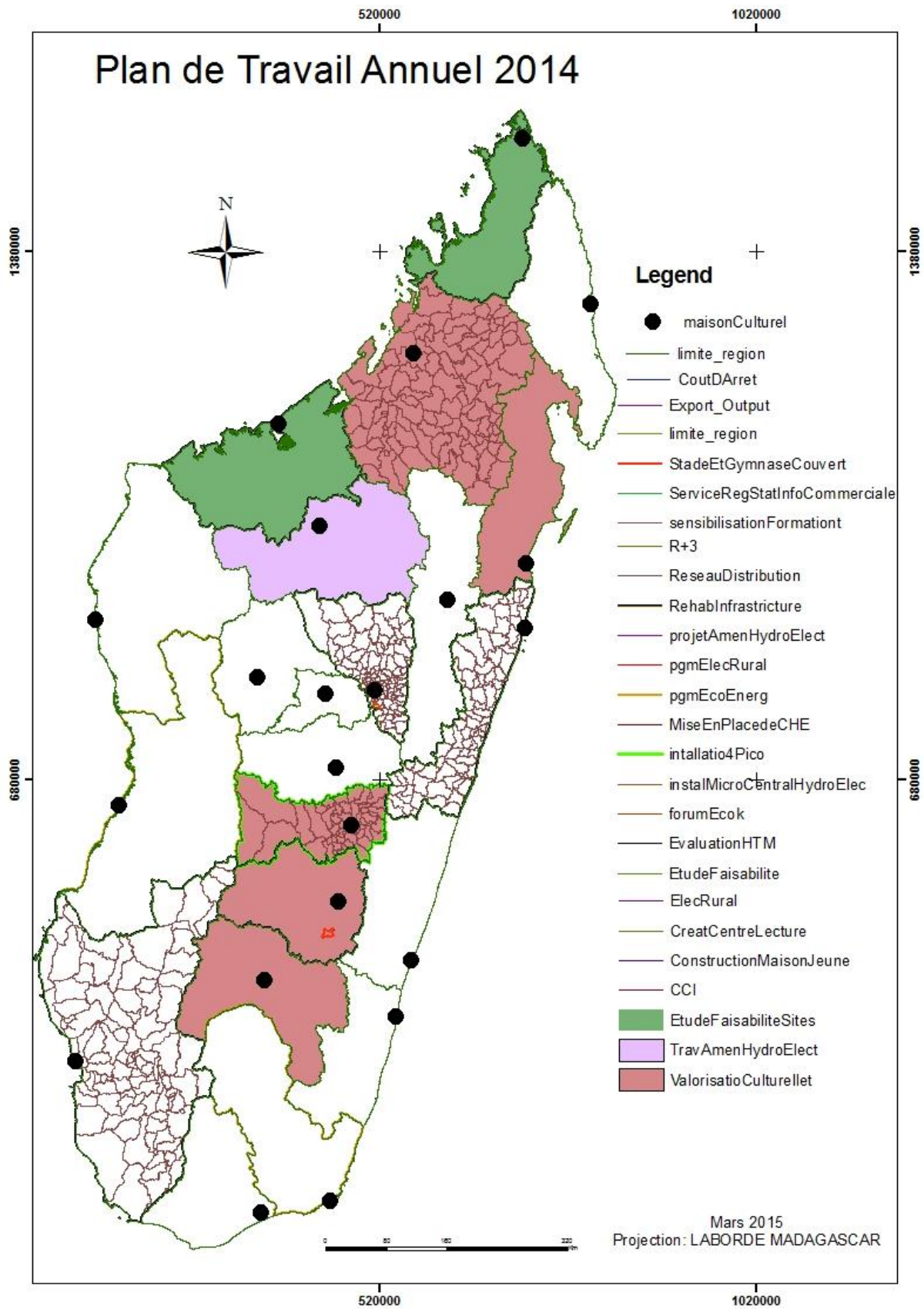
Carte 2: Mise en Œuvre Axe2 de la PGE en 2014



Carte 3: Mise en Œuvre Axe2 de la PGE en 2014 suite



Carte 4: Mise en Œuvre de l'Axe 4 de PGE en 2014



Carte 5: Plan de travail annuel 2014

B. PROPOSITIONS

- 1) Cet outil permet de faire un suivi de mise en œuvre d'une politique générale de l'état :

Pour chaque axe ou défis, on pourrait savoir sa mise en œuvre par an en connaissant les activités qui mettent en œuvre ce défis , puis en divisant par le nombre total d'activité par an, et en multipliant par 100 pour avoir le pourcentage. Ceci donne la formule suivante :

$$SD(\%) = \frac{ai}{An} * 100 \quad (1)$$

Avec

SD : suivi de défi

ai : Les nombres d'activités qui mettent en œuvre le défis numéro « i »

An : le nombre total des activités en année « n »

- 2) On peut faire aussi un suivi de mise en œuvre des activités dans une Commune ou une région

Pour une Commune ou région de votre choix, connaître le nombre d'activités par an dans cette commune en divisant par le nombre total des activités et multiplier par 1000 pour mieux (car ce nombre est très petit). Donc, on la formule de la Moyenne Communale (MC) suivante

$$MC = \frac{ci}{An} * 1000 \quad (2)$$

Où ci : correspond au nombre d'activités dans la commune « i »

Après comparer cette valeur par la moyenne des activités par commune (MAC)

$$MAC = \frac{An}{X} * 1000 \quad (3)$$

Soit Y le nombre total des défis, ces deux formules donnent les relations suivante :

$$An = \sum_{i=1}^Y ai \quad (4)$$

Et aussi

$$An = \sum_{i=1}^X ci \quad (5)$$

On peut savoir les dépenses public global et par Région ou par Commune des Ministères sous attendu de l'Etat grâce à l'existence du champ « Coût_act » dans la table « Activités

- 3) Suivi de mise en œuvre de SRAT

A l'aide de cet outil, on peut faire un suivi de mise en œuvre des outils de planifications comme le SRAT. Le technique c'est juste d'ajouter une Shape file du SRAT comme fond de carte. Puis superposer les interventions dans cette région à cette couche. Et enfin, commencer l'analyse et suivi

CONCLUSION GENERALE

Le résultat de ce travail de mémoire ne constitue qu'une réponse partielle sur le rôle et la place de l'aménagement du territoire dans le processus de formulation des stratégies de développement à Madagascar. L'objectif initial consiste à ressortir toutes les actions se rapportant à l'aménagement du territoire sur l'espace et d'en déduire après si celui-ci tient vraiment un rôle de coordination, de mettre en synergie et d'orientation des actions sectorielles pour œuvre ensemble sur un développement réfléchi et cohérent.

Si on se réfère aux résultats à travers l'analyse de différents documents et outils de référence, beaucoup d'efforts seront encore à déployer pour convaincre les acteurs sectoriels que l'aménagement devrait le rôle de coordination mais surtout d'arbitrage et on a besoin d'un outil avec un rattachement institutionnel plus convaincant. L'avenir du processus de développement et de la lutte contre la pauvreté en dépend.

A titre de référence, l'analyse des plans de travail des ministères montre que les interventions sont consacrées beaucoup plus dans les régions plutôt avancées comme Analamanga et délaissent les zones à forte potentialité. La mise en place d'un outil de suivi de la synergie d'action de l'aménagement du territoire avec les stratégies de développement a mis en évidence cette disparité régionale. Cet outil permet également de faire un suivi sur la mise en œuvre des politiques générales de l'état, suivi des interventions et les dépenses budgétaires des ministères. En conclusion, cet outil répond l'attente du Ministère de l'Aménagement du Territoire pour canaliser les efforts nationaux sur la cohérence et synergie d'action. Notons également que le SAAT ne considère que les ministères qui ont un lien direct à l'aménagement du territoire. Par exemple, le Ministère de la Justice est exclu dans la base de données puisqu'il s'agit de question de gouvernance non spatialisée. De plus, dans ces ministères liés au Ministère de l'Aménagement du territoire, il existe des activités qui ne figurent pas dans la base des données car non localisées. Ces interventions peuvent mener une erreur près de calcul.

Malgré tout, cet outil peut étendre, de manière approprier et selon l'attente des utilisateurs, en reliant avec une autre table. On peut espérer qu'il peut faire un suivi de vocation du sol si on ajoute le Plan local d'Occupation Foncière (PLOF) ou Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire (SRAT) comme couche de fond de cet outil.

BIBLIOGRAPHIE

Les documents techniques

- [1] Loi d'Orientation portant sur l'Aménagement du territoire (LOAT), loi n° 2012, 12 pages
- [2] Madagascar Action Plan (MAP), 2008
- [3] Politique Générale de l'Etat (PGE), 14 pages, Mai 2014
- [4] Politique Nationale de Développement (PND), 104 pages
- [5] Partenaire Technique et Financier (PTF), AMP-Madagascar, 2014
- [6] Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT), 52 pages, 2006
- [7] Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT)
- [8] Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), Février 2008

Travaux Universitaires

- [9] Conception et opérationnalisation d'un Système d'Information Localisée de l'observatoire de l'aménagement du territoire, RAJAONARISON Eli Jean Olivier, ESPA 2011
- [10] ANDRIAMITANTSOA Tolojanahary (2009), Majunga : Une métropole régionale dans un pays en voie de développement : Majunga : thèse de Doctorat nouveau régime , Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand II, Aout 2009, 362 p

WEBOGRAPHIE

- [11] www.philisto.fr/cours-61-principes-generaux-de-l-amenagement-du-territoire.html
- [12] www.fr.wikipedia.org/wiki/Aménagement_du_territoire_en_France
- [13] www.docs.postgresqlfr.org
- [14] www.qgis.org/fr/docs
- [15] resources.arcgis.com/fr/main/10.1

ANNEXE

ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA PGE

<u>Défis à relever</u>	<u>Orientations stratégiques</u>	<u>Intervenants</u>
<p>1. Unité et Réconciliation Nationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Eliminer toutes formes de clivages; - Privilégier la culture de l'intérêt général ; - Libérer les initiatives locales en impliquant les citoyens dans les prises de décisions les concernant ; - Redorer l'image de Madagascar ; 	<p>Institutions Ministères</p> <p>OSC (organisation des sociétés civiles)</p> <p>Organisations communautaires et religieuses,</p>
<p>2. Gouvernance, Etat de droit, démocratie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer l'autorité de l'Etat, la bonne gouvernance, - Appliquer et respecter la Loi; - Respecter les droits de l'homme ; - Dépolitiser l'Administration Publique et les forces de l'ordre - Améliorer la gouvernance publique et la consolidation de la démocratie ; - Améliorer la gouvernance financière et économique pour une plus grande efficacité des politiques publiques et pour une gestion transparente et efficace des ressources naturelles ; - Instaurer la culture de rédevabilité à tous les niveaux - Développer le leadership institutionnel, la coordination et la mise en œuvre de la Politique Générale de l'Etat ; 	<p>Tous les Ministères et Institutions - CSI</p>
<p>3. Lutte contre la corruption</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour et améliorer la stratégie nationale de lutte contre la corruption, - Prévenir, éduquer, sanctionner toutes formes de corruption ; - Lutter contre la culture d'impunité ; - Rétablir la crédibilité de l'administration et des institutions en charge de la lutte anti-corruption ; 	<p>BIANCO – SAMFIN – CSI</p> <p>– Tous Ministères et Institutions</p>

<u>Défis à relever</u>	<u>Orientations stratégiques</u>	<u>Intervenants</u>
4. Justice impartiale	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir un système de justice proche des citoyens, accessible, transparent, efficace ; - Rétablir une justice digne de confiance, intègre et respectueuse des droits humains - Réformer le système judiciaire pour une meilleure prise en compte de la lutte contre la corruption ; 	Ministère de la Justice – Sécurité intérieure - Forces armées
5. Protection sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Restructurer la politique de couverture sociale, la prévoyance et la retraite, - Développer des emplois dans le cadre des travaux HIMO, - Promouvoir l'accès au logement ; - Assurer la sécurité alimentaire des populations vulnérables ; 	Primature - Ministères en charge de la Population, de l'Aménagement du territoire, Economie et Planification, Education, Santé
6. Eau et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir l'assainissement à tous les niveaux - Assurer l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène ainsi que la gestion intégrée des ressources en eau. 	Ministère de l'Eau
7. Reprise économique	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la stabilité des équilibres macroéconomiques ; - Optimiser l'utilisation des instruments de politique monétaire ; - Renforcer la position économique de Madagascar au niveau régional et international ; - Améliorer le cadre réglementaire pour sécuriser les investissements ; - Assainir le marché intérieur; - Promouvoir l'industrie locale et l'accès aux marchés régional et international ; - Stimuler la production intérieure ; 	Tous Ministères – Banque Centrale

<u>Défis à relever</u>	<u>Orientations stratégiques</u>	<u>Intervenants</u>
	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer le plan national de développement ; - Stimuler la croissance économique ; - Améliorer le climat des investissements et des affaires ; - Améliorer la gouvernance des finances publiques 	
8. Création d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier les grands travaux à forte intensité de main d'œuvre ; - Relever le niveau de l'emploi à travers la réutilisation des capacités existantes ; - Stimuler les investissements privés locaux et étrangers ; - Créer un climat favorable à la reprise des activités et au relèvement de la capacité de production et d'embauche de manière à réduire le sous-emploi ; - Appuyer la création de petites et moyennes entreprises (réduction des coûts de création et de fonctionnement) ; - Rehausser la productivité du travail à travers la formation continue des agents aux nouvelles technologies; - Orienter l'enseignement à tous les niveaux pour assurer une adéquation formation/emploi ; - Créer des opportunités en catalysant les emplois indépendants. - Elaborer une politique nationale de gestion des ressources humaines de l'Etat - Eliminer les traites et les trafics de personnes - Revaloriser le SMIG 	Primature et tous Ministères
9. Défense Nationale et intégrité de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre une politique de défense nationale, - Protéger nos côtes, nos eaux 	Ministères de la Défense Nationale

<u>Défis à relever</u>	<u>Orientations stratégiques</u>	<u>Intervenants</u>
	territoriales (contre la piraterie maritime) et notre ZEE et nos ressources naturelles.	
10. Sécurité Publique	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre le grand banditisme en milieu urbain et en milieu rural, - Réformer les systèmes sécuritaires - Lutter contre la corruption pour une meilleure efficacité des missions de sécurisation - Protéger les femmes et les enfants contre la violence et le tourisme sexuel. 	Ministère de la Sécurité intérieure, SEG, Ministère de la Justice, Ministère de l'intérieur
11. Infrastructures, grands travaux, équipements	<ul style="list-style-type: none"> - Constructions d'infrastructures : autoroutes, ports, aéroports, ouvrages d'arts, barrages hydrauliques, réseaux d'irrigations, et barrages hydroagricoles, - Désenclaver le territoire à travers les constructions, réhabilitations et entretiens du réseau routier ; et optimisation du réseau circulaire toute l'année - Améliorer l'efficacité et la qualité de la circulation des biens et des personnes - Assurer la maintenance du patrimoine routier - Mettre en œuvre le Plan National d'Aménagement du Territoire - Maitriser le développement urbain et la gestion des espaces - Mettre en œuvre la Politique foncière et moderniser le Service des domaines - Améliorer la gestion du système national de transport, la productivité, la sûreté et la sécurité, - Optimiser le réseau des stations et système d'informations 	Institutions et Ministères en charge de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures, de l'Équipement, de Travaux publics, Transports, des Télécommunications, de l'Eau

<u>Défis à relever</u>	<u>Orientations stratégiques</u>	<u>Intervenants</u>
	<p>météorologiques, renforcer les outils de communication,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les réseaux d'infrastructures de télécommunications, - Développer l'accès aux TICs notamment dans les zones rurales par l'amélioration du cadre légal et réglementaire - Renforcer les partenariats et des relations internationales en matière de NTIC - Evaluer et capitaliser le Programme sectoriel de transport 	
12. Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - Réformer et assainir la gestion et l'exploitation de la JIRAMA avec comme objectif à très court terme (trois mois) résoudre les problèmes de délestage. - Augmenter l'accès à l'électricité en milieu urbain et rural - Encourager les nouveaux acteurs dans la partie production et développer le partenariat public privé ; - Promouvoir les énergies renouvelables et particulièrement l'hydraulique mais aussi le solaire et l'éolienne afin de réduire de manière durable le coût de l'énergie et la dépendance aux produits pétroliers ; - Réussir la transition énergétique - Renforcer les prestations des services publics, la bonne gouvernance du secteur énergie, 	Institutions et Ministères en charge de l'Energie
13. Redynamisation du monde rural	<ul style="list-style-type: none"> - Relancer les activités dans le cadre du PNDR, entre autres la redynamisation de la productivité paysanne, la 	Primature et Ministères en charge de l'Agriculture, de

<u>Défis à relever</u>	<u>Orientations stratégiques</u>	<u>Intervenants</u>
	<p>structuration du marché, la restructuration des filières et la facilitation de l'accès au financement pour le monde rural ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le système de collecte et de distribution ; - Assurer la sécurité alimentaire et l'augmentation de la production tendant vers l'agri business - Développer la recherche agronomique et tenir compte du changement climatique par la modernisation des facteurs de production, le développement des alternatives culturelles et de l'agriculture familiale, la formation et la professionnalisation des producteurs, l'intensification et l'extensification agraire - Optimiser et normaliser la gestion et l'exploitation des ressources halieutiques - Promouvoir l'économie bleue - Restructurer et redynamiser le secteur afin de conserver les ressources, permettre leur développement tout en préservant l'environnement et assurer la sécurité alimentaire - Revitaliser les fonctions de vétérinaires 	<p>l'Elevage, Pêches, Environnement,</p>

<u>Défis à relever</u>	<u>Orientations stratégiques</u>	<u>Intervenants</u>
<p>14. Renforcement du système éducatif et formation professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réinsérer dans le système scolaire les 500.000 enfants et adolescents exclus, - Définir et appliquer une politique d’alphabétisation au niveau national, - Reformuler le système éducatif en améliorant la qualité, l’adéquation formation-emploi et l’efficacité de l’enseignement - Instaurer la gratuité de l’enseignement primaire dans les établissements publics, - Promouvoir la scolarisation dans les zones défavorisées - Valoriser l’Enseignement Technique et la Formation Professionnelle en les adaptant aux réalités régionales, - Remettre aux normes l’Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique, - Finaliser et officialiser la Stratégie Nationale de la Recherche, - Assurer la formation de cadres qui répondent aux besoins de développement du pays 	<p>Primature et Ministères en charge de l’Education, Enseignement Supérieur et la Recherche, emploi, formation professionnelle et technique ,</p>
<p>15. Décentralisation effective</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer la valeur des CTD ; - Développer la compétence en matière de gestion et de programmation budgétaire - Développer la compétence locale à travers la création d’une école nationale de formation des fonctionnaires territoriaux. - Mettre en place et rendre opérationnel les institutions de la quatrième République - Consolider et achever le processus de décentralisation et de déconcentration 	<p>Primature et Ministères en charge de la Décentralisation, de l’Aménagement du Territoire</p>

<u>Défis à relever</u>	<u>Orientations stratégiques</u>	<u>Intervenants</u>
	<ul style="list-style-type: none"> - Réformer le système sécuritaire 	
<p>16. Préservation de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la sauvegarde de l'environnement et des ressources naturelles uniques pour le développement malgache et le développement durable du pays - Assurer la gestion durable et rationnelle des ressources naturelles - Renforcer la gouvernance environnementale à tous les niveaux - Promouvoir l'économie « bleue » - Adapter et atténuer les effets néfastes du changement climatique sur les politiques et stratégie de développement durable - Assurer la gestion, le traitement scientifique, la commercialisation et la conservation de la forêt, de ses productions et services depuis la régénération jusqu'à l'exploitation 	<p>Primature et Ministères en charge de l'Environnement, du Tourisme, de l'Eau</p>
<p>17. Gestion des Ressources Stratégiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assainir la gestion du secteur ; - Valoriser les ressources à l'aide d'une gestion efficace et prudente. - Stimuler et sécuriser les investissements dans le secteur tout en respectant les communautés et leur environnement et en veillant à la bonne gouvernance, - Axer l'exploitation et la gestion des énergies fossiles (pétrole, gaz, exploitations off-shore) au profit de la population et des générations futures ; - Améliorer le cadre institutionnel et 	<p>Présidence et Ministères en charge des ressources stratégiques, tous ministères d'infrastructures,</p>

<u>Défis à relever</u>	<u>Orientations stratégiques</u>	<u>Intervenants</u>
	juridique des exploitations minières au profit de la population ;	
18. Développement du tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Atteindre un objectif de 500.000 touristes sous dix huit mois, - Promouvoir la destination Madagascar d'une façon proactive par la mise en avant du tourisme écologique et durable; - Promouvoir les investissements en ciblant des zones prioritaires pour la création et la conservation des Réserves Foncières Touristiques (RFT), - Assurer un développement intégré, ordonné et harmonieux du secteur du Tourisme en vue de stimuler sa croissance 	Institutions et Ministères en charge du Tourisme, Culture, Artisanat
19. Renaissance culturelle et sportive	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser toutes les formes d'identités culturelles, artisanat, arts traditionnels et classiques, littérature, théâtre, chants, rites et folklores....ect; - Intégrer la dimension Culture dans le processus de développement en vue d'assurer la cohésion sociale - Faire des activités sportives un élément déterminant de l'éducation citoyenne ; sport de masse, scolaire, corporatif et sport d'excellence, - Revaloriser les potentialités de la jeunesse - Promouvoir l'Intégration socio-économique des jeunes, - Redynamiser les structures d'encadrement des jeunes - Préserver et valoriser le patrimoine 	Ministères en charge de la Culture, Sport, Jeunesse
20. Développement du	- Faire du secteur privé un levier de la	Ministère de l'Industrie,

<u>Défis à relever</u>	<u>Orientations stratégiques</u>	<u>Intervenants</u>
secteur privé	<p>croissance économique et de la création d'emploi,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la culture entrepreneuriale, le principe de partenariat entre privés nationaux et à l'international, - Mettre en place le cadre institutionnel et juridique du partenariat public-privé, - Faciliter l'exercice de l'activité artisanale et améliorer la compétitivité du secteur artisanat - Assurer l'harmonisation et synergie des stratégies et actions des Partenaires Techniques et Financiers - Assainir et réglementer la concurrence et mettre en place des dispositifs et mécanismes réglementaires et institutionnels pour la protection des consommateurs - Promouvoir les produits Vita Gasy 	du Développement du Secteur Privé et des Petites et Moyennes entreprises
21. Santé pour tous	<ul style="list-style-type: none"> - Priorité à la santé maternelle et infantile ; intensifier le programme élargi de vaccinations - Fournir les prestations de services intégrées et de qualité à la population et notamment des zones enclavées - Mettre à disposition permanente des intrants de santé de qualité par niveau 	Ministère de la Santé
22. Diplomatie au service du développement	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider la diplomatie économique et la coopération internationale - Promouvoir au plan international, régional les opportunités économiques nationales 	Ministère des Affaires Etrangères

Tables des matières

REMERCIEMENTS.....	a
SOMMAIRE.....	b
Listes des figures.....	c
Liste des tableaux	c
Liste des cartes	c
ACRONYMES ET ABBREVIATIONS	d
INTRODUCTION.....	1
Partie I.....	2
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : NOTIONS ET CONCEPTS.....	2
Chapitre 1. CONCEPT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	3
1. LES THEORIES INTERNATIONALES :.....	3
a. QUELQUES DEFINITIONS.....	3
b. PRINCIPES D'AMENAGEMENTS DU TERRITOIRE.....	4
c. LES GRANDS OUTILS DE L'AMENAGEMENT	4
d. CONCLUSION.....	5
2. PROCESSUS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE A MADAGASCAR	5
a. HISTORIQUE	5
b. DEFINITION selon LOAT	6
c. Objectif de l'Aménagement du Territoire.....	6
d. Principe de l'Aménagement du Territoire.....	7
e. Les instruments de mise en œuvre de l'Aménagement du Territoire	8
Chapitre 2. LES ACTEURS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	9
1. Les acteurs Etatiques	9
a. Le ministère en charge de l'aménagement du territoire et ses membres	9
i. Voici l'organigramme instituant l'OAT.....	10
ii. Les différentes directions du MEPATE	11
iii. Insertion de l'étude au sein de la DOAT	13
b. Les ministères sectoriels	15
2. Les Collectivités territoriales décentralisées	16
3. Les partenaires techniques et financiers ou PTF	16
4. Les secteurs privés et les sociétés civiles.....	18
Chapitre 3. LES ENJEUX DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE A MADAGASCAR	19
1. Contexte favorable de développement du pays.....	19
a. Abondance des ressources	19

b.	Immensité du territoire	20
c.	Population jeune.....	20
2.	Etats des lieux de l'Aménagement du Territoire	20
a.	Taux de Couverture des outils de planification et de l'Urbanisme réglementaires	20
b.	Incohérence des schémas d'aménagement avec le foncier	24
c.	Faible appropriation des acteurs sur l'aménagement du Territoire	24
3.	Cadrage du mémoire	24
a.	Historique et contexte	24
b.	Justification de l'étude.....	26
c.	Buts de l'étude.....	26
d.	Résultats attendus	26
Partie II.....		27
LES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....		27
Chapitre 1. LA VISIBILITE DE L'AMENAGEMENT DANS LES DOCUMENTS DE REFERENCE DE LA POLITIQUE DU DEVELOPPEMENT DE L'ETAT		28
a.	LES ACTIONS DE L'AMENAGEMENT TRADUITES DANS LE MAP	28
b.	VISION AMENAGEMENT DE LA PGE.....	33
i.	Présentation de la PGE	33
ii.	VISON DE LA PGE	34
iii.	Défis et orientations stratégiques de la PGE	35
iv.	Action de l'Aménagement du territoire selon la PGE.....	35
c.	Les axes de l'aménagement dans la SNRD	36
d.	La visibilité de l'aménagement inscrit dans le PND	37
e.	Evaluation de PTA des Ministères.....	41
1.	Processus d'Evaluation	41
2.	Création de tables cartographiables.....	41
Chapitre 2. LES OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE A MADAGASCAR.....		52
1.	Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)	52
2.	Les autres outils : (SRAT, SAC)	53
A.	Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT)	53
B.	Le Schéma d'Aménagement Communal (SAC)	53
Chapitre 3. La synergie d'actions sectorielles avec l'Aménagement du territoire.....		55
A.	Problèmes des mises en Œuvres	55
B.	Problèmes intersectoriels	56

C. Recommandations pour assurer la coordination et la synergie des actions sectoriels avec l'aménagement du territoire	57
Partie III.....	59
MISE EN PLACE D'UN OUTIL DE COORDINATION DES ACTIONS SECTORIELLES AVEC L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	60
Chapitre 1. LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE L'OUTIL.....	60
I. Approche méthodologique.....	60
a) Conception et présentation de l'outil.....	60
b) But de l'outil.....	60
c) Mise en œuvre	60
II. Le SNOST : un plan de mise en œuvre des actions de l'aménagement.....	61
Chapitre 2. LE SIG POUR L'OPERATIONNALISATION DE L'OUTIL.....	66
1. Création de base de Données	66
1.1 Définition	66
1.2 Choix de la méthode	66
1.3 Mise en œuvre de la méthode.....	66
a) La création du dictionnaire des données.....	66
b) L'élaboration de la Méthode Conceptuelle des Données (MCD)	68
c) Le modèle logique des données (MLD) :	69
d) L'élaboration de la Méthode Physique des Données (MPD).....	69
2. <i>Utilisation des logiciels SIG (PowerAMC15, PostGIS, Quantum GIS et ArcGis10.0)</i>	71
Chapitre 3. LA TRADUCTION SPATIALE DES ACTIONS DE L'AMENAGEMENT.....	80
A. PROCESSUS DE DIFFUSION CARTOGRAPHIQUE.....	80
1. REQUETE	80
2. CONNECTION AVEC QGIS.....	81
3. MISE EN PAGE SUR LE LOGICIEL ArcGIS.....	84
4. DIFFUSION DE LA CARTE	84
B. PROPOSITIONS.....	90
CONCLUSION GENERALE.....	92
ANNEXE.....	i
ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA PGE.....	i

NOM : ANDRIANALISEFA

PRENOMS : Sanni José



Titre du mémoire : La synergie d'action de l'Aménagement du Territoire sur les
développement national

Nombre de pages : 92

Nombre de figures : 23

Nombre de carte : 5

Nombre de tableaux : 9

RESUME

La réalisation de cette mémoire permet de créer un outil de suivi de la synergie d'action de l'Aménagement du territoire avec les stratégies de développement et les mises en œuvre des ministères rattachés directement au MEIEAT. La mise en œuvre de cet outil permet de faire un suivi des interventions ministériels afin d'atteindre la vision de Madagascar en 2025. Cet outil répond à l'attente de la Direction de l'Observatoire de l'Aménagement du territoire (DOAT) qui est une direction rattaché au Ministère de l'aménagement du territoire.

Mots clés : outil de suivi, synergie d'action, plan de travail annuel

ABSTRACT

The realization of this memory allows to create a tool of follow-up of the synergy of action of the Town and country planning with the strategies of development and the implemented of ministries connected directly with the MEIEAT. The implementation of this tool allows making a ministerial follow-up of the interventions to reach the vision of Madagascar in 2025. This tool answers the wait of the Direction de l'Observatoire de l'Aménagement du Territoire (DOAT) which is a direction (management) connected with the Ministry of the town and country planning.

Keys words: Tool of follow-up, synergy of action, annual work plan

Rapporteurs: - Mamy RABARIMANANA, Enseignant chercheur de l'ESPA et Chef de Mention de l'Information Géographique et Aménagement du Territoire

- Tolojanahary ANDRIAMITANTSOA, Maître de conférences en Géographie à l'Université d'Antananarivo,

Adresse de l'Auteur : Lot 24 AN Atsimontsena Fandriana (308)

Contact : 034 76 782 82/ andrianalisefasannijose@gmail.com